

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps.

ProQuest Information and Learning
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
800-521-0600

UMI[®]



Université d'Ottawa • University of Ottawa

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

THÈSE DE MAÎTRISE

L'OPPOSITION À L'ACCORD MULTILATÉRAL SUR
L'INVESTISSEMENT (A.M.I.) : UN EXEMPLE DE RÉSISTANCE À
LA MONDIALISATION

PAR
MOMAR DIAGNE

DIRECTRICE DE THÈSE : CLAIRE TURENNE SJOLANDER

2001



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-72758-0

REMERCIEMENTS

Mes remerciements les plus sincères vont

À mes parents à qui je dédie cette thèse ;

À Julie pour sa patience et son soutien ;

À ma directrice Claire Turenne-Sjolander pour la qualité de son encadrement ;

Aux professeures Linda Cardinal et Manon Tremblay pour m'avoir encouragé et supporté tout au long de ma maîtrise;

À toute l'équipe administrative du département de science politique de l'Université d'Ottawa ;

À ceux et celles qui, de près ou de loin, ont contribué à leur manière à cette thèse.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION _____	1
Problématique _____	2
Le contexte historique de l'A.M.I. _____	13
La suspension des négociations portant sur l'A.M.I _____	18
Méthodologie _____	24
La structure de cette thèse _____	26
Contribution de la recherche _____	28
CHAPITRE 1	
LES CARACTERISTIQUES ET FACTEURS DE LA MONDIALISATION ÉCONOMIQUE _____	29
1. 1. La mondialisation de l'économie _____	30
1.1.1. Historique de la « nouvelle » mondialisation économique _____	32
1.1.2. Les bases idéologiques de la nouvelle mondialisation économique _____	36
1.2. Un puissant mouvement des échanges internationaux _____	38
1.2.1. La continuité du mouvement de libéralisation au niveau de investissement : l'accord multilatéral sur l'investissement _____	42
1.2.2 Le caractère non-transparent de l'A.M.I _____	44
1.3. La déréglementation ou dérégulation des économies nationales _____	52
1.4. Les firmes transnationales : principaux agents de la mondialisation économique _____	57

CHAPITRE 2

L'ACCROISSEMENT DU POUVOIR HÉGÉMONIQUE À TRAVERS LA MONDIALISATION ET SES CONSÉQUENCES SUR LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS ET DE LA DÉMOCRATIE ____ 66

2.1. Les conséquences sociales et économiques de la mondialisation économique _____	68
2.3. Les effets de la résurgence du discours libéral sur la souveraineté des États _____	76
2.4. Les effets de la mondialisation sur la démocratie et la pleine citoyenneté _____	80
2.5. La mondialisation assimilable à un projet hégémonique des F.T.N. _____	81
2.6. Les fondements théoriques du projet hégémonique _____	83
2.6.1. Le rôle des lobbies dans le projet hégémonique _____	86
2.6.2. Le rôle de l'État dans la consolidation du projet hégémonique _____	89
2.6.3. La participation des organisations internationales au projet hégémonique _____	90
2.7. Les forces de résistance au projet hégémonique ou l'opposition à l'effectivité de l'hégémonie _____	93

CHAPITRE 3

TYPLOGIE ET MOTIVATIONS DES GROUPES AYANT RÉSISTÉ À L'A.M.I. _____ 99

3.1. Les groupes « experts » résistant contre la privatisation de l'espace public et la « dictature douce du capital » _____	103
3.1.1. Les particularités de ce type de regroupements _____	103
3.1.2. Le groupe « expert » Conseil des Canadiens _____	109
3.1.3 Le groupe « expert » l'Observatoire de la mondialisation _____	110
3.1.4. Le groupe « expert » Public Citizen _____	113
3. 2. Les acteurs politiques _____	115
3.3. Organisations sociales, environnementales et humanitaires _____	120
3.4. Les mouvements de peuples _____	121
3.5. Les organisations citoyennes _____	122

3.6. Les mouvements religieux _____	123
3.7. Les organisations appartenant à une catégorie socio-professionnelle _	125
3.7.1. L'exemple de la confederation generale du travail de france (C.G.T.) _____	126
3.7.2. L'exemple du syndicat American Federation of Labor-Congress of Industrial Organizations (A.F.L.-C.I.O.) _____	127
3.7.3. L'exemple du Congrès Canadien du Travail (C.C.T.) _____	128
3.8. Les groupes réactifs _____	130
3.9. Les coalitions locales et nationales _____	131
3.10. Les coalitions internationales _____	132
3.11 Le mode de fonctionnement de la résistance _____	135
3.12. Exemples de moyens utilisés pour l'arrêt complet des négociations portant sur l'A.M.I. _____	137
3.14. Un résumé des solutions alternatives à l'A.M.I et à la mondialisation en général par ces acteurs socio-politiques _____	142
BIBLIOGRAPHIE _____	161

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A.M.I. = Accord multilatéral sur l'investissement

A.F.L.-C.I.O. = American Federation of Labour-Congress of Industrial Organizations

A.T.T.A.C. = Association pour une taxation des transactions financières d'aide aux citoyens

A.S.P. = Acteurs sociaux politiques

B.I.A.C. = Business and Industry Advisory Committee

B.M. = Banque mondiale

C.C. = Conseil des Canadiens

C.T.C. = Congrès du travail canadien

C.I.C. = Chambre internationale du commerce

C.É.C.C. = Conférence des évêques catholiques du Canada

C.G.T. = Confédération générale du travail de France

C.N.U.C.E.D. = Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement

C.W.L.C. = Catholic Women's League of Canada

F.M.I. = Fonds monétaire international

F.T.N. = Firmes transnationales

G.A.T.T. = General Agreement on Tariffs and Trade

GATT-WTO = GATT-OMC

G.T.W. = Global Trade Watch (États-Unis)

I.D.E. = Investissement direct étranger

N.P.D. = Nouveau parti démocratique (Canada)

O.C.D.E. = Organisation de coopération et de développement économique

O.M. = Observatoire de la mondialisation (France)

O.M.C. = Organisation mondiale du commerce

C.E.C.C. = Conférence des évêques catholiques du Canada

P.E.D. = Pays en développement

P.G.A. = Peoples Global Action Against Trade and Free Trade and the World Trade Organization

P.N.U.D. = Programme des Nations-unies pour le développement

S.C.I. = Société civile internationale

T.U.A.C. = Trade Union Advisory Committee

T.A.N. = Transnational Advocacy Networks

U.S.C.I.B. = United States Committee on International Business

Introduction

INTRODUCTION

Ces derniers temps, le phénomène de la mondialisation est devenu l'objet d'une très large mobilisation de réseaux associatifs de toutes sortes. L'efficacité de nouvelles stratégies de lutte sociale et de contestation, « adaptées à la mondialisation, et du recours systématique à Internet »¹ a été prouvée lors des négociations au sein de l'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.) portant sur l'Accord multilatéral sur l'investissement (A.M.I.) durant lesquelles les mouvements socio-politiques revendicatifs de plusieurs pays soutenus par des parlementaires et des gouvernements se sont mobilisés pour en empêcher la ratification. Cette mobilisation active d'organisations non-gouvernementales (O.N.G.), qui, avec des moyens limités, ont réussi à faire prendre en considération les préoccupations des citoyens et citoyennes sera l'objet de cette thèse.

PROBLÉMATIQUE

La fin de la décennie 1990 a été marquée par un ensemble de changements dans le dispositif des forces internationales et dans la géopolitique mondiale provoqué par une série d'événements politiques parmi lesquels l'éclatement de l'URSS suivi de sa disparition de la scène internationale

¹ DE BRIE, Christian, « Vers une mondialisation de la résistance. Comment l'AMI fut mis en pièces », *Le Monde diplomatique*, décembre 1998, p. 21

www.monde-diplomatique.fr/1998/12/DE_BRIE/11435.html

en tant que fédération, la chute du mur de Berlin en 1989 ayant abouti à l'unification de l'Allemagne et au changement de nature des pays communistes de l'Europe de l'Est puis à l'ouverture de ces pays à l'économie de marché. Ces chambardements politiques, associés au mouvement de libéralisation amorcée par les gouvernements des pays occidentaux dès les années 70 et à la révolution technologique, ont largement contribué à accélérer la transformation du système économique international². Cette combinaison de mutations politico-économiques, qui entre autres font que les règles qui régissent bon nombre de nos sociétés soient désormais établies à un niveau mondial, est le plus souvent associée à la mondialisation économique ou globalisation³.

La mondialisation est avant tout un phénomène économique⁴ que l'on peut définir comme étant « l'échange généralisé entre les différentes parties de la planète, l'espace mondial étant alors conçu en tant qu'espace libre de transaction et de circulation des hommes, des capitaux et des marchandises. »⁵ Tejada Aurelio nous offre une explication beaucoup plus détaillée :

Nous nous trouvons en face d'un phénomène exclusivement économique, mais qui touche de manière intégrale à l'ensemble des niveaux des rapports sociaux. Sur le

² L'économie s'est mondialisée puisque l'organisation de la production, de la distribution et de l'échange, de la finance, des biens et services, s'effectue désormais à un niveau mondial.

³ Pour nous, les deux termes gardent le même sens. Toutefois, les choses ne sont pas aussi simples ; il nous est arrivé plusieurs fois de lire des auteurs qui tenaient à les différencier. Par exemple, pour Chesnais, la *mondialisation* est un processus contrôlé par les États alors que la *globalisation* se veut un processus dont les principaux acteurs sont les firmes (CHESNAIS, François, *La mondialisation du capital*, Paris, Syros, 1994). Nous nous garderons de toute différenciation sémantique et, dans le cadre de cette thèse, d'en faire tout simplement des synonymes.

⁴ CHAUPRADE, Aymeric et François THUAL, *Dictionnaire de géopolitique*, Paris, Ellipses, 1998, p. 545

⁵ Ibid., p. 261

plan des effets sociaux, il est bon de signaler, qu'alors qu'émerge une bourgeoisie à l'échelle mondiale, pour les classes subalternes, la mondialisation s'exprime, au contraire, par une polarisation sociale, l'exclusion formelle, l'intensification de la pauvreté relative et absolue, l'exclusion de l'économie formelle, l'intensification de la pauvreté relative et absolue, l'atomisation de l'emploi, l'augmentation du flux migratoire et l'affaiblissement du mouvement syndical.

Sur le plan politique, la première chose qui apparaît est une ordonnance pyramidale, avec un monde dirigé par les États-Unis et divisé en zones d'influence dans lesquelles les organismes internationaux, politiques et économiques, assument progressivement le rôle d'instruments de domination sur les pays du Sud, au nom des pays du Nord qui légitiment ainsi, sur le plan international, leur propre projet économique. Cette ordonnance s'accompagne de ce qu'on a appelé la crise de l'État nation, qui s'exprimerait, au Nord, par la session des parts de pouvoir exigée par l'espace transnational du capital et par les rôles nouveaux assumés par les organismes internationaux. Pour le Sud, cela signifie la perte progressive de l'espace décisionnel des États dépendants, la perte de souveraineté fonctionnelle.⁶

À en croire des auteurs tels que Oman⁷ et Gerbier⁸, le phénomène communément désigné *mondialisation* est causé par une synthèse de facteurs politiques, économiques, techniques et organisationnels, de ruptures identitaires et géopolitiques. Selon eux, ceux qui sont les plus significatifs sont la déréglementation du marché dans les pays industrialisés, la globalisation financière et la diffusion des nouvelles technologies informatiques. Cet aspect

⁶ TEJADA, Aurelio Alonso, « Le concept de société civile dans le débat contemporain : les contextes » dans CENTRE TRICONTINENTAL, *Société civile : lieu des luttes sociales*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1998, p. 34

⁷ OMAN, Charles, *Globalisation et régionalisation : quels enjeux pour les pays en développement?* Paris : O.C.D.E., 1994, Chapitre 1, « Globalisation et régionalisation : Les concepts », pp. 29-39.

⁸ GERBIER, Bernard, « La continentalisation, véritable objet de la mondialisation », *La pensée*, n° 309, janvier-février-mars 1997, pp. 27-40

soulevé par ces derniers est très important pour saisir ce processus. Bien que la mondialisation puisse se manifester à plusieurs niveaux, sa facette économique est la locomotive de toutes les autres. Il est subséquent impossible de cerner la mondialisation sans s'y attarder. Cette caractéristique, sur laquelle le chapitre 1 reviendra plus largement, est celle qui justifie l'implication des opposants à la mondialisation, puisque c'est singulièrement sur ce volet qu'entrent en action les firmes transnationales (F.T.N.)⁹, les principaux adversaires des groupes anti-mondialisation.

La globalisation a tant changé la dynamique du système international au point que les enjeux internationaux, et même nationaux, auxquels nous faisons face s'articulent autour de concepts économiques, tels que l'internationalisation des capitaux, de la production, des échanges et de l'information. À la lumière de ce constat, il se dégage un sentiment que sur la scène internationale, les seuls acteurs qui méritent une attention particulière sont ceux directement impliqués au fonctionnement des marchés. Néanmoins,

⁹ La firme transnationale est une entreprise le plus souvent de grande taille évoluant dans les secteurs industriel, financier ou des services, qui, à partir d'une base nationale, a implanté à l'étranger, dans au moins deux pays, plusieurs filiales étroitement interdépendantes au sein du groupe, avec une stratégie et une organisation conçues à l'échelle mondiale (Synthèse des définitions de MICHALET, Charles Albert, *Le capitalisme mondial*, 2^e édition, Paris, P.U.F, 1985, p. 11 et de FOROWITZ, Yadigwa, *Économie internationale*, Montréal, Beauchemin, p. 237).. L'économiste Andreff rajoute à cette définition qu'une firme transnationale est avant tout une organisation, c'est-à-dire une forme de coordination entre des intérêts divers, voire divergents, mais qui sont finalement toujours contraints de collaborer (ANDREFF, Vladimir, *Les multinationales globales*, Paris, La découverte, 1995, p. 30. Ces firmes transnationales, dont les activités s'étendent de l'industrie à la banque, du commerce de gros au commerce de détail, de l'agriculture aux services financiers, sont les corporations auxquels nous devons l'internationalisation de la production et les institutions financières multinationales (banques, sociétés d'assurance et d'investissements, fonds de placements, etc. qui ont réalisé la transnationalisation des circuits monétaires et financiers.

cette perception est de moins en moins fondée, vu qu'il est possible d'affirmer sans se tromper que cette période de fin de millénaire a coïncidé avec le renouveau des différentes composantes de ce que d'aucuns nomment la «société civile internationale» (S.C.I.).

Toutefois, dans cette recherche de thèse, l'expression de S.C.I a été utilisée avec réserve. Nous avons évité de suivre aveuglement la tendance qui consiste à réduire ce mouvement des O.N.G. résistant à la mondialisation économique à la « société civile internationale, globale ou mondiale ». Dans un article paru en janvier 2000, Ignacio Ramonet semble partager cette prudence puisqu'il préfère plutôt parler « d'embryon de société civile internationale »¹⁰ tandis que Marc Lemire préfère parler de « société civile mondiale en émergence »¹¹. À notre niveau, nous croyons que le niveau d'interaction entre les groupes qui sont supposés la composer n'est pas encore assez fort pour la considérer comme telle. Dans le même ordre d'idées, c'est conscient de la faiblesse des liens qu'entretiennent ces groupements qu'à l'invitation de l'Association pour une taxation des transactions financières d'aide aux citoyens (A.T.T.A.C.), une dizaine de groupes d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe se sont réunis à Paris les 11 et 12 décembre 1998 pour « tester les

¹⁰ RAMONET, Ignacio, « L'aurore », *Le Monde diplomatique*, janvier 2000, p. 1.

¹¹ LEMIRE, Marc, « Mouvement social et mondialisation économique », *Politique et sociétés*, vol. 19, n° 1, 2000, p. 58

perspectives de collaboration et d'actions communes »¹². Il est ressorti de cette rencontre que suivant les pays et les parties du monde, qu'il y a lieu de trouver une manière d'harmoniser les positions parce que les résistances aux politiques néolibérales se concentrent sur des cibles diverses et les priorités ne sont pas toujours les mêmes.

Suivant Putnam¹³ qui estime que les agents politiques, de même les mouvements sociaux, ne doivent pas être considérés comme faisant partie de la société civile, il serait inadéquat, et cela même si on ne peut nier que ces milliers d'O.N.G. actifs sur la scène internationale proviennent des initiatives de la société civile et sont indépendants des pouvoirs politiques, de qualifier ce mouvement opposé à la mondialisation de « société civile mondiale » puisque des partis politiques, des parlementaires ainsi que des gouvernements y sont, dans une certaine mesure, partie prenante. Quoique Smythe et Smith voient différemment les choses car pour eux, les variables économiques et politiques, c'est-à-dire les organisations, les partis et les mouvements sociaux qui mobilisent les citoyens et les citoyennes autour d'enjeux sociaux et économiques doivent être pris en compte comme faisant partie de la société civile¹⁴.

¹² A.T.T.A.C., « Un mouvement international pour le contrôle démocratique des marchés financiers et de leurs institutions. Pour une convergence des résistances au néolibéralisme », p. 3, <http://attac.org>.

¹³ PUTNAM, Robert, "Bowling Alone: America's Declining Social Capital", *Journal of Democracy*, n° 6, vol. 1, 1995, pp. 65-78

¹⁴ SMITH, Peter and Elisabeth SMYTHE, "Globalization, Citizenship and Technology. The MAI Meets the Internet", *Canadian Foreign Policy*, vol. 7, n° 2, winter 2000, p. 88

Poursuivant dans la même direction, ils favorisent plutôt: « a more inclusive approach to understanding civil society and the emerging global civil society. Global civil society consists of the myriad groups and networks of action and knowledge that can, but do not necessarily, extend across state borders. It includes local, national, and global actors. It also includes the economy as well as the family. (This definition parallels Lipschultz's, except that we do not exclude the economy and the family.)»¹⁵ La particularité de cette résistance à la mondialisation, qui elle-même touche plusieurs secteurs de l'activité humaine, est qu'elle défie la théorisation en ce qui a trait à la société civile ; son trop grand caractère hétéroclite est à notre avis un appel à une réévaluation du concept de « société civile ». Le débat sur la société civile fait l'objet aujourd'hui d'une profonde divergence¹⁶, à plus forte raison celui de la société civile internationale qui est encore bien plus récent. C'est peut-être la raison pour laquelle Margaret E. Keck et Kathryn Sikkink ont choisi d'utiliser le terme *Transnational advocacy networks* (T.A.N.)¹⁷ pour faire référence à ces acteurs évoluant sur la scène internationale. Selon elles, "Major actors in advocacy networks may include the following : (1) International and domestic nongovernmental research and

¹⁵ SMITH, Peter and Elisabeth SMYTHE, op., cit., p. 88

¹⁶ TEJADA, Aurelio Alonso, Le concept de société civile dans le débat contemporain : les contextes dans CENTRE TRICONTINENTAL, *Société civile : lieu des luttes sociales*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1998, p. 21.

¹⁷ "In spite of the differences between domestic and international realms, the network concept travels well because it stresses fluid and open relations among committed and knowledgeable actors working in specialized issue areas. We call them advocacy networks because advocates plead the causes of others or defend a cause or proposition" Source: KECK, Margaret E. and Kathryn SIKKINK, *Activists beyond Borders. Advocacy Networks in International Politics* Ithaca and London, Cornell University Press, 1998, p.8

advocacy organizations; (2) local social movements; (3) foundations; (4) the media; (5) churches, trades unions, consumer organizations, and intellectuals; (6) parts of regional and international intergovernmental organizations, and (7) parts of the executive and /or parliamentary branches of governments¹⁸. Toutefois, elles précisent que “not all of these will be present in each advocacy network”¹⁹. Cette classification faite par Keck et Sikkink nous a beaucoup inspiré lors de la réalisation de la typologie qui figure au chapitre 3.

Ces T.A.N. utilisent différents moyens de persuasion, de socialisation et de pression parmi lesquels: « *information politics*, or the ability to quickly and credibly generate politically usable information and move it where it will have the most impact; *symbolic politics*, or the ability to call upon symbols, actions, or stories that make sense of a situation for an audience that is frequently far away; *leverage politics*, or the ability to call upon powerful actors to affect a situation where weaker members of a network are unlikely to have influence; and *accountability politics*, or the effort to hold powerful actors to their previously stated policies or principles (...) a single campaigning may contain many of these elements simultaneously.²⁰ Les principaux objectifs de ces T.A.N. est de changer “the behaviour of states and of international organizations”²¹ ou encore “to

¹⁸ KECK, Margaret E. and Kathryn SIKKINK, op., cit., p. 9

¹⁹ Ibid., p. 9

²⁰ Ibid., p. 16

²¹ Ibid., p. 2

promote norm implementation, by pressuring target actors to adopt new policies, and by monitoring compliance with international standards.”²²

Ainsi, pour ne pas avoir à nous situer à travers ces clivages théoriques parce que nous pensions qu’il était quelque peu prématuré de parler de « société civile internationale », et rejoignant Keck et Sikkink dans leur classification, nous nous servirons du terme « acteurs sociaux politiques » (A.S.P.) pour désigner ces regroupements distincts qui se sont ligüés contre l’A.M.I. et généralement à la globalisation.

Pour en revenir à ces acteurs socio-politiques, notons que ces dernières années, “in both the rich and poor worlds, have seen an explosion in the growth of non-governmental organizations, so much so that the phenomenon has been called an “associational revolution”²³. Ces O.N.G. citoyennes ont cherché de plus en plus à prendre leurs marques pour devenir des acteurs incontournables avec lesquels il faut désormais compter dans la gestion des questions touchant de près ou loin les citoyens. Ces syndicalistes, activistes, écologistes, consommateurs, tiers-mondistes, etc. se sont fixé pour objectifs de ne pas rester inactifs contre les méfaits d’une libéralisation à outrance des marchés qu’ils n’ont cessé d’associer à la mondialisation économique. L’essentiel de leurs préoccupations est orienté à la remise en cause du principe

²² KECK, Margaret E. and Kathryn SIKKINK, op., cit., p. 3

²³ SWIFT, Jamie, *Civil Society in Question*, Toronto, Between the lines, 1999, p. 3

de la libéralisation des échanges du fait qu'elle concoure à l'accroissement du pouvoir des F.T.N., mais autant en raison de ses effets destructeurs sur plusieurs secteurs d'activité, singulièrement son impact sur la souveraineté des États, la démocratie, les droits de l'homme, et sur la protection des droits sociaux, humains et environnementaux²⁴.

Dans leur ensemble, ces groupements socio-politiques oeuvrent en faveur d'une meilleure prise en compte de ces périls dans les nouveaux cycles de négociations sur lesquels se fondent l'actuelle dynamique économique internationale. Si l'on se réfère aux alternatives proposées par ces groupes anti-mondialisation les moins radicaux ainsi que nous allons le faire un peu plus loin dans le chapitre 3 le mécanisme de dérégulation des économies constituerait moins un problème s'il était contrôlé et régulé par des structures politiques. En effet, en à croire ces militants, la mondialisation enrichirait considérablement l'humanité, si elle était conduite dans le respect des souverainetés, de l'environnement et des conquêtes sociales, et sous le contrôle d'instances démocratiques²⁵. Tel que l'explique l'activiste français José Bové, « nous ne

²⁴ Ces résistants à mondialisation n'hésitaient pas à réclamer à leurs gouvernements respectifs un audit général sur toutes les conséquences de la mondialisation et en particulier sur le respect par l'Organisation mondiale du commerce (O.M.C) de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de toutes les conventions internationales.

²⁵ Ces O.N.G. partent du principe que les institutions économiques multilatérales que sont la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (F.M.I.), l'O.C.D.E., l'O.M.C., etc. sont loin d'être démocratiques puisque n'étant pas constituées d'élus.

voulons pas que le marché fasse tout dans le monde, nous voulons que la politique soit au-dessus du marché »²⁶.

Cette contestation de la propriété non-démocratique du marché permet de cerner un des axes centraux du propos de ces groupes. Selon ces opposants à la dictature des marchés, le processus de libéralisation assimilé à la mondialisation se ferait au profit des F.T.N. et au détriment des États et des citoyens et citoyennes. Jusqu'au moment où nous rédigeons cette recherche de thèse, ces acteurs socio-politiques continuaient de profiter de toutes les occasions pour réclamer la prise en considération de leurs exigences qui consistent à exhorter les gouvernements à contrer l'ouverture des marchés qui se fait au profit exclusif des entreprises transnationales et naturellement au détriment des États, des économies nationales, des salariés, agriculteurs et autres catégories sociales.

Pour en revenir aux actions des O.N.G. qui se sont amplifiées avec le temps, il ne faut pourtant pas négliger que si ces groupes ont pris confiance en leurs capacités de mobilisation et de contestation ces dernières années, particulièrement durant la période comprise entre 1997 et 2000, c'est en grande partie après leur « victoire »²⁷ lors de la campagne qu'ils ont menée en 1997

²⁶ LOSSON, Christian, « Fin de la X^e session de la C.N.U.C.E.D. à Bangkok. Les O.N.G. prennent le contre-pouvoir », *Libération*, samedi 19 et dimanche 20 février 2000, p. 13

²⁷ Cette capitulation des pays membres de l'ODCE, due en partie à la mobilisation de ces groupes, fut considérée comme une victoire par ces acteurs socio-politiques qui dénoncent la libéralisation excessive et la suprématie des F.T.N.

contre l'A.M.I.

Ce qui nous laisse croire que si les récentes manifestations²⁸ organisées par ces acteurs socio-politiques ont participé au renforcement des initiatives anti-mondialisation, le mouvement contre l'A.M.I. a contribué à son processus d'émergence. En attendant de revenir plus longuement sur cette opposition à l'A.M.I., un rapide survol du contexte dans lequel se situe ce projet de traité sur les investissements ne serait pas de trop.

LE CONTEXTE HISTORIQUE DE L'A.M.I.

Ces bouleversements politico-économiques qui ont amené à la mondialisation auxquels nous avons fait allusion au début de cette introduction ont été marqués par un accroissement du volume des échanges et des capitaux dont le marché international a toujours été un élément important dans l'économie internationale. Pourtant, si les mouvements de capitaux se traduisaient par des prêts et des emprunts internationaux, au fil du temps, une part importante de ces circulations a pris la forme d'investissements directs étrangers (I.D.E.), c'est-à-dire le flux de capitaux par lesquels l'entreprise d'un

²⁸ Lors de la conférence de l'O.M.C. du 30 novembre au 3 décembre 1999 à Seattle), en février 2000 lors de la X^e session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (C.N.U.C.E.D.) tenue à Bangkok, et plus récemment, lors des sessions annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, qui ont eu lieu à Washington D.C. du 15 au 17 avril 2000. À ces organisations et forums internationaux, il a été reproché de procéder à l'exaltation les vertus du marché.

pays crée ou développe une filiale dans un autre pays²⁹. Le flux d'I.D.E. engagé par les F.T.N. a connu une croissance sans précédent à la fin des années 80, suite à la libéralisation des régimes de l'investissement dans de nombreux pays, les progrès de la communication qui ont ouvert de nouvelles possibilités d'investissement à travers le monde, l'augmentation considérable du nombre de pays hôtes et de pays d'accueil et enfin le processus de restructuration engagé par de nombreuses entreprises multinationales poussées par le besoin de rester compétitives. Cette nouvelle situation est loin de celle qui prévalait durant les années 60, où les I.D.E. s'étaient heurtés aux politiques restrictives des États. Contrairement à l'attitude adoptée ces dernières décennies, au cours des années 80, les États vont favoriser la croissance des I.D.E. jusqu'au point d'entrer en concurrence entre eux.

Ainsi au cours des dix dernières années, si on se fie aux statistiques, le volume des I.D.E. a considérablement augmenté tant du point des flux que des stocks. Selon l'Organisation des Nations-Unies (O.N.U.), ces flux sont passés de 55 milliards de dollars dans le monde en 1980 à 240 milliards en 1990 et à 347 milliards en 1996. En dollars constants, la croissance sur la période 1895-1995 a été d'environ 200%. Le total des stocks d'I.D.E. dans le monde est passé de 551 milliards en 1980 à 3 178 milliards en 1996.³⁰ Cependant, ces flux

²⁹ KRUGMAN, Paul et OBSTFELD Maurice, *Économie internationale*, Bruxelles, De Boeck & Larcier, 1995, p. 188

³⁰ CHAGNOLLAUD, Jean-Paul, *Relations internationales contemporaines* 2^e édition, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 29

sont concentrés dans les pays membres de l'O.C.D.E. dans lesquels les entrées des I.D.E. ont connu une progression en 1995 de 50 % et les sorties de 40%, ce qui signifie une expansion bien supérieure à celle des échanges internationaux.

En dépit de toutes ces augmentations de flux d'I.D.E., d'après l'O.C.D.E., les investisseurs déploraient l'existence d'obstacles et d'incertitudes d'ordre juridique et réglementaire, principalement « en raison d'un manque chronique de règles précises en matière d'investissement et de la corruption qui sévit dans certains pays »³¹. Ces inquiétudes concordaient aussi avec un souhait de l'O.C.D.E. voulant que l'intensification croissante de l'économie mondiale se traduise par une coopération internationale renforcée pour que l'économie mondiale soit mieux organisée et que soient préservées l'efficience et l'équité des marchés³². Selon cet organisme, il fallait aux investisseurs des marchés ouverts, des conditions égales de concurrence par rapport aux investisseurs locaux et encore mieux, pour assurer la protection de leurs investissements, un mécanisme international de règlement des différends avec les pays d'accueil. Il était donc impératif, suivant l'O.C.D.E. qui soutenait que la mondialisation

³¹ O.C.D.E., « Évolution récente de l'investissement direct étranger », *Tendances des marchés de capitaux*, vol. 64, Paris, Les Éditions de l'O.C.D.E., juin 1996, p. 34

³² Cette initiative fait suite à une demande des États-Unis, auxquels se sont joints d'autres grands pays industrialisés, qui souhaitaient qu'il soit établi des règles restreignant la capacité des États recevant des investissements étrangers d'imposer des prescriptions de résultats, telles que celles qui portent sur la teneur en éléments nationaux, les ventes à l'exportation ou le transfert de technologie. Source: CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA, « Accord multilatéral sur l'investissement, analyse préliminaire 1998 » www.ucl-cic.ca/francais/policy/trade/A.M.I.98toc.html

s'intensifiait de jour en jour et en appelait à une coopération internationale renforcée pour que l'économie mondiale soit mieux organisée. Il s'agirait non seulement de répondre à la croissance spectaculaire et à la profonde transformation des investissements sous l'effet d'une libéralisation qui se généralise et de la concurrence de plus en plus vive à laquelle se livrent les pays pour l'attirer, de mettre en place un traité international sur l'investissement afin que les investisseurs puissent évoluer dans un cadre où les règles et les procédures seraient stables à long terme.

L'O.C.D.E. disposaient déjà de mécanismes en matière d'investissements tels que les codes de libéralisation et les décisions sur l'investissement international et les entreprises multinationales, mais elle a voulu aller encore plus loin en soutenant que les gouvernements eux-mêmes reconnaissent la nécessité d'un régime d'investissement libéral pour attirer l'investissement étranger en ce sens que les obstacles et autres mesures discriminatoires faussent les flux d'investissements et constituent une source potentielle de frictions internationales.

C'est dans ce contexte que le Conseil ministériel de l'O.C.D.E., après avoir amorcé une étude sur la faisabilité d'un accord sur l'investissement, donna en 1994 le mandat à ses experts de préparer un projet de traité sur les investissements. En avril 1995 (en mai 1995 selon d'autres sources), le relais fut

passé au « groupe de négociation »³³ composé de hauts fonctionnaires des 29 pays membres spécialisés dans les politiques de l'investissement. Leur mission était de conduire les pourparlers qui devaient aboutir en mai 1997 à la ratification du traité sur l'investissement international dit A.M.I. qui visait l'ensemble des investissements : directs (industrie, services, ressources naturelles) et de portefeuille.

Le traité de l'A.M.I., négocié dans le cadre de l'O.C.D.E., devait mettre en place un large cadre multilatéral pour l'investissement international comportant des normes élevées de libéralisation et de protection de l'investissement³⁴ parmi lesquelles l'égalité de traitement des investisseurs étrangers et locaux dans les pays signataires. À travers l'A.M.I., il était question de substituer les accords bilatéraux existants³⁵ par un cadre multilatéral afin d'encourager le développement du flux des I.D.E. L'autre mérite que ses défenseurs accordaient à l'A.M.I. est qu'il s'appliquerait à la phase antérieure à l'établissement, c'est-à-dire au moment où l'investissement est réalisé, alors que la plupart de ces conventions se bornent à protéger les investissements une fois qu'ils ont été effectués. L'A.M.I. devait offrir des garanties juridiques tant pour

³³ De septembre 1995 à avril 1998 (pour cause d'extension), le groupe de négociations s'est réuni régulièrement au siège de l'O.C.D.E. à Paris.

³⁴ « L'Accord Multilatéral sur l'Investissement », Document de référence préparé par l'O.C.D.E., *Electronic Journal*, vol. 2, n° 2, *Economic perspectives*, p. 1 (version Internet)

³⁵ Il existe quelque 1630 conventions bilatérales en matière d'investissement, des accords régionaux comme l'ALENA et sur les instruments de coopération de l'O.C.D.E. en matière d'investissement. L'A.M.I. était présentée comme étant la meilleure approche dans une économie mondiale en rapide intégration, mais aussi dans laquelle il n'existe pas d'accords bilatéraux en matière d'investissement entre certains pays de l'O.C.D.E.

l'investissement que pour sa réalisation, alors que la plupart des conventions bilatérales ne protègent l'investissement qu'à *posteriori*.

En plus, si les accords régionaux n'ont qu'un champ d'application géographique limité, ça ne devrait pas être le cas de l'A.M.I. qui fixerait les modalités à appliquer à l'ensemble des pays signataires, quelle que soit leur zone d'appartenance. Et finalement, les instruments déjà existants, par exemple ceux de l'O.C.D.E., reflètent une approche multilatérale systématique de l'investissement, mais ils n'ont pas un caractère contraignant, ne sont que partiels et ne comportent pas de mécanisme efficace de règlement des différends, alors que l'A.M.I. quant à lui offrirait des normes élevées de libéralisation des régimes applicables à l'investissement et de protection de l'investissement ainsi qu'un mécanisme autonome efficace de règlement des différends³⁶.

LA SUSPENSION DES NÉGOCIATIONS PORTANT SUR L'A.M.I.

Durant tout le temps qu'ont duré les négociations sur l'A.M.I., les ministres des finances des pays de l'O.C.D.E. n'ont cessé de rappeler leurs convictions profondes de la nécessité de règles prévisibles, équitables et transparentes ainsi que la ratification prochaine de ce traité international. Cet optimisme était encore affiché si l'on se réfère au rapport d'étape soumis en

1996 à la réunion du Conseil des ministres qui mentionnait que les négociations étaient bien avancées et que le cadre de l'A.M.I. était entrain de se mettre en place. Malheureusement pour eux, malgré le fait que beaucoup de gouvernements s'entendaient sur le rôle fondamental de l'I.D.E., le prolongement d'un an de l'échéance initiale de mai 1997 n'empêcha pas la suspension des négociations sur l'A.M.I. à l'issue du Conseil des ministres tenu les 28-29 avril 1998 suivie d'un arrêt officiel le 2 décembre 1998.

Jusqu'à présent, il reste encore très difficile de dire avec précision quelles furent les véritables raisons qui ont guidé les gouvernements des pays de l'O.C.D.E. à suspendre les négociations sur l'A.M.I.. Tout de même, si on se rapporte à l'abondante littérature consacrée à ce sujet³⁷, la recherche de celles-ci devrait dans un premier temps s'articuler autour des réserves émises par certains États membres³⁸ ayant abouti après la reprise des négociations en octobre 1998 au retrait de la France suivie par l'Australie³⁹ et imité par ses homologues britanniques et allemands⁴⁰. À côté de ces divergences entre les États qui n'ont certainement pas permis aux négociations d'avancer beaucoup

³⁶ « Déclaration ministérielle concernant l'A.M.I. », *L'Observatoire de l'O.C.D.E.*, n° 206, juin-juillet 1997, p. 50

³⁷ Voir par exemple DE B RIE, Christian, « Comment l'A.M.I. fut mis en pièces », *Le Monde diplomatique*, décembre 1998, p. 7

³⁸ Tandis que les cycles de négociations du G.A.T.T. puis de l'OMC couvraient des secteurs bien déterminés avec des principes de réserves, l'A.M.I.s'étendait à toutes les sphères sauf ceux pour lesquels des réserves avaient été émises par certains pays soucieux de protéger un nombre de domaines d'activités susceptibles d'être menacés par cet accord. La liste des réserves s'allongeait au fur et à mesure que les négociations se prolongeaient.

³⁹ SWIFT, Jamie, op., cit., p. 143

⁴⁰ DU ROY, Ivan, « Humaniser la mondialisation », *Croissance. Le monde en développement*, n° 431, novembre 1999, p. 12

plus rapidement, l'autre possibilité tout aussi sérieuse que l'on peut exploiter pour expliquer cette suspension de l'A.M.I. est la forte résistance populaire que les acteurs socio-politiques ont opposé à l'A.M.I.⁴¹ D'autant plus que contrairement aux organisations d'affaires qui ont un statut consultatif au sein de l'O.C.D.E. c'est-à-dire *le Business and Industry Advisory Committee* (B.I.A.C.) et *le Trade Union Advisory Committee* (T.U.A.C.), les O.N.G., même celles qui ont déjà eu à être consultées par l'O.C.D.E., n'ont pas été associées aux discussions portant sur l'A.M.I.⁴². Que l'arrêt des négociations fut le fruit des dissensions internes ou tout simplement du travail efficace et acharné des groupes anti-A.M.I., auxquels Tony Clarke rajoute « la crise de gestion mondiale déclenchée par l'effondrement financier survenu en Asie »⁴³, il n'en demeure pas moins que plus que tout accord international à vocation économique, l'A.M.I. a suscité beaucoup d'objections et des tensions au sein de ce que l'on assimile à la « société civile internationale » ainsi qu'un très important mouvement d'opinion à l'échelle planétaire qu'aucun traité n'avait jamais provoqué.⁴⁴

Quel que soit l'impact réel de ces résistances, il faut rappeler que les négociations portant sur l'A.M.I. se sont complexifiées en janvier 1997 (ou en

⁴¹ CLARKE, Tony and Maude BARLOW, «The Super NAFTA», *The Nation*, July 6 1998, 217, p. 8

⁴² SMYTHE, Elisabeth, op., cit., p. 91

⁴³ CLARKE, Tony, *Main basse sur le Canada ou la tyrannie de la grande entreprise*, Montréal, Boréal, 1999, p. 105

⁴⁴ LUMIERE, Catherine et Jean-Pierre LANDAU, *Rapport sur l'AMI*, octobre 1998, p. 2 www.finances.gouv.fr/pole_ecofin/international/ami0998/ami0998.htm#p14

février 1997 selon d'autres sources), c'est-à-dire au moment où, grâce à des O.N.G. nord-américaines, le texte sur la base duquel les tractations étaient engagées a été rendu accessible aux opinions publiques. Grâce à des fuites de la part de parties impliquées dans les négociations, l'alerte sur les négociations portant sur l'A.M.I. a été donnée par *Public Citizen* (plus particulièrement sa section *Global Trade Watch*), une de ces organisations «expertes»⁴⁵ établie aux États-Unis. Ainsi que cette structure le soutient dans son site Internet, au printemps 1997, elle a mis la main sur le texte à la base des négociations grâce à la collaboration inespérée de délégations (dont celle du Canada) qui, parce que les négociations prenaient des tournures qui leur étaient défavorables, lui ont donné de la publicité. À partir de cet instant où l'accord a été largement diffusé particulièrement via l'Internet, dans presque tous les pays, développés ainsi qu'en développement, d'importantes mobilisations se sont déployées simultanément et des groupes d'intérêt très divers⁴⁶ se sont engagés dans une campagne anti-A.M.I. « qui a surpris par l'ampleur, la vigueur et la rapidité avec laquelle elle est apparue et s'est développée »⁴⁷.

⁴⁵ Cette organisation ainsi que bien d'autres organisations sont qualifiées de « groupes experts » à cause de leur haut degré d'implication et surtout de la qualité de leur participation. Nous reviendrons sur cette question dans le chapitre 3 quand il s'agira de les aborder plus en profondeur.

⁴⁶ Dans un bon nombre de pays de l'O.C.D.E., un groupe hétéroclite composé de groupes d'intérêt les plus divers, écologistes, chômeurs, artistes, organisations de protection de consommateurs, syndicats d'enseignements, autorités locales, O.N.G. actives dans l'aide au développement, mais aussi des élus, des partis politiques et des syndicats ont protesté contre l'accord.

⁴⁷ LALUMIERE, Catherine et Jean-Pierre LANDAU, op., cit.

Néanmoins, cette lutte contre l'A.M.I., que d'aucuns associent aux mobilisations qui ne se sont jamais relâchées contre l'O.M.C. et contre les institutions financières internationales⁴⁸, a été plus importante dans les pays de l'O.C.D.E. L'ensemble de ces organisations anti-A.M.I. se sont très fortement mobilisés pour alerter leurs opinions publiques et clamer haut et fort leur désaccord à tout ce processus par des campagnes de sensibilisation des citoyens et des citoyennes et de leurs représentants parlementaires. La suspension des négociations entourant l'A.M.I. intervenue à la fin de l'année 1998 a également donné la mesure de l'impact d'une mobilisation à l'échelle internationale des opinions publiques sur un processus de négociations commerciales.

Cette mise en situation nous amène sans détour à la question au centre de nos préoccupations est celle qui consiste à savoir :

Qui étaient réellement ces acteurs socio-politiques qui se sont opposés à l'Accord Multilatéral sur l'Investissement (A.M.I.) et quelles étaient les motivations profondes qu'ils avaient en commun en opposant une telle résistance à ce projet de traité?

⁴⁸ GEORGE, Susan et al., *L'A.M.I. Le test de Dracula*, Paris, L'Observatoire à la mondialisation, L'Esprit frappeur et le Monde diplomatique, 1998,

HYPOTHESES DE LA RECHERCHE

De manière à y aller en profondeur, nous avançons en guise d'hypothèses qu'en fait ces acteurs socio-politiques s'étant opposés aux négociations devant aboutir à la ratification de l'A.M.I. constituaient un regroupement hétéroclite d'associations de toutes sortes opposées au processus de mondialisation économique symbolisée par la mise en place d'un ordre mondial néo-libéral provoqué par les États et perpétué par les institutions multilatérales économiques⁴⁹. Pour ces organisations, qui considéraient ce traité, au même titre que les mesures adoptées par ces structures économiques multilatérales, comme faisant partie du processus de mondialisation économique, l'A.M.I. devait être associé aux moyens déployés par les principaux agents de la mondialisation que constituent les F.T.N dans le but d'accroître leur pouvoir à caractère hégémonique.

Par conséquent, soutenues à ce sujet par une pléiade de chercheurs en politique internationale, ces O.N.G. considéraient à travers leurs discours que parallèlement aux dommages sociaux, humains, environnementaux, l'accroissement du pouvoir des F.T.N. par le biais de la mondialisation constituait principalement une menace à la

⁴⁹ Par ces institutions, on entend principalement le G.A.T.T. et l'O.M.C. ainsi que diverses zones de libre-échange (A.P.E.C., A.L.E.N.A., etc.) pour les relations commerciales, le G7 et l'O.C.D.E. et la Banque mondiale pour les relations économiques, le F.M.I. pour les relations monétaires (CHARPENTIER, Jean, *Institutions internationales*, 14^e édition, Paris, Dalloz, 1999, p. 114)

souveraineté des États et de la démocratie⁵⁰, notamment sur la capacité des États à exercer ses compétences sur son territoire, sur le droit des peuples à s'autodéterminer, sur le droit des parlements à légiférer en fonction des intérêts de leurs mandants⁵¹. De crainte donc que l'autorité des États persiste dans son effritement et que les droits démocratiques du citoyen s'exercent dans le vide au profit des F.T.N., ces O.N.G. ont jugé que la mobilisation citoyenne et la proposition de solutions alternatives étaient les meilleurs moyens pour signifier aux pouvoirs publics que les citoyens et les citoyennes n'accepteraient pas le glissement de pouvoir caractérisé par le transfert graduel de compétences du public vers le privé.

MÉTHODOLOGIE

Notre recherche consiste à cerner la nature et saisir les buts de ces

⁵⁰ Terme d'origine grec qui signifie le système politique dans lequel le peuple exerce le pouvoir, le concept de la démocratie a beaucoup évolué. Dans sa conception moderne, qui a émergé à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle, elle comporte quatre exigences : la reconnaissance des droits et des libertés du citoyen, la participation des citoyens aux affaires, le contrôle exercé dans la plupart des démocraties actuelles par les parlementaires qui sont les mandataires du peuple et finalement la contestation qui consiste en la possibilité de manifester son opposition. Quant à la souveraineté, c'est « l'élément politico-juridique qui distingue l'État des autres collectivités territoriales » (CHARPENTIER, Jean, op., cit., p. 28). L'un des significations de souveraineté veut que l'État ne puisse être soumis sans son assentiment à aucune autorité ou organisme qui lui impose une contrainte (Ibid., p. 26). Ce concept englobe la liberté et l'indépendance des États ainsi que ses applications parmi lesquelles la liberté totale de ses choix y compris celui de son système politique, économique et social, le droit d'établir ses lois civiles et pénales comme ils l'entendent. La souveraineté permet aussi à l'État d'exploiter dans l'intérêt général de la population, les ressources naturelles du territoire (on parle de souveraineté permanente sur les ressources naturelles).

⁵¹ Bien entendu, cette conclusion est loin d'être partagée par tout le monde. Quelques auteurs, tout en reconnaissant que le politique et l'économique interagissent désormais dans un espace géographique qui n'est plus celui dans lequel opérait la régulation keynésienne-fordiste, croient que parler d'un pouvoir économique supranational est excessif (Michel Kael et Richard Sobel, « Mondialisation et néolibéralisme », *Les Temps modernes*, 607, janvier 2000, p. 13). Pour ceux-là, il est abusif de considérer que l'économie s'est désormais émancipé du politico-étatique, que le capital dicte sa loi.

regroupements s'étant opposés à l'A.M.I. avaient en commun. Dans l'intention de démontrer que ces groupes, dans leur ensemble, ont combattu l'A.M.I. parce qu'ils le considéraient réellement comme un maillon de la mondialisation économique devant aboutir surtout à une perte de souveraineté des États et de l'effritement de la démocratie et de la cohésion sociale à l'avantage des firmes transnationales, nous avons employé la technique qualitative de l'observation documentaire pour méthode de collecte des données. Afin de pouvoir vérifier notre hypothèse, nous avons tout d'abord consulté et exploité maints ouvrages théoriques sur les éléments avancés dans notre hypothèse. Par la suite, nous avons procédé à l'analyse des documents produits par un certain nombre d'associations socio-politiques ayant protesté contre ce projet de traité. Nos recherches nous ont permis de mettre la main, dans les revues spécialisées ou dans leurs sites Internet⁵² sur quelques déclarations, ouvrages en ligne, textes de colloques et de séminaires, articles, communiqués de presse, résolutions, etc. ayant un rapport avec la problématique soulevée un certain nombre d'acteurs socio-politiques revendicatifs dont l'action s'inscrivait dans cette résistance à la mondialisation économique à travers l'A.M.I. Quant à la manière d'extraire l'information, le contenu manifeste des documents, c'est-à-dire à ce qui a été dit ou écrit explicitement dans le texte, a été privilégié.

⁵² L'Internet utilisé par les O.N.G. en tant que principal outil de communication a été une mine d'informations sur l'A.M.I.

LA STRUCTURE DE CETTE THÈSE

À l'instar de tout rapport de recherche, celui-ci est agencé de manière à traiter la question abordée de façon progressive. Dans le premier chapitre, nous aborderons la « nouvelle » mondialisation économique, particulièrement son historique, ses caractéristiques et sa base idéologique, sur les facteurs politiques l'ayant engendré afin de démontrer qu'elle est issue d'un puissant mouvement de libéralisation et de la dérégulation des économies nationales. Nous démontrerons comment la mondialisation est un processus économique symbolisé par la mise en place d'un ordre mondial néolibéral provoqué par les États et perpétué par les institutions multilatérales économiques. Dans cette même partie, nous reviendrons largement sur les principes de l'A.M.I. dans le but de faire apparaître que l'A.M.I. entretient une forte relation avec la mondialisation économique. Dans ce chapitre, il sera question de la manière dont des F.T.N. sont arrivées par l'extension de leurs activités à l'extérieur par la délocalisation grâce aux investissements directs et les transferts de technologie ont contribué à créer ce phénomène de la mondialisation et comment les F.T.N. en sont devenues les principaux acteurs.

Dans le deuxième chapitre, nous allons démontrer en nous appuyant sur une pléiade d'auteurs que le processus de la nouvelle mondialisation économique est assimilable à un projet hégémonique qui n'est pas sans incidence pour la

souveraineté des États et de la démocratie et contribuait à accroître le pouvoir des F.T.N.

Le dernier chapitre a pour but non seulement de dresser un portrait par le biais d'une classification de tous les acteurs nationaux comme transnationaux ayant pris part à cette opposition à l'A.M.I et les moyens de ces résistants à l'A.M.I. et de la mondialisation économique en général, mais surtout de s'attarder sur le discours de ces groupes afin d'identifier concrètement que ces O.N.G. considéraient que parallèlement aux dommages, l'accroissement du pouvoir des F.T.N. par le biais de la mondialisation constituait principalement une menace à la souveraineté des États et de la démocratie. Devant la persistance de l'effritement de l'autorité des États et des droits démocratiques du citoyen à l'avantage des F.T.N., ces O.N.G. préféraient se mobiliser et proposer des solutions alternatives. Concrètement, il s'agira d'identifier le discours contre-hégémonique d'un nombre sélectionné d'acteurs socio-politiques à établir que par la résistance opposée à l'A.M.I., ce mouvement a œuvré, en mettant l'accent sur les conséquences qu'on lui prêtait, à empêcher la réalisation du consentement nécessaire à l'effectivité du projet hégémonique développé par les F.T.N. et à proposer des pistes de solutions alternatives.

CONTRIBUTION DE LA RECHERCHE

Cette recherche portant sur cet accord devant régir les investissements (A.M.I) devrait faire la lumière sur l'un des principaux enjeux qui ont amené une telle résistance face au phénomène de la mondialisation. En inscrivant cet accord dans la logique de la mondialisation, nous espérons faire apparaître que l'A.M.I. ainsi que les cycles de négociations au sein de l'O.M.C. ou encore dans d'autres cadres genre O.C.D.E., G.7 sont l'objet d'une formidable opposition parce que les initiatives qui en naîtraient sont associées par les organisations non-gouvernementales opposées à la globalisation comme faisant exclusivement la part trop belle aux firmes transnationales. En effet, suivant l'interprétation que nous avons faite de la mondialisation, c'est-à-dire de la présenter comme un projet hégémonique, il ressortira que la mondialisation est loin d'être neutre.

Cette thèse se veut également un moyen de faire connaître davantage ces acteurs qui, depuis un certain temps, se distinguent par une tenace résistance à la globalisation.

CHAPITRE 1

LES CARACTERISTIQUES ET FACTEURS DE LA MONDIALISATION ÉCONOMIQUE

Notre hypothèse soutenait que le projet de traité portant sur l'A.M.I. a fait l'objet d'une opposition parce qu'il était étroitement associé à la mondialisation économique, processus ayant pour finalité la mise en place d'un ordre mondial néolibéral permettant aux F.T.N. de consolider leur pouvoir hégémonique. Il ressort des griefs soulevés contre la mondialisation que celle-ci n'était pas sans conséquences sur la cohésion sociale, sur la dégradation des normes nationales sur l'environnement et en matière d'emploi, sur l'aggravation du déséquilibre entre les pays riches et les pays pauvres et surtout sur la souveraineté des États et de la démocratie.

Afin de vérifier pleinement cette hypothèse, il est nécessaire revenir sur les caractéristiques de cette mondialisation économique, de faire ressortir les liens qu'entretiennent la mondialisation et l'A.M.I. mais aussi ceux qui les unissent avec les F.T.N. que certains n'hésitent pas à qualifier de « vecteur fondamental de la globalisation de l'économie internationale »⁵³. Le principal objectif de ce chapitre est donc de dégager les principaux principes de l'accord,

⁵³ GERVAISE, Yves et Pierre JAMBARD, *Le commerce international*, Paris, Armand Colin, 1999, p. 84

mais surtout de placer l'A.M.I. dans son contexte qui est celui de la mondialisation, qui elle-même trouve ses racines dans un puissant mouvement de libéralisation des échanges internationaux et de la déréglementation des économies nationales. Il s'agira de revenir sur le processus global de la mondialisation afin de démontrer dans un premier temps que l'A.M.I. est loin d'être un projet de traité isolé mais plutôt il s'inscrit dans le processus de libéralisation des échanges dont il est un maillon devant contribuer à son parachèvement. Dans un second temps, ainsi que le conçoivent les acteurs socio-politiques opposés à l'AMI sur lesquels nous reviendrons au chapitre 3, ce chapitre devrait expliquer que les F.T.N. en sont les principaux agents et bénéficiaires. Cette partie nous permettra également de revenir de façon plus élaborée sur le traité en ce qu'il a de plus contraignant.

1. 1. LA MONDIALISATION DE L'ÉCONOMIE

La mondialisation économique, du moins sous la nouvelle forme qu'elle se présente dans ces dernières années, se caractérise par l'internationalisation des échanges, le développement du commerce mondial, l'internationalisation de la production, la réalisation d'investissements à l'étranger, les délocalisations et l'intensification des réseaux mondiaux contrôlés par les firmes transnationales, l'ouverture des marchés financiers, le

fonctionnement en continu du marché mondial des capitaux⁵⁴ rendu possible par le développement de l'informatique⁵⁵ et en général des moyens de communication⁵⁶.

L'économie mondialisée est devenue multidimensionnelle et comporte quatre dimensions⁵⁷ : le commerce encouragé par le General Agreement on Tariffs and Trade (G.A.T.T.) puis l'O.M.C. et assuré par les intégrations régionales; la production qui se manifeste par le fait qu'elle ne se concentre plus dans un seul espace national mais dans un espace mondial marqué par la délocalisation; la technologie, qui s'exprime par une diffusion instantanée de la technologie; et finalement la finance. La dimension financière, qui trouve ses racines dans les stratégies internationales des F.T.N. désigne la transformation du système financier international causée par la suppression des frontières nationales sur les marchés des capitaux ainsi que par le décloisonnement des marchés financiers. La mise en place d'un mégamarché financier mondial

⁵⁴ Pour la première fois de l'histoire, le capital se gère jour et nuit sur des marchés financiers opérant en temps réel : des transactions représentant des milliards de dollars s'effectuent en quelques minutes sur les circuits électroniques du monde entier (CASTELLS, Manuel, *Société en réseaux. L'ère de l'information*, Paris, Fayard, 1998, p. 123)

⁵⁵ L'ordinateur, en effet, favorise la déconcentration et l'organisation en réseau des structures productives matérielles. Il permet aux places financières de faire circuler à la vitesse de la lumière des ordres à la place des espèces

⁵⁶ Les changements technologiques, accentués par la diminution des tarifs dans le domaine des communications et le développement des nouvelles techniques de l'information et de télécommunications sont des facteurs techniques qui ont contribué à la consolidation de la mondialisation économique. Ces facteurs que l'on qualifie d'exogènes, en opposition aux facteurs endogènes que représentent la libéralisation des échanges, de l'investissement et des marchés financiers, rapprochent les sociétés par la connexion des entreprises et des salles de marché, la télévision par satellite, l'Internet, etc. (RICHE, Pascal, « Une brève histoire de la mondialisation », *Libération*, samedi 27 novembre 1999 <http://www.liberation.fr/O.M.C./actu/991127b.html>), rétrécissent le monde et permettent l'intégration fonctionnelle des stratégies transnationales de production et de commercialisation. (BHALLA, A. S., (dir.), *Mondialisation, croissance et marginalisation*, Ottawa, CRDI, 1998, p. 10)

constitué d'un très dense réseau d'opérations de prêts et d'emprunt et de spéculations qui transcendent les frontières nationales a permis l'emprise de la finance sur les économies. Les circuits financiers établis par les banques en se servant de leurs filiales assurent la mobilité et l'affectation des ressources nécessaires pour financer les transactions commerciales ou la production délocalisée⁵⁸. Aussi complexe qu'il puisse paraître, ce processus n'est pas neutre. Un retour sur les principaux facteurs qui ont engendré ce processus nous permettrait de cerner davantage cette affirmation.

1.1.1. HISTORIQUE DE LA « NOUVELLE » MONDIALISATION ÉCONOMIQUE

Beaucoup de choses ont été dites concernant les origines de la mondialisation économique. À en croire André Maillard, il n'y a rien de plus faux que de présenter la mondialisation de l'économie comme étant un projet nouveau. Il croit plutôt que « toute l'histoire de l'humanité est allée dans ce sens depuis que l'Occident a pris l'ascendant vers l'année 1500 »⁵⁹. Il cite également Fernand Braudel qui date le mouvement à la fin du Moyen-Âge lorsque les propriétaires terriens toscans ont découvert qu'ils pourraient faire davantage de

⁵⁷ FOROWICZ, Yadwiga, *Économie internationale*, Montréal, Beauchemin, pp. 4-5

⁵⁸ Ibid., p. 5

⁵⁹ MAILLARD, André, *Le marché inhumain et comment le dompter*, Paris, L'Harmattan, 1998, p.

profits en exportant de l'huile et du vin et en important du blé meilleur marché de Sicile.⁶⁰

Quant à Gamble, la mondialisation économique s'est amorcée au début de la civilisation humaine. Modelski la place au début de l'ère moderne; Robertson, lui, à partir du milieu du 19^e siècle; Rosenau, à la fin des années 50, Harvey, à partir des années 70⁶¹. D'autres l'associent tout simplement à l'époque des cités-États italiennes lorsque le commerce maritime prend son essor et que les flux commerciaux entre l'orient et l'occident s'accélèrent⁶², à la découverte du Nouveau Monde en 1492, au « village planétaire » de Marshall McLuhan ou encore à la fin de la guerre froide en 1989, etc.

Pourtant, malgré ces divergences sur les origines du phénomène, il ressort que la globalisation s'est fait progressivement et ne date pas d'aujourd'hui. A la différence que l'étape actuelle n'a commune mesure avec celles qui l'ont précédé, plus particulièrement avec l'invention de nouveaux instruments financiers et à l'apparition simultanée d'une offre et d'une demande considérable de capitaux, qui se sont traduits par l'internationalisation des entreprises qui raisonnent désormais en terme de marché mondial.

En dépit de ces désaccords sur les origines du processus global de la mondialisation, il se dégage une tendance que la mondialisation a pris de

⁶⁰ MAILLARD, André, *Le marché inhumain et comment le dompter*, p. 77

⁶¹ BAYLIS, John and Steve SMITH (dir.), *The Globalization of World Politics*, New York, Oxford University Press, 1997, p. 56

⁶² CHAUPRADE, Aymeric, *Introduction à l'analyse géopolitique*, Paris, Ellipses, 1999, p. 261

nouvelles formes dans ces vingt dernières années. Dans un article paru dans *Le Monde diplomatique*, Noëlle Burgi et Philip Golub y parlent de deux mondialisations, la mondialisation de la fin du XIX^e siècle sous l'impulsion de l'empire britannique et qui a fait de Londres, la capitale d'un empire financier international, et celle de la fin du XX^e siècle impulsée par les États-Unis. D'après eux, ces deux mondialisations qu'ils qualifient de deux moments clés du développement capitaliste ont une dynamique analogue. Dans les deux mondialisations, le pouvoir financier était uni au pouvoir politique; au XIX^e siècle, la Banque d'Angleterre servait d'interface aux deux sphères, alors qu'actuellement ce rôle est dévolu aux entreprises multinationales.⁶³

D'autres comme A.S. Bahlla partent du constat que la dispersion géographique économique de l'activité existe depuis des décennies, voire des siècles, pour en déduire que la mondialisation économique est un phénomène continu dont la dernière phase, celle des années 80 et du début des années 90, se distingue par une accélération du processus.⁶⁴ À son avis, cette phase se démarque des autres par des innovations organisationnelles et technologiques, c'est-à-dire le développement des technologies de l'information et de la communication, qui ont permis une croissance sans précédent du commerce

p. 7 ⁶³ Noëlle Burgi et Philip S. Golub, « Déjà au XIX^e siècle », *Le Monde diplomatique*, avril 2000,

⁶⁴ BHALLA, A. S., op., cit., p. 1

des services et le remplacement de la production en série mise en place par Ford par des systèmes de production souples ou spécialisés⁶⁵.

Dans son livre *L'Empire du chaos*⁶⁶, Samir Amin s'accorde avec nous que la mondialisation dans sa forme ou phase actuelle traduit l'extension géographique des échanges, mais également et surtout, l'extension du domaine de ces échanges (la mondialisation ne concerne plus seulement les produits, mais englobe les marchés, les capitaux, la main-d'œuvre et les entreprises.) Sur ce, après avoir remonté le temps, il explique que la mondialisation en tant que telle n'est pas nouvelle, mais elle a été amorcée il y a cinq siècles avec la conquête de l'Amérique, puis l'universalisme des lumières. Sauf qu'elle a franchi une nouvelle étape au cours des dernières années par l'intensification des échanges et des communications de toutes natures. Pour Amin, cette libéralisation des transferts internationaux de capitaux est issue de la crise à laquelle le capitalisme a fait face à partir des années 1970, et c'est en essayant de trouver d'autres débouchés pour les capitaux accumulés afin d'éviter leur dévaluation massive et brutale qu'on en est arrivé à cette « nouvelle mondialisation »⁶⁷. Il apparaît aussi pour Amin que, dans le cadre de ce qu'il

⁶⁵ BHALLA, A. S., op., cit., p. 3

⁶⁶ AMIN, Samir, *L'Empire du chaos*, Paris, L'Harmattan, 1991, 137 p.

⁶⁷ De la revue qu'il a faite de l'évolution économique du monde au cours des dernières décennies, il en est arrivé à la conclusion que cette nouvelle mondialisation est fondée sur ce qu'il appelle les cinq monopoles du centre : la technologie, les flux financiers à l'échelle mondiale, l'accès aux ressources naturelles de la planète, le contrôle des moyens d'information et de communication et les armements de destruction massive. Ce sont ces cinq monopoles qui définissent le cadre dans lequel s'exprime la loi de la valeur mondialisée.

considère comme une politique de gestion de crise, les institutions internationales que sont la Banque mondiale et le F.M.I., ont été instrumentalisées pour imposer cette libéralisation au Tiers monde tandis que l'O.M.C., derrière son discours libre-échangiste, œuvre pour protéger les marchés en faveur des oligopoles transnationaux dominants.

1.1.2. LES BASES IDÉOLOGIQUES DE LA NOUVELLE MONDIALISATION ÉCONOMIQUE

L'idéologie à la base de la globalisation est le néolibéralisme⁶⁸, que Amin n'hésite pas à considérer comme une philosophie par essence antidémocratique, puisqu'elle prône la non-ingérence des populations, par l'action des pouvoirs qu'ils se choisissent, dans le fonctionnement des marchés afin de ne pas fausser ses lois⁶⁹. Samir Amin fustige d'ailleurs le dogmatisme extrême du discours néo-libéral, car il se présente comme celui de la Révélation dans les conceptions religieuses fondamentalistes dans lesquelles il y a rarement matière à discussion. Cette nouvelle doctrine que l'on qualifie même d'ultra est la réactualisation des idées de Adam Smith pour qui le mécanisme du marché

⁶⁸ La pensée néo-libérale, qui a comme précurseurs Ludwig Von Mises et Frierich Von Hayek, est une relance de la théorie du marché, l'un des éléments clefs du libéralisme classique (le libéralisme économique défend le marché comme système de l'initiative privée, du libre-échange et de la concurrence). Ces derniers, soucieux de la préservation de la liberté, pensent que l'intervention de l'État dans l'économie entraîne la destruction de la liberté, de l'égalité, de la justice, et que ces valeurs dépendent surtout du déploiement des initiatives et des échanges privés. À leurs yeux, seul le marché permet d'atteindre la justice, la liberté et l'égalité puisque qu'il reconnaît à tous les mêmes droits, et offre à chacun les chances les plus grandes de faire aboutir ses projets.

⁶⁹ AMIN, Samir, « Vers un forum mondial critique. Penser la construction de l'économie au service des peuples », *La Pensée*, n° 313, janv.-fév.-mars 1998, p. 45

laissé libre de toute contrainte est à la fois le garant d'un juste équilibre des prix et le moteur d'un développement économique par la recherche du profit qui conduit les hommes à inventer, à entreprendre, à perfectionner, procurant, par l'accumulation du capital réinvesti, l'abondance des biens nécessaires au bonheur de la société humaine⁷⁰. Pour ces nouveaux adeptes du laisser-faire guidé par une main invisible, tout ce qui entrave la libéralisation économique est nuisible à la société. C'est la raison pour laquelle ces néo-libéraux s'insurgent contre les activités économiques confisquées par l'État ; ils clament la supériorité du marché et réclament son nécessaire retrait. Ce néolibéralisme qui oeuvre à l'évacuation de la politique pour laisser place à l'harmonisation des intérêts à travers le marché subordonne la politique à une certaine conception de l'économie.

Nous l'avions souligné plus haut, cette « nouvelle » mondialisation économique résulte de différents facteurs dont les plus significatifs sont les ruptures géopolitiques et surtout les décisions politiques prises par les pouvoirs publics des pays industrialisés, sans oublier les modifications institutionnelles et les transformations organisationnelles de la part des F.T.N. qui ont, à un degré ou un autre, accompagné ou favorisé ce mouvement. La démonstration qui suit a été conçue de sorte à faire apparaître que les F.T.N. se sont appropriées une série de mesures initiées par les États pour devenir graduellement les

⁷⁰ SMITH, Adam, *Richesse sur la nature et la cause de la richesse des nations*, Paris, Flammarion, 1991

principaux agents de cette « nouvelle » mondialisation. Par la même occasion, nous ferons ressortir que l'A.M.I. est partie intégrante de ce processus de la mondialisation.

Qu'on le dise dès maintenant, l'un des principaux facteurs déclenchant de l'actuelle mondialisation est, sans aucun doute, la décision de libéralisation progressive prise par les pouvoirs publics, qui touche presque tous les secteurs économiques et les principaux instruments d'intervention des États. Ce mouvement de libéralisation des échanges et des capitaux qui s'est fait à l'échelle internationale comme nationale, et dont l'A.M.I. contribuait à son parachèvement, a été déjà amorcé après la Deuxième guerre mondiale.

1.2. UN PUISSANT MOUVEMENT DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

La volonté libérale qui sous-tend la mondialisation a des fondements très anciens. De façon plus lointaine, avec le plan Marshall fait par les États-Unis en 1947, dont l'économie est sortie de la Seconde guerre mondiale sans être trop affectée, aux pays de l'Europe de l'Ouest. Cette aide financière facilita la reprise du commerce international et l'ouverture des frontières⁷¹. L'un des autres tremplins majeurs de la libéralisation fut la mise sur pieds en 1948 du G.A.T.T.

⁷¹ PARIZEAU, Jacques, « L'A.M.I. menace-t-il la souveraineté des États », *Action nationale*, 89, n° 1, janvier 1999, p. 37-54

par un certain nombre de pays⁷² soucieux de ne « pas retomber dans les errements que le monde avait connus dans l'entre-deux guerres et tout particulièrement au lendemain de la crise de 1929 marquée par l'effondrement du commerce international »⁷³ et convaincus que « la politique du chacun pour soi qui consistait à fermer ses frontières par l'établissement de politiques protectionnistes conduisait à la défaite économique de tous »⁷⁴. C'est également pour ces mêmes raisons que la B.M. et le F.M.I. ont été créés en juillet 1944 à partir des accords de Bretton Woods. Officiellement, le G.A.T.T. devait assurer la sécurité et la prévisibilité de l'environnement commercial international pour les milieux d'affaires et un processus continu de libéralisation du commerce qui soit propice au développement de l'investissement, à la création de lois et à l'expansion des échanges. Le G.A.T.T., qui était au départ qu'un simple accord de commerce s'étant progressivement institutionnalisé, a permis, grâce à plusieurs cycles de négociations, de très fortes réductions douanières en ce qui a trait aux échanges commerciaux. Son remplacement en 1995 par l'O.M.C. a élargi son champ de compétences sur des questions qui dépassent les droits de douane ou des quotas, mais l'étendent sur plusieurs autres secteurs.

⁷² Par ordre alphabétique, les 23 pays signataires du G.A.T.T. en 1947 sont : Afrique du Sud, Australie, Canada, Ceylan, Chili, Chine, Cuba, Liban, Luxembourg, Pakistan, Pays-Bas, Syrie, Tchécoslovaquie, Belgique, Brésil, Birmanie, États-Unis, France, Inde, Norvège, Nouvelle-Zélande, Rhodésie du Nord, Royaume-Uni.

⁷³ CHAGNOLLAUD, Jean-Paul, op., cit., p. 36

⁷⁴ Ibid., p. 36

Depuis sa création, l'O.M.C. s'est fixé pour mission d'établir et d'administrer les accords commerciaux multilatéraux, d'être un cadre pour des négociations multilatérales, de surveiller les politiques commerciales, d'œuvrer au règlement des litiges commerciaux par son organe de différends et de coopérer avec les institutions multilatérales telles que la B.M. et le F.M.I. Ainsi que nous l'avons souligné plus haut, son champ d'action est plus large que celui dans lequel évoluait le G.A.T.T. qui ne se limitait qu'aux échanges de marchandises. L'O.M.C. intervient dans trois nouveaux domaines particulièrement importants : les services (transports, tourisme, télécommunications, banques, assurances, etc.) dont les exportations ont augmenté plus rapidement que celles des biens, la propriété intellectuelle (marques, brevets, droits d'auteur pour des idées nouvelles et des activités créatrices) et les investissements liés au commerce puisque les mouvements des capitaux jouent un rôle décisif dans le processus d'intégration mondiale. « En définitive, l'ambition de l'O.M.C. est de pouvoir réguler l'essentiel de ce qui fait l'objet d'échanges internationaux dans un monde où le développement exponentiel des technologies ouvre sans cesse de nouvelles possibilités de transactions internationales. »⁷⁵ À long terme, l'O.M.C. se veut un instrument qui permettrait de tout déréglementer afin de construire un marché à l'échelle planétaire où les capitaux et les marchandises pourraient circuler partout sans limites « autres que celles qui auront été discutées et entérinées par

⁷⁵ CHAGNOLLAUD, Jean-Paul, op., cit, p. 41

l'organisation et donc supprimer l'actuelle fragmentation territoriale du monde pour ne laisser qu'un espace unique où pourront se mouvoir en toute liberté les grands acteurs économiques au mieux de leurs intérêts dans le cadre d'une compétition mondiale codifiée »⁷⁶. Le cycle du millénaire qui devrait être amorcé à Seattle en 1999 allait aboutir à un élargissement très important du champ couvert par les négociations (les biens manufacturés, l'agriculture, les services, les idées et les investissements)

Les chantiers ouverts par l'O.M.C. après la première conférence interministérielle tenue à Singapour en décembre 1996 en disent long sur les intentions de cette organisation de mettre en place un nouvel économique mondial. Ces chantiers, pour chacun desquels un « groupe de travail » a été créé portaient essentiellement sur les règles de la concurrence, l'ouverture des marchés publics dans le but de démanteler les monopoles nationaux, et l'investissement, qui était le plus important, puisque « il commande les autres d'une certaine manière. »⁷⁷ Martin Khor, directeur du *Third World Network*, rappelle que ces nouveaux secteurs couverts par l'O.M.C. intéressaient particulièrement les transnationales⁷⁸. D'ailleurs, pour lui, « non contente de faire

⁷⁶ CHAGNOLLAUD, Jean-Paul, op., cit., p. 42

⁷⁷ Ibid., p. 42

⁷⁸ KHOR, Martin, « L'O.M.C., fer de lance des transnationales », *Le Monde diplomatique*, mai 1997, p. 10 <http://www.monde-diplomatique.fr/1997/05/KHOR/8161.html>

prévaloir les principes du libre-échange sur toute autre considération qu'elle soit culturelle, sociale ou écologique dans la régulation du commerce international, et au seul profit des entreprises transnationales de l'industrie et de la finance dont les gouvernements sont les porte-parole zélés, l'O.M.C., adossée à l'O.C.D.E., en voulant désormais régenter les règles de la concurrence, l'accès aux marchés publics et les lois sur les investissements, est en train de dépouiller les pays, les citoyens et les citoyennes des attributs minimaux de la souveraineté »⁷⁹

1.2.1. LA CONTINUITÉ DU MOUVEMENT DE LIBÉRALISATION AU NIVEAU DE INVESTISSEMENT : L'ACCORD MULTILATERAL SUR L'INVESTISSEMENT

Conformément à la volonté ayant abouti en 1996 à l'extension des domaines de l'O.M.C. aux investissements, l'A.M.I., dont la négociation au sein de l'O.C.D.E. a échoué en octobre 1998, devait contribuer à ce mouvement de libéralisation engagée depuis les années 40 et accélérée dans les années 70, notamment celle qui touche les mouvements de capitaux et celles des investissements. Ce projet de traité, qui allait consacrer l'absolue priorité de l'investissement international direct, était un prolongement logique de cette libéralisation déjà entamée au G.A.T.T. Il était entendu que si cet accord était négocié à l'O.C.D.E., il devrait être retourné à l'O.M.C. pour une adhésion plus large. Initialement la signature d'un accord sur les investissements quasi-similaire l'A.M.I. était prévue avec le 8^e round du GATT dans le cadre de la ratification de

⁷⁹ KHOR, Martin, « L'O.M.C., fer de lance des transnationales », Ibid,

l'O.M.C., mais elle a dû être ajournée devant la réticence de nombreux gouvernements. Ce n'était donc pas par hasard que l'A.M.I. ait été négocié au sein de l'O.C.D.E. Pour accord de cette envergure, c'est-à-dire un traité international autonome ouvert à tous les pays membres de l'O.C.D.E. et aux pays non-membres, l'O.M.C., avec ses près de 130 pays membres, était le cadre le plus approprié. Selon M. Clarke de l'*Institut Polaris* (Canada), les États-Unis, craignant qu'un traité de ce genre, s'il était conclu au sein de l'O.M.C. ne soit vidé de sa substance par les pays en développement, ont proposé que celui-ci soit négocié à l'O.C.D.E.⁸⁰.

Ce cadre de négociations qui n'avait auparavant jamais abrité des tractations d'un traité international était le lieu idéal de tous les pays industrialisés qui représentent la majeure partie des flux des I.D.E., plus de 95 % du stock d'IDE sortant dans le monde et d'environ 80 % du stock entrant⁸¹, mais constituait un moyen d'écarter les pays en développement dont la plupart ne se sont pas encore défait des restrictions et réglementations sur les I.D.E. Néanmoins, le Canada n'était pas très à l'aise avec ce choix; à la reprise des négociations en octobre 1998 après une suspension d'une durée de six mois, il

⁸⁰ CLARKE, Tony, op., cit., p. 103

⁸¹ La plus grande part des I.D.E. est répartie entre les trois grands pôles (États-Unis, Japon, Europe) tandis que les cinq principaux investisseurs sont les États-Unis, Japon, France, Grande-Bretagne et Allemagne ; pour 1996, ils étaient à l'origine de 68 % des flux d'IDE (CHAGNOLLAUD, Jean-P., op., cit., p. 29)

avait demandé à ce que les négociations sur l'A.M.I. se fassent à l'O.M.C. plutôt qu'à l'O.C.D.E.

Tant qu'à y être, il pourrait être intéressant de revenir sur le projet de traité portant sur l'A.M.I., plus spécifiquement certaines de ses caractéristiques qui ont soulevé l'ire des O.N.G..

1.2.2 LE CARACTÈRE NON-TRANSPARENT DE L'A.M.I.

Les négociations sur l'A.M.I. ont ceci de particulier qu'elles ont été entamées à l'insu des populations. Tous les gouvernements concernés n'avaient pas informé leurs représentations parlementaires, encore moins leurs citoyens et citoyennes, qu'ils s'étaient engagés dans des pourparlers sur un traité qui risquait d'empiéter sérieusement sur leurs compétences. Dans beaucoup de pays prenant part aux négociations, le plus souvent à l'exception des ministères ayant un rapport avec le commerce international, les autres membres des gouvernements ne semblaient ou tout simplement ont fait semblant ne pas être mis au courant. Autre exemple significatif de l'ambiguïté de la position des gouvernements sur cette question, deux ans après le début des négociations, le gouvernement américain, même confronté à la preuve présentée par les acteurs socio-politiques dans leurs sites Internet, a continué à nier l'existence du projet de l'A.M.I.⁸². Ce choix des gouvernements de l'O.C.D.E. de procéder de la

⁸² GLOBAL WATCH, « Everything You Wanted to Know About the Multilateral Agreement on Investment (MAI) », <http://www.citizen.org/pctrade/MAI/What%20is/maievery.htm>

sorte rend très plausible la thèse des O.N.G. opposées à l'A.M.I. soutenant que la négociation a été conduite par les gouvernements avec la plus grande discrétion et la volonté manifeste de maintenir leur opinion publique dans l'ignorance.

Nonobstant, on ne peut pas dire que l'A.M.I. a été négocié de manière secrète au sens strict du terme. Tel que l'ont fait remarquer les groupes anti-A.M.I., avant que les négociations ne débutent en 1995, cette question, suivie refus des pays en développement, a déjà été à l'ordre du jour au sein de G.A.T.T./O.M.C. À notre avis, la difficulté rencontrée par les acteurs sociaux et politiques anti-A.M.I. était plus de se procurer un exemplaire du texte des négociations que d'être au courant de la possibilité de discussions multilatérales portant sur la libéralisation des investissements.

1.2.3. LA STRUCTURE DU TEXTE DE NÉGOCIATIONS SUR L'A.M.I.

La dernière version du document (texte consolidé mai 1998) comporte 12 sections. Cette version abondamment diffusée dans l'Internet, est structurée en quatre grandes rubriques. Dans la partie sur la portée, il y est circonscrit l'interprétation de l'Accord par la définition des notions comme « investisseur » et « investissement. » Dans le projet de l'A.M.I., la notion d'investisseur englobe "toute personne physique qui, conformément au droit applicable d'une partie contractante, a la nationalité de cette partie

contractante ou en est résident permanent, ou une personne morale ou toute autre entité constituée ou organisée selon le droit applicable d'une partie contractante, avec ou sans but lucratif, privée ou appartenant à une autorité publique ou contrôlée par elle, y compris une société de capitaux, fiducie, société de personnes, entreprise individuelle, co-entreprise, association ou organisation.»⁸³. La définition de "l'investissement" recouvre tout type d'actif détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, par un investisseur : entreprise, capital, actions, obligations, emprunts, droits au titre de contrat, créances monétaires, concessions, licences, permis, biens meubles, immeubles et aussi droits de la propriété intellectuelle⁸⁴.

Dans la section portant sur les obligations, on fixe les règles auxquelles doivent souscrire les États en ce qui concerne des questions comme la discrimination et les obligations de résultat. Dans celle sur le règlement des différends, on décrit les procédures à suivre pour régler des interprétations divergentes touchant la portée et les obligations. Finalement dans le segment sur les autres dispositions, on traite des exceptions, des garanties, des services financiers, de l'importation, des réserves par pays et d'autres questions d'ordre

⁸³ O.C.D.E., *Texte de négociations sur l'Accord multilatéral sur l'investissement*, texte consolidé, février 1998, chap. 2 « Champ d'application » February, 1998 MAI text.

www.oecd.org/daf/cmis/mai/maixtext.pdf

⁸⁴ « Un manifeste du capitalisme mondial », *L'Humanité Hebdo*, n° 14, 1998, p. 10

général comme les modalités d'adhésion⁸⁵.

1.2.4. LES PRINCIPES LES PLUS IMPORTANTS DE L'A.M.I.

L'A.M.I. devait être un accord complet en matière d'investissement couvrant tous les secteurs de l'économie. Tout de même, il revenait aux membres de l'O.M.C., dont le secrétariat participait aux négociations de l'A.M.I. en qualité d'observateur, dans leur ensemble de se prononcer sur la nature des disciplines qu'ils élaboreront dans le domaine de l'investissement. L'accord visait aussi à couvrir les mesures prises à tous les niveaux d'administration, administration centrale ou fédérale, États fédérés, provinces et collectivités locales. L'A.M.I. se voulait un traité autonome ouvert à l'adhésion des économies non-membres de l'O.C.D.E. avec les mêmes droits et les mêmes obligations que les membres de l'O.C.D.E.. Néanmoins, chaque pays pouvait négocier les conditions de son adhésion, et notamment sa propre liste de réserves.⁸⁶

Le texte d'accord comportait un certain nombre de principes; les uns aussi décriés que les autres puisque faisant la part belle aux investisseurs, c'est-

⁸⁵ Ce résumé est une reprise presque textuelle d'un chapitre du CANADA, Parliament, House of Commons, Sub-Committee on International Trade, Trade Disputes and Investment, *Canada and the Multilateral Agreement on Investment : third report of the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade : first report of the Sub-Committee on International Trade, Trade Disputes and Investment*, Ottawa, House of Commons, Canada, 1997, p. 21.

⁸⁶ À l'instar des autres pays, le Canada a formulé un bon nombre de réserves similaires à celles qu'il avait formulé dans les annexes 1 et 2 de l'ALENA. Pour plus de d'informations sur ces réserves, se référer au mémoire préparé par Barry Appleton et présenté au Sub-Committee on International Trade, Trade Disputes and Investment par le *Conseil des Canadiens*.

à-dire aux forces transnationales. Le principe de base de l'A.M.I. est la *non-discrimination*. Dans le document de négociations, il est demandé aux États de reconnaître aux investisseurs internationaux le bénéfice à la fois du principe du *traitement national* et de celui de *la nation la plus favorisée*. Grâce au *traitement national*, les pays signataires de l'A.M.I. s'engageraient à accorder aux investisseurs étrangers et à leurs investissements le même traitement que celui qu'ils accordent à leurs propres investisseurs. Ainsi, tous les droits et privilèges accordés à un pays déterminé quelconque devront être étendus à tous les pays. La conséquence d'une telle mesure étant bien sûr que les États risquaient de perdre ainsi l'un des moyens habituels d'agir dans leurs économies. Le danger pour tout État ayant paraphé le traité est qu'il n'aurait plus le contrôle des investissements réalisés sur son territoire.

Avec le *régime de la nation la plus favorisée*, ces gouvernements s'engagent à ne pas effectuer de discrimination entre les investisseurs ou les investissements. A ces dispositions, on ajoutera celle de la *transparence* qui veut que les lois, réglementations et procédures d'application générale soient rendues publiques. Ensuite, viennent celles du *transfert de fonds* et de *l'entrée et le séjour du personnel clé*. Si le premier fait de telle sorte que les paiements liés aux investissements, notamment les opérations en capital, les bénéfices et les dividendes, puissent être effectuées librement à destination ou en provenance du pays d'accueil, le second devait offrir aux investisseurs et le personnel clé,

notamment les cadres supérieurs et les techniciens spécialisés, de pouvoir librement entrer et séjourner temporairement pour exercer une activité en rapport avec l'investissement dans le cadre de l'A.M.I. À ces mesures s'ajoute le principe de l'*obligation de résultat*, c'est-à-dire que certaines obligations imposées aux investisseurs, notamment un objectif minimum d'exportation de biens ou de services, seraient interdites. Le principe de l'*expropriation* devait protéger les investissements de l'expropriation puisqu'elle ne pourra avoir lieu que pour cause d'utilité publique et elle devra faire l'objet d'une indemnisation rapide, suffisante et efficace.

Finalement, avec le mécanisme de *règlement des différends*, l'accord prévoyait un arbitrage obligatoire des différends entre l'État d'origine et l'État d'accueil ou entre l'investisseur et l'État d'accueil. Le dispositif envisagé ne mentionnait que ces deux hypothèses. La supposition qu'un État intente une action contre un investisseur n'est pas évoquée, ce qui est tout à fait logique puisqu'un investisseur n'est pas astreint nulle part dans le texte à la moindre obligation. L'A.M.I. réservait tous les droits pour les firmes et les devoirs pour les nations. Il accordait à tout investisseur privé le droit d'exercer une action devant un tribunal privé afin de contester l'existence d'une loi qui aurait pour effet de porter atteinte à la «liberté d'investissement.» Tout privé aurait le droit de poursuivre un État pour faire sanctionner un «trouble civil» qui causerait un préjudice à cet investisseur privé. En contrepartie, ces droits n'étaient pas

garantis aux États. Ils n'avaient non plus le droit d'exiger de l'investisseur qu'il achète des biens et des services nationaux ou qu'il recrute du personnel sur le territoire dans lequel il s'est installé. En cas de conflit, les arbitres allaient être choisis sur des listes établies par la Chambre internationale de commerce. Autant d'anomalies et de non-sens que les acteurs opposés à ce traité n'ont pas manqué de souligner au point de le considérer comme une « Charte des droits des sociétés transnationales pour le 21^e siècle. »

Nous l'avons souligné plus haut, les disciplines de l'A.M.I. ne s'appliqueraient pas dans les situations donnant lieu à des *exceptions générales* ou à des *sauvegardes temporaires*. Elles ne seront pas plus applicables lorsqu'un pays aura formulé une exception ou une réserve spécifique. Ces réserves sont associées dans le texte de mesures dites de *statu quo* et de *démantèlement*⁸⁷. Avec le *statu-quo*, on a voulu ainsi limiter le recours aux réserves. Il est stipulé que lors de la signature chaque pays participant devait énumérer par un libellé qui soit le plus précis possible ses règles non conformes à la liberté complète d'investissement. D'autre part, ces réserves devraient être faites une fois pour toutes, avec la possibilité de les réduire mais interdiction de les augmenter. Dans le texte, le démantèlement est le processus par lequel les mesures non conformes à l'A.M.I. seraient réduites ou éliminées.. Combiné au statu quo, il

⁸⁷ Dans l'ouvrage qu'il a publié *Lumière sur l'A.M.I.*, l'Observatoire de la mondialisation la considère comme étant « l'innovation juridique la plus originale du projet ».

produirait un « effet de cliquet » grâce auquel toute nouvelle mesure de libéralisation ne pourrait être, au fil du temps, ni abrogée ni invalidée. Le projet, pour bien river le clou, avait prévu les méthodes (dont des cycles périodiques de négociations) destinées à faciliter la suppression ou la limitation des mesures non conformes. Dans le cas de l'A.M.I., les réserves ne sont que provisoires, ce qui laisse deviner l'intention de ses rédacteurs à leur complète disparition, leur démantèlement.

Pour ce qui était des questions environnementales et sociales, l'A.M.I. n'excluait pas que les gouvernements puissent conserver la liberté de mettre en œuvre des mesures de protection de l'environnement, ainsi que des politiques en matière de normes du travail, dès lors que ces mesures ne sont pas plus sévères pour les investisseurs étrangers que pour les investisseurs nationaux.

Avant d'aborder les principes de l'A.M.I., nous avons constaté que cette libéralisation de l'économie internationale a été régulée et codifiée sur une longue période. Ainsi, ce long détour ne doit pas nous faire perdre l'idée que ce dispositif du G.A.T.T./O.M.C. auquel il faut rattacher l'A.M.I. a évolué parallèlement à un mouvement général de déréglementation des économies, impulsé aux États-Unis et la Grande-Bretagne dès la fin des années 1970 et poursuivi dans les années 1980 dans beaucoup de pays de l'O.C.D.E.

1.3. LA DÉRÉGLEMENTATION OU DÉRÉGULATION DES ÉCONOMIES NATIONALES

Bien que le vent de libéralisation qui a commencé à souffler dès le lendemain de la Deuxième guerre mondiale a eu à jouer un rôle non-négligeable dans le développement de la mondialisation, il n'en demeure pas moins que la configuration politique la plus récente qui a ouvert la voie à la mondialisation est à chercher au début des années 1980 avec notamment les politiques ultra-libérales menées par les États-Unis et la Grande-Bretagne et suivies graduellement selon les gouvernements en place par les autres pays occidentaux.

Durant les années 80, les pays industrialisés, durement frappés par le chômage et l'endettement, ont décidé d'accorder une place importante au jeu des forces du marché et à la concurrence « afin d'accroître la flexibilité des économies, d'améliorer l'affectation des ressources et de favoriser la croissance économique »⁸⁸. Dans la plupart de ces pays, l'opinion dominante a été que la réglementation avait contribué à entraver le fonctionnement des marchés et à freiner la croissance de la productivité⁸⁹. La réglementation ou régulation se définit comme l'ensemble des moyens par lesquels un gouvernement peut intervenir directement dans le fonctionnement d'un marché afin d'agir sur l'affectation des ressources. Ces moyens peuvent se présenter sous plusieurs formes allant de la modification du régime de propriété de certaines entreprises,

⁸⁸ FOROWICZ, Yadwiga, op., cit., p. 12

⁸⁹ Ibid., p. 12

de nationalisations de secteurs particuliers, de contrôles des prix, de la mise en place d'obstacles juridiques à l'entrée sur un marché, fixation des normes de qualité, etc.⁹⁰ Cette régulation reposait principalement sur des piliers qui entraient en rupture avec le libéralisme. L'un de ces piliers était que l'État jouait un rôle accru dans le fonctionnement de l'économie⁹¹. Cette réglementation qui avait fait l'objet d'un large consensus pendant les années de croissance consécutives à la seconde guerre ont été remises en cause et assouplies.⁹² Puisqu'on ne les considérait plus comme des moyens de limiter les abus et à protéger les agents, mais apparaissaient comme un carcan, qui, entravant le libre jeu des forces du marché, nuisait à l'efficacité économique et expliquait le ralentissement de la croissance⁹³. La déréglementation fut donc, telle que l'affirme Amin, une solution trouvée par les pouvoirs publics face la crise dont le capitalisme a fait face à partir des années 1970⁹⁴. Elle résultait donc de la

⁹⁰ FOROWICZ, Yadwiga, op., cit., p. 12

⁹¹ MICHALET, Charles-Albert, *Les multinationales face à la crise*, Paris, P.U.F, 1985, p. 16

⁹² AZUELOS, Martine, *La déréglementation des économies anglo-saxonnes : bilan et perspectives*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, 1995, p. 11

⁹³ Ibid., p. 11

⁹⁴ Richard Farnetti, empruntant à l'analyse marxiste, perçoit dans la déréglementation une série de mesures accélérée par la transnationalisation des circuits financiers et monétaires, prises par les gouvernements sous la pression des entreprises américaines et britanniques confrontées à une baisse de leur taux de profit et pour lesquelles le relâchement des contraintes réglementaires représentait une source potentielle d'accroissement de leur propre rentabilité. (FARNETTI, Richard, « Causes et dynamique de la déréglementation dans les économies anglo-saxonnes » dans *La déréglementation*, p. 30). Cette thèse n'est pas dénuée de fondement surtout que, comme nous le rappellent Philippe Faucher et Jorge Niosi, cette période coïncide avec la formation d'organisations réunissant les grandes entreprises dont le mandat était de défendre leurs vues en face de l'État. En 1969, les entrepreneurs français forment l'Association des grandes entreprises françaises; en 1972, leurs homologues américains se réunissent au sein de la *Business Roundtable*; en Angleterre, la solution trouvée fut de prendre les rênes de la Confédération de l'industrie britannique, même chose en Allemagne avec la Fédération de l'industrie allemande. Tandis qu'au Japon, les grands groupes financiers avaient obtenu leur implication dans l'élaboration et la prise des décisions (Philippe FAUCHER et Jorge NIOSI, *L'État et les firmes multinationales*, p. 252)

nécessité d'élargir le champ d'activité des agents économiques mais aussi du fait que la réglementation ne fonctionnait pas correctement et qu'elle imposait des coûts supérieurs aux avantages qu'elle procurait⁹⁵. Elle était conçue comme un moyen d'améliorer la compétitivité de l'économie nationale et elle s'inscrivait dans le cadre d'une stratégie appelée politique d'offre, qui tendait à réduire le rôle de l'État dans la régulation de l'activité économique et à libéraliser tous les secteurs économiques de l'intervention étatique.⁹⁶

À cette période, les économies des pays anglo-saxons ont ouvert la marche en procédant à une série de décisions allant dans le sens de la réduction de la pression fiscale s'exerçant sur les entreprises, une compression des dépenses budgétaires, l'arrêt des nationalisations, l'instauration de politiques d'accueil libérables pour les I.D.E. et de programmes de privatisation très attractifs des entreprises détenues par la puissance publique. Lancée dans les années 1970 aux États-Unis sous la présidence de Carter puis sous celle de Reagan⁹⁷, la déréglementation a été accentuée avec la prise du pouvoir, en Grande-Bretagne, des conservateurs de Margaret Thatcher⁹⁸. Ce mouvement de

⁹⁵ FOROWICZ, Yadwiga, op., cit., p. 12

⁹⁶ Ibid., p. 12

⁹⁷ Les États-Unis sous Carter procédèrent à des déréglementations sectorielles touchant les transports, l'énergie et le secteur bancaire, le mouvement s'étendra aux télécommunications et à l'audiovisuel sous le mandat de Reagan (AZUELOS, Martine, op., cit., pp. 12-13)

⁹⁸ Au Royaume Uni, sous l'impulsion des gouvernements Thatcher, les mêmes secteurs qu'aux États-Unis vont être régulés. À côté de ces mesures, d'autres de portée plus large seront prises: levée du contrôle des prix et du contrôle des changes, l'assouplissement des règles régissant le marché du travail ou encore l'évolution du cadre réglementant les activités bancaires et financières. (AZUELOS, Martine, op., cit., p. 13)

déréglementation ne tardera pas à se propager dans les autres pays industrialisés. Dans l'espoir d'attirer des investissements qui permettraient une croissance ou une création d'emplois plus soutenus qui leur permettraient de juguler la crise à laquelle ils faisaient face, ils optèrent à leur tour pour une libéralisation financière⁹⁹, qui ne tardera pas à atteindre ensuite ceux du Tiers monde et les États issus de la dislocation du bloc soviétique qui déréglementèrent leur économie et ouvrirent leurs frontières aux mouvements internationaux de marchandises et de capitaux. Concernant ce dernier groupe de pays, il faut rappeler que l'effondrement du système communiste a ouvert de larges espaces au libéralisme. Ainsi, en 1989, la dislocation de l'Empire soviétique, et de son ferment idéologique qu'était le communisme a conduit à la désintégration brutale du C.O.M.E.C.O.M.¹⁰⁰. Cet effondrement du système communiste a profondément contribué au changement de l'ordre international qui a mené à l'accélération de la mondialisation économique amorcée depuis le début des années quatre-vingt¹⁰¹. En cette époque, d'après Francis Fukuyama,

⁹⁹ KAIL, Michel et Richard SOBEL, « Mondialisation et néo-libéralisme », *Les Temps modernes*, n° 607, janv.-fév. 2000, p. 13

¹⁰⁰ Le Conseil d'assistance économique mutuelle, COMECON (signe anglo-saxon), dont l'orientation des pays de l'Est vers l'économie de marché a entraîné la dissolution en 1991, était une organisation créée en 1949 entre les pays socialistes. Constitué pour favoriser les échanges économiques multilatéraux et la coopération technique et scientifique, elle comprenait l'U.R.S.S., la Bulgarie, la Hongrie, la Mongolie, la République démocratique allemande, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, Cuba, le Viêt-nam et l'Albanie (jusqu'en 1961) (ROBERT, Paul (dir.), *Le Petit Robert 2, Dictionnaire universel des noms propres*, Paris, Le Robert, p. 432

¹⁰¹ KÉBABDJAN, Gérard, « La nouvelle hégémonie américaine », *Problèmes économiques*, n° 2459, 14 février 1996, p. 25

de "fin de l'histoire"¹⁰² marquée par l'effondrement des systèmes politiques et économiques marxistes-léninistes et le triomphe du modèle politique et économique occidental, la marge d'action politique est maintenant déterminée par les lois objectives de l'économie¹⁰³. Désormais, toute décision politique ou sociale est soumise aux contraintes des grands équilibres économiques et financiers. La preuve en est que la plupart des pays du globe se sont mis, par nécessité ou par contrainte, à l'heure de l'économie de marché et prônent un modèle économique fondé sur la plus grande liberté du marché.

La déréglementation a pour effet de réduire les prix et les coûts dans les secteurs où elle fut appliquée par le recours à plusieurs mesures, l'abandon par les pouvoirs publics des activités considérées comme adaptées au secteur privé, la lutte contre la rigidité du marché du travail, une réforme fiscale, une réévaluation des coûts déformés par la réglementation, etc.¹⁰⁴. Dans un grand nombre de pays, la déréglementation est allée de pair avec des privatisations. Partout, les gouvernements ont livré la propriété publique au marché. Les uns après les autres, ces gouvernements se sont employés à éliminer les barrières et à attirer l'investissement étranger. Pour cela, ils ont eu recours en plus des privatisations, à des méthodes telles que la convertibilité de la monnaie,

¹⁰² FUKUYAMA, Francis, « La fin de l'histoire? », *Commentaire*, vol. 12, n° 47, 1989, pp. 457-470

¹⁰³ TERESTCHENKO, Michel, *Philosophie politique, Individu et société*, chap. 7, « Critique de l'économisme », Paris, Hachette Supérieur, 1994, p. 101

¹⁰⁴ FOROWICZ, Yadviga, op., cit., p. 13

la réforme des règles d'investissement et la révision des régimes fiscaux (pour les investissements, exemption fiscale, amortissement accéléré, concession douanière, bonification d'intérêt, prime de développement régional, fournitures d'infrastructures publiques, liberté totale pour les transferts de devises et de profits, libéralisation du secteur bancaire et financier, etc.¹⁰⁵.

Tout cet arsenal d'initiatives réuni au mécanisme G.A.T.T./O.M.C. a entraîné la mondialisation économique. En ce sens, Michalet est d'avis que la déréglementation a été l'une des conditions permissives de la mondialisation¹⁰⁶. Il convient néanmoins de mentionner que celle-ci a été accélérée par un effort de redéploiement entrepris par les entreprises multinationales.

1.4. LES FIRMES TRANSNATIONALES : PRINCIPAUX AGENTS DE LA MONDIALISATION ÉCONOMIQUE

On s'accorde que les firmes multinationales sont un puissant levier du commerce international puisqu'elles sont le moteur des changements survenus à ce niveau. Force est de reconnaître que si la mondialisation de l'économie est devenue effective, c'est parce, comme nous l'avons vu tout au long de ce chapitre précédent, que les économies nationales, du fait de l'ouverture amorcée dès les années 40 et à la déréglementation, se sont tournées vers l'extérieur pour devenir de plus en plus dépendantes de lui pour ses capitaux, sa technologie, ses

¹⁰⁵ LAROCHE, Josepha, op., cit., p. 156

¹⁰⁶ MICHALET, Charles-Albert, *Les multinationales face à la crise*, Paris, Genève, PUF/I.R.M., 1985, 81 p.

sources d'approvisionnements, ses débouchés, etc. Les leviers fondamentaux des échanges internationaux que sont les entreprises multinationales et plus particulièrement celles des pays membres du G7 qui sont les plus grands exportateurs de capitaux, en étendant leurs activités à l'extérieur grâce aux investissements directs et les transferts de technologie qui ont grandement contribué à créer ce phénomène¹⁰⁷. Les principaux acteurs qui ont largement bénéficié du mécanisme G.A.T.T./O.M.C. demeurent les F.T.N. Il est clair que l'abolition des droits de douane et des quotas, l'élargissement des secteurs des services, de la propriété intellectuelle, des investissements liés au commerce, de l'agriculture, la déréglementation de pans entiers des économies nationales afin de construire un marché à l'échelle planétaire où les capitaux et les marchandises vont circuler sans limites ne pouvaient que convenir à des acteurs qui conçoivent leurs activités à l'échelle mondiale. Les F.T.N., puisque c'est d'elles qu'il s'agit ont la particularité de penser en termes globaux et d'adopter des formes d'organisation et de gestion qui leur permettent, par le biais de leurs filiales implantées dans plusieurs pays, de développer leurs activités productives à

¹⁰⁷ Le poids des F.T.N. sur l'économie internationale s'est accru depuis 1945, notamment avec la mise en place du GATT puis de l'O.M.C. leur conférant une place de premier ordre dans le commerce mondial, mais elles existaient bien avant. Des grandes compagnies maritimes, telle que la Compagnie des Indes constituée au XVII^e siècle, préfigurent l'essor de ce mouvement d'internationalisation des entreprises. Dans le temps, cette internationalisation était conçue comme le moyen de s'assurer un approvisionnement permanent en matières premières. Sans pour autant revenir sur les développements faits dans ce paragraphe, cette stratégie commerciale est toujours en vigueur à la différence que les F.T.N. cherchent de plus en plus à contrôler l'ensemble des étapes qui vont de la production à la commercialisation des produits. Ainsi, dans le but de réduire les coûts, les F.T.N. procèdent dans certains secteurs à des délocalisations qui leur permettent non seulement d'accéder à une matière première bon marché, mais principalement d'employer une main-d'œuvre à un coût salarial beaucoup moins important.

l'échelle internationale. Nous pensons également que les F.T.N. dans leur recherche de profit ne se sont pas fait prier pour utiliser toutes les ressources offertes par le marché, ont déployé, comme le croient les acteurs socio-politiques, ont revu leurs stratégies afin de profiter de ce processus progressif de libéralisation. Une analyse historique permet de voir qu'au fil des siècles, les F.T.N. ont adopté différentes stratégies afin d'élargir davantage leur champ d'activités, mais que la libéralisation des économies décidées par les gouvernements, qui s'est répercutée dans les mesures prises par les institutions économiques internationales, a été facilitée et accélérée par leur internationalisation.

De 1870 au début des années soixante, les firmes multinationales ont utilisé successivement deux stratégies¹⁰⁸. Jusqu'au début des années 1900, les F.T.N. ont privilégié « la stratégie d'approvisionnement qui consistait à s'installer dans les zones de plantations (thé, café, caoutchouc), à concentrer leurs activités près des gisements de matières premières et à rechercher les emplacements les plus favorables à l'ouverture de comptoirs de commerce »¹⁰⁹. La seconde stratégie dite « de marché »¹¹⁰, déployée durant le XX^e siècle, a permis aux entreprises de développer un marché par le bais des exportations et

¹⁰⁸ ANDREFF, Wladimir, « Vers la formation d'un capitalisme mondial », *L'Expansion Management Review*, décembre 1996, p. 62

¹⁰⁹ LAROCHE, Josepha, op., cit, p. 150

¹¹⁰ ANDREFF, Wladimir, op., cit., p. 62

des investissements. Les multinationales prolongeaient leurs activités d'exportation sur le lieu même de leurs marchés étrangers (ces filiales relais reproduisaient la gamme de produits faits par la société-mère). Cependant, ces stratégies avaient le défaut « de rendre les multinationales quelque peu dépendantes de ces territoires de localisation de leurs filiales (de l'offre locale de ses intrants ou de la demande locale pour ses produits) et des pouvoirs s'y exerçant »¹¹¹.

Vers le début des années soixante, elles mirent en place de nouvelles stratégies qui vont accroître graduellement leur déterritorialisation. De la sorte, pendant près d'une vingtaine d'années, il fut question d'une stratégie de rationalisation de la production dans laquelle des filiales-ateliers très spécialisées, installées dans les pays hôtes, produisaient les composants nécessaires à la production de la société mère qui exportait en dernier lieu les produits finis¹¹². Cette situation était avantageuse pour les F.T.N. car elle leur permettait de réduire considérablement les coûts de production et de faire des économies d'échelle.

Cette tendance à la déterritorialisation va s'accroître davantage au cours des années 80 avec l'adoption de stratégies mondiales favorisée par la déréglementation des économies. Les F.T.N. ont commencé à opter pour des stratégies globales d'intégration mondiale de la production « qui impliquent une

¹¹¹ ANDREFF, Wladimir, op., cit., p. 62

dimension techno-financière supposant un rapprochement étroit entre les fournisseurs de services financiers et techniques, voire une osmose entre appareil productif et structure financière »¹¹³. Elles restaient toujours préoccupées par la conquête de marchés et la rationalisation de la production, mais l'une des nouvelles attitudes qu'elles ont adoptées était de conclure de nombreuses alliances entre elles. En mettant en synergie, en vue de réaliser des opérations complexes et diversifiées, les multinationales se sont offert la possibilité de ne plus fournir la totalité des apports (capitaux, technologie, gestion, commercialisation.)¹¹⁴ Cette réorientation des firmes s'est également accompagnée d'un nouveau mode d'organisation du travail, mieux adapté à une demande plus personnalisée et versatile¹¹⁵. Puisque désormais la production doit être très flexible et sans cesse renouvelée pour s'adapter à la volatilité des marchés, les techniques fordistes ont été écartées au profit « d'une organisation matricielle ou tout principe d'unité verticale de commandement hiérarchisé, même s'il n'a pas complètement disparu, a fait place à la mise en réseau mondial de toutes les activités »¹¹⁶.

En plus de déterritorialiser leurs activités, les firmes ont innové en créant d'autres formes d'innovations organisationnelles, telles que la

¹¹² LAROCHE, Josepha, op., cit., p. 150

¹¹³ Ibid., p. 150

¹¹⁴ Ibid., p. 150

¹¹⁵ Ibid., 154

¹¹⁶ Ibid., p. 154

financiarisation ou la mise en réseau¹¹⁷. Ce nouveau mode d'insertion dans l'économie mondiale leur permet d'investir un capital dans les actifs réels pour implanter une filiale à l'étranger ou pour reprendre le contrôle d'une entreprise à l'étranger, de contrôler des entreprises sans apport de capital ou presque les firmes utilisent des accords et des contrats de licence ou de financement, de l'assistance technique, des livraisons d'usines clé en main¹¹⁸.

Le redéploiement des F.T.N. basé sur une internationalisation ininterrompue du capital et de production a fait que de nos jours elles contrôlent une grande partie du commerce international¹¹⁹. De ce pas, les entreprises transnationales voient renforcer l'impact qu'elles peuvent avoir sur les politiques publiques des États. En tant que grands importateurs et importants exportateurs, aussi bien pour les pays d'origine que pour les pays hôtes, elles infléchissent non seulement le volume et la nature de leur commerce extérieur, aussi bien que leur balance de paiements mais aussi, plus largement, le niveau d'activités des économies nationales. En outre, comme contribuables non-négligeables, elles représentent pour les États des ressources substantielles importantes qui pèsent directement sur la distribution des revenus disponibles. Enfin, elles disposent le plus souvent d'une redoutable

¹¹⁷ LAROCHE, Josepha, op., cit., p. 151

¹¹⁸ Ibid., p. 153

¹¹⁹ Ibid., p. 153

capacité de négocier avec les États sur le statut qui leur sera applicable.¹²⁰ Une récente étude de l'*Institute for Policy Studies* de Washington, citée par Tony Clarke dans son ouvrage *Main basse sur le Canada*, assure que les 200 plus grandes F.T.N. de la planète contrôlaient plus d'un quart de l'activité économique du monde.¹²¹ Selon lui, les revenus de ces 200 firmes qui se chiffrent à 7 100 milliards de dollars dépasseraient les recettes publiques combinées de 182 pays sur 191. Toujours dans le registre des comparaisons, on y apprend que 51 des 100 plus grandes puissances économiques mondiales sont des entreprises transnationales (les 49 autres étant des États.) Les F.T.N. réalisent présentement près des deux tiers des échanges, sous forme d'exportations et d'échanges entre société mère et filiales. Leur poids dans l'économie internationale est perceptible dans la très forte croissance des flux d'IDE. Pour se donner une idée de leur poids, depuis 1982, le chiffre d'affaires des 200 plus grandes firmes du monde est passé de 3 à 7 mille milliards de dollars et, malgré la contraction de l'économie mondiale, leur croissance annuelle, a doublé de celle des 29 pays membres de l'O.C.D.E. Également depuis 1992, le chiffre d'affaires des deux cents est supérieur au PIB combiné de l'ensemble des pays non-membres de l'O.C.D.E.¹²²

Ces firmes sont maintenant en mesure d'arbitrer entre les États en

¹²⁰ LAROCHE, Josepha op., cit., p. 155

¹²¹ CLARKE, Tony, op., cit., p. 67

¹²² CLAIRMONT, Frédéric F., « Ces firmes géantes qui se jouent des États », *Le Monde diplomatique*, décembre 1999, p. 19

comparant les avantages qu'elles peuvent leur offrir. Du coup, on s'est retrouvé bien loin de la situation qui prévalait dans les années 60 et 70 durant lesquelles, les gouvernements par des politiques restrictives, dont le contrôle des changes, l'autorisation préalable à tout I.D.E., la fermeture de certains secteurs aux I.D.E., se sont efforcés de réguler et de contrôler les activités des F.T.N. sur leur territoire de peur d'être débordés par leur puissance. En ce temps, le système était cloisonné en marchés nationaux fortement régulés par une réglementation associée à une limitation de la concurrence¹²³. Avec la mondialisation économique, c'est la liberté des marchés facilitée par le développement technologique qui s'impose. Dans cette nouvelle donne, ce sont maintenant les États qui se livrent à une compétition pour attirer les firmes et leurs capitaux dans leurs territoires.

Nous l'avons vu plus haut, si la mondialisation de l'économie a pris les formes que nous lui connaissons, c'est parce que les économies nationales se sont graduellement ouvertes à l'extérieur offrant aux multinationales la possibilité d'étendre leurs activités ont contribué à créer ce phénomène. Pas étonnant qu'à la suite de l'échec des négociations sur l'A.M.I., les plus grands perdants puissent être les F.T.N.. Du moins si l'on se fie au fait que les multinationales soient les plus grands pourvoyeurs d'I.D.E., mais aussi à l'attitude adoptée par ces dernières. L'agressivité du ton qui est adopté laisse

¹²³ CLAIRMONT, Frédéric F., op., cit., p.158

croire que cette décision d'arrêter les négociations sur l'A.M.I. a été un coup dur à assumer. Dans une déclaration adoptée à Genève lors d'une réunion organisée en septembre 1998 par la Chambre de commerce internationale, qui regroupent 450 dirigeants de firmes multinationales et que certains qualifient de lobby mondial des F.T.N., on peut y lire que « l'émergence de groupes d'activistes risque d'affaiblir l'ordre public, les institutions légales et le processus démocratique. (...) Il faudrait établir des règles pour clarifier la légitimité de ces organisations non gouvernementales activistes qui proclament représenter les intérêts de larges secteurs de la société civile »¹²⁴ Il n'est guère difficile de déceler dans cette déclaration l'ire des dirigeants des entreprises multinationales. Celle-ci traduit le sentiment du monde des affaires à l'égard des nouvelles formes de contestation et de leur efficacité. Quoi qu'on en dise, cet extrait appuie de manière implicite la thèse soutenant que l'opposition des acteurs socio-politiques a eu un impact sur l'arrêt des pourparlers sur l'A.M.I.

¹²⁴ Extrait de la Déclaration de Genève du monde des affaires dans le cadre du Geneva Business Dialogue tenu en septembre 1998 cité par DE BRIE, Christian, « Vers une mondialisation de la résistance. Comment l'AMI fut mis en pièces », *Le Monde diplomatique*, décembre 1998, p. 21

CHAPITRE 2

L'ACCROISSEMENT DU POUVOIR HÉGÉMONIQUE À TRAVERS LA MONDIALISATION ET SES CONSEQUENCES SUR LA SOUVERAINETE DES ÉTATS ET DE LA DEMOCRATIE

Tel que mentionné dans notre hypothèse, soutenus par une pléiade d'auteurs, les acteurs socio-politiques s'étant opposés à l'A.M.I. à travers leurs discours considéraient que parallèlement aux dommages sociaux, humains, environnementaux, l'accroissement du pouvoir hégémonique des F.T.N. par le biais de la mondialisation, à laquelle il faut rattacher l'A.M.I. constituait une menace à la souveraineté des États et de la démocratie, notamment sur la capacité des États à exercer ses compétences sur son territoire, le droit des peuples à s'autodéterminer, le droit des parlements à légiférer en fonction des intérêts de leurs mandants. Dans ce chapitre, nous ferons une analyse présentant la mondialisation comme un projet hégémonique mené par les F.T.N. et dont la finalité est la mise en place d'un ordre mondial néo-libéral devant leur permettre de consolider davantage leur pouvoir. Dans cette partie, nous verrons de quelle manière cette mondialisation perçue par un bon nombre d'auteurs. Nous situerons sous forme de discussion théorique que des experts voient dans la mondialisation un danger à la souveraineté des États et de la

démocratie. Ce choix de procéder de façon théorique nous semble judicieux d'autant plus qu'autrement il nous serait difficile d'expliquer que la mondialisation constituait une menace des États, la démocratie et la pleine citoyenneté. C'est la raison pour laquelle nous avons envisagé de réaliser une synthèse d'un bon nombre d'auteurs pour trouver des fondements à ces arguments avancés par les acteurs socio-politiques revendicatifs s'étant opposés à l'A.M.I.. Dans le discours des O.N.G., sur lesquels nous reviendrons dans le chapitre 3, l'effritement du pouvoir des États et l'augmentation de celui des firmes y étaient perçues comme des évidences, en conséquence qui n'avaient aucunement besoin d'être approfondies ou mieux d'être justifiées. Avant d'en arriver aux menaces sur la souveraineté des États et de la démocratie, nous allons nous attarder quelque peu sur les conséquences sociales et économiques de cette mondialisation économique qui aideront à comprendre la critique faite par les O.N.G. En effet, bien que l'essentiel des critiques faites par les dernières contre l'A.M.I. et la mondialisation en général était orienté vers l'accroissement du pouvoir des firmes au détriment des États, il n'en demeurerait pas moins que pour ces résistants à la dictature du capital, la mondialisation économique n'était pas sans incidences sur la bonne marche des sociétés.

2.1. LES CONSÉQUENCES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES DE LA MONDIALISATION ÉCONOMIQUE

Dans son ouvrage *L'Empire du Chaos*, Samir Amin a été très critique dans son analyse de la « nouvelle mondialisation capitaliste. » Il pense que celle-ci a produit la polarisation du monde avec des catastrophes sociales aussi bien dans les régions du centre avec le chômage, mais davantage dans les périphéries avec l'aggravation de la misère. Étant donné que la polarisation demeure une caractéristique fondamentale et permanente du capitalisme comme système mondial, la particularité de la « nouvelle » mondialisation fut d'en avoir créé une nouvelle forme, la polarisation mondiale croissante. Il semble pour Amin que cette polarisation, qui ne semble pas avoir de réponses valables, ne manquera pas de mener le monde vers un chaos généralisé; sentiment largement partagé par les résistants anti-A.M.I. Cette ouverture de Amin nous amène inévitablement à s'attarder sur les bouleversements sociaux et économiques que l'on associe à ce phénomène. Ces effets négatifs nous intéressent à plus d'un titre, car une bonne partie des motivations de la résistance à la globalisation sont à mettre dans le compte des effets néfastes qu'on lui impute.

Aux yeux de bon nombre d'observateurs, cette mondialisation économique comporte une dimension émancipatrice ; la multiplication et l'augmentation du volume des échanges commerciaux, l'accroissement des

investissements et des marchés financiers, l'accélération de la circulation des technologies ont contribué à ouvrir des perspectives très intéressantes à certains individus, groupes et pays.¹²⁵ En revanche, comme l'a fait ressortir Paul Streten, la mondialisation n'a pas fait que des heureux. Dans un bilan qu'il a présenté, la mondialisation est bénéfique pour les éléments de la Triade formée du Japon, de l'Europe et l'Amérique du Nord, mais aussi des pays de l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud-Est sauf qu'elle ne l'était pas pour beaucoup de pays en développement, particulièrement ceux de l'Afrique (exceptés le Botswana et l'Île Maurice). La mondialisation était profitable pour la production et non pour l'emploi ; aux personnes ayant des actifs et moins pour celles qui n'en ont pas; aux profits à la différence des salaires; aux travailleurs hautement spécialisés et non aux travailleurs qui le sont moins ; aux personnes instruites et certainement pas à celles qui ne le sont pas; aux professionnels, cadres et techniciens et pas aux ouvriers; aux personnes capables de s'adapter contrairement aux personnes qui en sont incapables; aux créanciers à la différence des débiteurs; aux personnes qui ne dépendent pas des services publics et non aux personnes qui en dépendent; aux grandes entreprises et non aux petites entreprises; plus aux hommes qu'aux femmes; les marchés mondiaux plus que les collectivités locales; et finalement plus aux vendeurs de produits techniques de pointe qu'à

¹²⁵ Par exemple, l'Asie de l'Est a largement démontré pendant les trois dernières décennies les avantages de l'intégration à l'économie mondiale et les bienfaits de la libéralisation économique. Grâce à des politiques budgétaires prudentes, à des investissements conséquents en capital dans les infrastructures et les ressources humaines, et aussi à l'ouverture de leurs économies, ces pays ont enregistré une croissance économique impressionnante.

ceux qui vendent des produits primaires et des produits manufacturés courants¹²⁶. Même s'il ne l'aborde pas en profondeur, ce paragraphe donne une idée que la mondialisation polarise davantage la société et apprend qu'elle est loin de bénéficier à tout le monde.

La mondialisation économique suppose la constitution d'un espace économique mondial plus intégré. De la sorte, les protections sociales mises en place par le fordisme et les formes d'organisation politique qui les soutenaient sont entrain d'être balayées par la création d'un marché mondial ouvert pour donner pleine liberté au capital. Ce qui contribue à renforcer la marginalisation des populations les plus démunies tant dans les pays développés que des pays sous-développés et de ces derniers dans le système international. Dans un article où il reprend des thèses développées par le Programme des Nations-Unies pour le développement (P.N.U.D.)¹²⁷ et par Thomas Piketti¹²⁸ et Kimon Valaskakis dresse un portrait guère reluisant de la situation actuelle¹²⁹. Le fossé entre les pauvres et les riches, entre les pays et au sein des pays, s'élargit de plus en plus. Sur les 23 000 milliards de \$ que représentait le PIB mondial en 1993, 18 000 milliards provenaient des pays industrialisés. Durant ces trente dernières années, la part dans le revenu mondial des 20 % de personnes les plus pauvres

¹²⁶ STRETEN, Paul, « Mondialisation : menace ou bienfait », dans *Mondialisation, croissance et marginalisation*, Ottawa, CRDI, 1998, p. 29

¹²⁷ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain* de 1996

¹²⁸ PIKETTI, Thomas, *L'économie des inégalités*, Paris, Ed. La découverte, coll. Repères, 1997,

¹²⁹ VALASKAKIS, Kimon, « Mondialisation et gouvernance. Le défi de la régulation publique planétaire », *Futuribles*, avril 1998, p. 10

est tombée de 2,3 à 1,4 %. Dans le même temps, la part des 20 % les plus riches passait de 20 % à 70%. L'écart de revenu entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres a considérablement doublé. L'auteur souligne que la fortune des 358 individus milliardaires en dollars que compte la planète est supérieure au revenu annuel cumulé des 45 % d'habitants les plus pauvres de la planète. Toujours sur la même lancée, au cours des trois dernières décennies, l'écart de revenu par habitant entre les pays industrialisés et les pays en développement a triplé, passant de 5 700 dollars en 1960 à 15 400 dollars en 1993.

Ainsi que le rappelle Laurence Petit-Guillaume, des politiques exclusivement axées sur la conquête effrénée de la compétitivité et du grand marché génèrent forcément des phénomènes d'exclusion. Il ne faut plus s'étonner des phénomènes de domination et d'exclusion qui en résultent. Cette vision, il doit la partager avec John Maynard Keynes voulant que le marché laissé à lui-même ne garantissait pas la réalisation automatique de l'équilibre économique et crée des désavantages sociaux. Pour Keynes, l'allocation optimale des ressources ne peut être assurée que par une politique d'intervention du politique puisque les entreprises privées omnibulées par la rentabilité à court terme s'éloignent de l'intérêt général ; même s'il s'accorde que la recherche du profit est en soi créatrice de richesses, il n'en reste pas

moins qu'elle ne manquera pas d'engendrer des crises et des inégalités¹³⁰. Karl Polanyi, en ce qui le concerne, viendra enfoncer le clou en affirmant que l'économie de marché, si on la laisse libre d'évoluer selon ses propres lois, allait entraîner de grands maux, et des maux définitifs.¹³¹

Dans les lignes qui suivent, s'inspirant des conclusions de plusieurs spécialistes, la mondialisation économique va y être assimilée à la logique hégémonique des F.T.N., dont le but est d'être le principal bénéficiaire des politiques de l'État si ce n'est pas tout simplement de s'appropriier ses fonctions économiques. Conformément à notre hypothèse, notre angle de recherche s'articule essentiellement autour de la thèse soutenue par les acteurs qui se sont prononcé contre le projet de l'A.M.I. parce que celui-ci, au même titre que les cycles de libéralisation entamée au sein de l'O.M.C.¹³² était un moyen utilisé par forces économiques transnationales. Toujours en rapport avec notre hypothèse, ce processus auquel elles ont beaucoup contribué aurait pour finalité de leur permettre de s'affranchir davantage du carcan public et de renforcer ainsi leur mainmise sur les sociétés.

¹³⁰ KEYNES, John Maynard, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Gayot, 1971, 386 p.

¹³¹ POLANY, Karl, *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Éditions Gallimard, 1983, pp. 102-285

¹³² L'A.M.I. ainsi que l'O.M.C. étaient justifiés par l'avantage de la libéralisation des échanges et des investissements. Les règles de l'O.M.C. et de l'A.M.I. sont fondées dans l'intérêt mutuel des gouvernements participants à inciter les autres gouvernements à moins recourir aux mesures qui ont les effets les plus restrictifs sur les échanges ou l'investissement et à respecter les mêmes règles.

2.2. L'AFFRANCHISSEMENT DES F.T.N. DU CARCAN

PUBLIC

La déréglementation et la libéralisation de l'économie mondiale menées par les politiques ont conduit les entreprises à mettre en place des stratégies qui leur ont permis de devenir très rapidement mondiales et, en peu de temps, le grand ordonnateur de l'économie et de la politique internationale. De concert avec les banques multinationales, les entreprises multinationales, qui en l'espace de deux décennies sont passées de 7 000 à 40 000, contrôlent la majeure partie des flux et mettent les États en compétition pour obtenir de nouvelles parts de marchés.

Dans le même ordre d'idées, puisqu'ils ont pris conscience du poids de ces entreprises multinationales et du fait qu'elles ne pourront connaître une expansion seulement si l'ordre économique mondial est favorable à cette évolution, les États interviennent directement pour renforcer la position de leurs propres entreprises¹³³ dans la compétition internationale. Vu que depuis la fin de la guerre froide, la conquête des territoires a été remplacée par celle des marchés, qui se fait par une véritable politique d'investissement

¹³³ On pourrait se demander s'il est toujours pertinent d'associer les F.T.N. aux États. Chagnollaud croit que pour l'instant, en attendant que la mondialisation s'approfondisse davantage, la réponse est oui. D'après lui : « au-delà du droit, malgré les évolutions stratégiques contemporaines qui les éloignent de plus en plus du rapport à la nation, bien des multinationales conservent encore un lien particulier avec leur espace national d'origine auquel elle demeurent attachées par le capital, leur culture et leurs principaux dirigeants. Mais on peut légitimement penser que la mondialisation affectera aussi cette dimension identitaire de l'entreprise » (Chagnollaud, op., cit., p. 19).

stratégique¹³⁴, les pays les plus industrialisés cherchent à créer partout dans le monde un environnement politique et social propice à l'économie de marché. Chesnais abonde dans le même sens quand il mentionne que :

Sans l'aide active des États, les FMN et les investisseurs financiers institutionnels ne seraient pas parvenus aux positions de domination qu'ils possèdent aujourd'hui et ne s'y maintiendraient pas si aisément. La très grande liberté d'action dont ils jouissent au plan domestique et la mobilité internationale presque complète qui leur a été donnée ont nécessité de nombreuses mesures législatives et réglementaires de démantèlement d'institutions antérieures et de mises en place de nouvelles¹³⁵.

Que l'action des multinationales soient encouragées ou stimulées par les pouvoirs publics en continuant leur dérégulation de pans de leurs économies, en renforçant ou abaissant les entraves politiques à la concurrence aux échanges et à l'investissement¹³⁶, pour les opposants à la mondialisation économique, cela n'est pas sans conséquence pour la société mondiale et, paradoxalement, pour les États eux-mêmes.

Parce que depuis quelques temps, les F.T.N. ne cherchent plus seulement à changer en leur faveur le système législatif et réglementaire des pays, elles œuvrent plutôt, tout en se servant de l'État, à s'émanciper de tout

¹³⁴ GERBIER, Bernard, « La continentalisation, véritable objet de la mondialisation », *La Pensée*, n° 309, janv.-fév.-mars 1997, p. 28

¹³⁵ CHESNAIS, François, « Le capital rentier aux commandes », *Les Temps modernes*, n° 607, janv.-fév. 2000, pp. 19

¹³⁶ OMAN, Charles, « Globalisation et régionalisation : les concepts », *Globalisation et régionalisation : quels enjeux pour les pays en développement*, Paris, O.C.D.E., 1994, p. 35

système de réglementation pour pouvoir évoluer dans un cadre dans lequel les organismes publics n'auront qu'un droit de regard limité.¹³⁷ Pour ce faire, les F.T.N. en plus de capitaliser sur un très puissant mouvement de lobbying et des relations d'intérêt mutuel qu'ils entretiennent avec les politiques¹³⁸, utilisent des moyens de rétorsion (par exemple, la délocalisation de leurs activités) et un langage proprement idéologique qui vante sans cesse les avantages de l'ouverture croissante des économies, comme celui qui clame que le libéralisme soit la meilleure manière d'atteindre la croissance économique. De ce fait, l'A.M.I. que ses initiateurs présentaient comme un cadre multilatéral équitable et encourageant les IDE ne pouvait, selon les défenseurs du libéralisme, que contribuer, au même titre que les échanges, à la croissance dans les pays développés comme dans les économies en développement.

Sous la plume de bon nombre de chercheurs, il ressort que les F.T.N., avec la bénédiction tacite des États poursuivent progressivement leur démantèlement des politiques publiques dans le champ économique. Dans leurs travaux individuels ou réalisés conjointement, Susan Strange et John

¹³⁷ Quand on sait que les F.T.N. sont avant tout plus préoccupés par les profits, cette autonomie aurait naturellement pour conséquence une prise en compte très limitée par ces dernières des normes sociales et environnementales établies par les États

¹³⁸ Selon un courant, reprenant les conclusions de Marx et de Engels dans *le Manifeste du Parti communiste*, les gouvernements ont souvent été « comités exécutifs chargés de gérer les affaires communes de la bourgeoisie », symbolisée dans le monde actuel par les grandes entreprises industrielles et financières transnationales. En s'inspirant du passé, ce mouvement social qualifié d'anti-libéral, s'accorde que, même s'il est vrai que cette progression des détenteurs du capital était de temps en temps infléchi par des mouvements de lutte et de revendications sociales, la classe d'affaires s'est toujours servie de son poids sur l'entité étatique pour faire adopter des réglementations et des législations qui leur étaient favorables.

Stopford¹³⁹ reconnaissent cette capacité de ces nouveaux acteurs d'influencer l'économie mondiale. Partageant les interrogations d'auteurs sur la validité du modèle classique de l'État souverain, ces deux experts remarquent l'émergence de nouveaux centres de pouvoir. Ils partent du constat que toutes les économies sont devenues dépendantes du marché mondial créé par les entreprises transnationales; d'où leur capacité à jouer un rôle croissant aussi bien dans la politique intérieure des États que dans la dynamique des relations internationales. Toujours selon eux, dans un monde globalisé, caractérisé par le renforcement du rôle des F.T.N. dans les relations internationales contemporaines, l'État tend de plus en plus à se subordonner à ces acteurs privés.

2.3. LES EFFETS DE LA RÉSURGENCE DU DISCOURS LIBÉRAL SUR LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS

Par rapport à ce qui a été avancé dans le chapitre 1, l'idéologie à la base de la globalisation est le néolibéralisme, cette doctrine qui évacue la politique pour laisser place à l'harmonisation des intérêts à travers le marché. Dans le cadre du discours libéral, l'État doit se cantonner dans un rôle minimal d'encadrement des activités des acteurs économiques en leur laissant le soin de s'occuper librement de l'allocation des ressources au moyen du jeu de l'offre et

¹³⁹ STRANGE, Susan and John STOPFORD, *Rival States, Rival Firms. Competition for World Market*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991

de la demande.¹⁴⁰ N'ignorant pas que la mondialisation économique a pour moteur le néolibéralisme, il n'est guère besoin de s'étonner que dans la mondialisation, les fonctions majeures de l'État puissent s'en retrouver perturbées.¹⁴¹ Et cela, bien que si Paul Hirst et Grahame Thompson s'inscrivent en faux contre ces conclusions¹⁴². Il n'en demeure pas moins que nous adhérons à l'idée que l'économie internationale contemporaine, marquée par la croissance des F.T.N., a créé un tissu économique mondial dont la densité est telle qu'il ne permet plus de parler d'indépendance économique des États ni bien sûr de souveraineté absolue des États¹⁴³. Le développement des F.T.N., par la grâce des États puisqu'ils ont contribué à la mise en place d'un contexte favorable, ayant provoqué une certaine désintégration des économies nationales¹⁴⁴ constitue un défi très sérieux à la souveraineté des États. Séduits par la puissance des forces du marché, ces ardents défenseurs du libéralisme dont Kenechi Ohmae vont jusqu'à assimiler l'État à un obstacle. Selon Ohmae, « sous l'effet des flux transnationaux, investissements, industries, information et les individus, l'État est de plus en plus réduit à un rôle de figurant sur la

¹⁴⁰ MICHEL, Louicuis et Zhan Su, « Analyse critique de la mondialisation, tendances et doctrine », *Études internationales*, vol. XXIX, n° 4, dec. 1998, p. 921

¹⁴¹ DESFARGES, Philippe-Moreau, *La mondialisation, vers la fin des frontières?*, Paris, Dunod, 1993, p. 56

¹⁴² HIRST, Paul and Grahame THOMPSON, *Globalization in question : The International Economy and the Possibilities of Government*, Polity Press, Cambridge, 1996, 227 p.

¹⁴³ HUNTZINGER, Jacques, *Introduction aux relations internationales*, Paris, Éditions du seuil, p. 192

¹⁴⁴ VERNON, Robert, (*Sovereignty at Bay : The Multinational Spend of US Enterprises*), cité par FELD, Werner J., *Non Governmental Forces and World Politics*, New-York, Praeger, 1972, p. 197

scène économique mondiale. Non seulement il est devenu inefficace, mais il est désormais inutile »¹⁴⁵. Une telle conclusion l'amène à écrire que « dans un monde sans frontières, l'intérêt national n'a plus de place (...) et quant à l'État, ses artères sont pleines de cholestérol : protectionnisme, minimum social, intérêts électoraux (..) l'avenir est donc à l'État-région défini comme étant une zone géographique (souvent à cheval sur une frontière) organisée autour d'un centre économique régional et comptant une population de dix à vingt millions »¹⁴⁶

La mondialisation peut donc incontestablement avoir des incidences sur la capacité de l'État à contrôler son territoire, d'établir des règles du fait de la présence d'acteurs non-étatiques, n'obéissant pas selon Breton¹⁴⁷ à la logique territoriale (non-coïncidence de l'espace économique à l'espace politique), et sur sa souveraineté législative, du fait des dispositions juridiques internationales genre A.M.I. Sans aucun doute, toujours d'après Breton, l'internationalisation renforce le divorce entre les flux et les structures établies que sont les États et les obligent à se replacer dans une autre perspective.

Cox ira plus loin que Breton en soutenant que dans le système libéral, qui est à son apogée dans la mondialisation de l'activité économique, l'État a adapté son activité. Mais en se transformant « de défenseurs des économies

¹⁴⁵ CHAGNOLLAUD, Jean Paul, op., cit., p. 207

¹⁴⁶ OHMAE, Kenechi, *De l'État-nation aux États régions*, Paris, Dunod, 1996

¹⁴⁷ BRETON, Gilles, « Mondialisation et science politique, la fin d'un imaginaire théorique », *Études internationales*, vol. 24, n° 3, sept. 1993, p. 533-547

nationales contre les perturbations venant de l'extérieur en agences de transmission des exigences de l'économie monde dominée de plus en plus par les entreprises transnationales. »¹⁴⁸ Sa fonction est maintenant conçue pour aider les forces du marché et son rôle de défenseur de la population devient de plus en plus démodé. Sans chercher à le faire disparaître, ces nouveaux acteurs, dont le poids ne cesse d'augmenter en raison d'accords industriels, financiers et commerciaux réduisent le rôle de l'État et l'utilisent à leur profit.¹⁴⁹

À la lumière de ces conclusions théoriques, il est aisé de conclure à la possibilité d'une réadaptation des fonctions de l'État dans le sens de soutenir l'action des forces du marché que les O.N.G. qui ont combattu l'A.M.I. ont assimilé à un dépérissement des fonctions de l'État. Il n'est donc pas exagéré de déduire que la mondialisation économique constitue en soi un danger pour la souveraineté des États et du système démocratique à la base de ces structures. La question sur les effets de la démocratie sera débattue en détails dans le prochain paragraphe.

¹⁴⁸ COX, Robert W., « Dialectique de l'économie monde en fin de siècle », *Études internationales*, 21, n° 4, dec. 1990, p. 694

¹⁴⁹ STRANGE, Susan, *The Retreat of State : The Diffusion of Power in The World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, 218 p.

2.4. LES EFFETS DE LA MONDIALISATION SUR LA DÉMOCRATIE ET LA PLEINE CITOYENNETÉ

Cette partie est liée à celle qui la précède, car si les États sont menacés, il est difficile de voir comment les citoyens et les citoyennes pourraient ne pas l'être. Dans le système démocratique, les populations se voient attribués de droit de participer à la marche de la société. Par le vote, ils transfèrent ce droit à leurs élus. Sauf que dans le contexte de la mondialisation économique, qui découle en partie du choix des pouvoirs publics de procéder à la déréglementation et la libéralisation des économies, les politiques économiques et sociales sont élaborées de plus en plus au sein d'instances internationales formées de bureaucrates internationaux qui prennent des décisions à l'insu des parlementaires. La preuve en est qu'un accord aussi important que l'A.M.I. soit demeuré confidentiel pendant près de deux ans; ce n'est seulement après que des O.N.G. ont mis la main sur le texte de négociations que les élus de plusieurs pays en ont appris son existence.

Le cas du G.A.T.T./O.M.C. est révélateur de cette situation. En acceptant de voter en faveur de l'établissement de cette organisation, les parlements de même que les États se retrouvaient pris au piège¹⁵⁰. Pour fonctionner de manière à veiller sur la bonne marche du commerce

¹⁵⁰ CLARKE, Tony, op., cit., p. 100

international, l'O.M.C. s'est vue dotée de pouvoirs législatifs et juridiques lui donnant la possibilité « de remettre en question les lois nationales destinées à encourager la justice économique, la participation démocratique, etc. sous prétexte qu'elles constituent des entraves au commerce et à l'investissement »¹⁵¹. Toujours d'après le même auteur, l'A.M.I. avait pour but de protéger les entreprises et non les citoyens et citoyennes; par sa ratification, les pouvoirs des F.T.N. supplanteraient largement les droits des populations et les pouvoirs des gouvernements eux-mêmes.¹⁵²

2.5. LA MONDIALISATION ASSIMILABLE À UN PROJET HÉGÉMONIQUE DES FTN

Tout au long de ce chapitre, il y a été question que la mondialisation concourrait à l'accroissement du pouvoir des F.T.N. au détriment de celui des États. Après avoir débattu de la possibilité que la mondialisation puisse avoir des incidences négatives sur la souveraineté des États et de la démocratie, nous pouvons maintenant nous attarder, toujours théoriquement, sur la manière utilisée par les F.T.N. pour renforcer leur pouvoir.

Les O.N.G. dénoncent le pouvoir tentaculaire des F.T.N., mais ne parlent pas explicitement de projet hégémonique. Toutefois, nous pensons que faire référence au pouvoir hégémonique laisse sous-entendre une certaine

¹⁵¹ CLARKE, Tony, op., cit., p. 100

¹⁵² Ibid., p. 370

volonté hégémonique, qui, bien entendu ne peut se réaliser ni de façon innocente ni désordonnée. Elle implique nécessairement l'établissement d'une stratégie ou encore d'un projet à caractère hégémonique, selon une interprétation que l'on ferait de certains auteurs, assimilable à la mondialisation économique. Puisque le but de ce chapitre est de mettre en relief les points de convergence qui existent entre certains auteurs et les discours des O.N.G. anti-mondialisation, une telle interprétation aurait le mérite de nous permettre d'analyser, dans le sens que le perçoivent ces O.N.G., le rôle des États ainsi que des OI dans le processus mondialisateur devant aboutir au dépassement des États au profit quasi-exclusif des F.T.N. Un tel angle nous offre la possibilité de revenir sur la nature des liens qu'entretiennent la mondialisation et les États et leur prolongement que sont les OI. Le tout afin d'abonder dans la direction déjà indiquée dans notre hypothèse que pour ces organisations ayant lutté contre l'A.M.I., ce traité était considéré au même titre que les mesures adoptées par les institutions multilatérales économiques comme faisant partie du processus de mondialisation économique symbolisée par la mise en place d'un ordre mondial néo-libéral provoqué par les États et entretenu par les institutions multilatérales économiques.

2.6. LES FONDEMENTS THÉORIQUES DU PROJET HÉGÉMONIQUE

Les promoteurs ainsi que les défenseurs de l'A.M.I. ont présenté cet accord multilatéral portant sur la protection des investissements comme étant incontournable et indispensable au progrès économique de la planète. Il en est de même quand il s'agit d'aborder la mondialisation en tant que processus. Étant donné que nous avons avancé le postulat que la mondialisation pouvait être interprétée comme étant le projet hégémonique devant permettre aux F.T.N. d'accroître leur pouvoir, présenter la mondialisation comme étant inévitable et nécessaire serait une attitude fort compréhensible surtout quand on sait que le consentement est nécessaire à l'effectivité de l'hégémonie. Dans tout projet hégémonique, l'adhésion de la société civile à l'idéologie dominante, qui est exposée comme immuable, est essentielle. En général, pour faciliter sa domination aux classes subordonnées et maintenir la distribution, inéquitable, du pouvoir, Cox soutient que l'hégémonie est exprimée par les classes dirigeantes en « terms of universal or general interest, rather than just serving their own interest »¹⁵³.

L'hégémonie repose surtout sur la capacité d'établir un large consensus idéologique entre les différentes classes sociales et sur les moyens mis en œuvre par la classe dominante afin de propager leur vision du monde

¹⁵³ COX, Robert W., « A Perspective on Globalization », *Globalization : Critical Reflections*, sous la dir. de James H. Milltemann, Lynne Rienner Publishers, 1996, p. 23

dans le sens de leurs intérêts. En conséquence, elle implique le développement par les détenteurs du pouvoir d'un projet politico-économique présenté et véhiculé de sorte qu'elle soit considérée comme la seule alternative. Nous assimilons ce projet politico-économique présenté comme indispensable et même inévitable («there's no alternative»¹⁵⁴) à la mondialisation économique, dont nous avons montré que les F.T.N. en étaient les principaux agents en reprenant à leur compte des mesures décidées par les gouvernements. Chesnais ne s'opposera certainement pas cette interprétation, lui qui assure que:

Concentrées au départ du processus au tournant des années 70-80, les F.T.N. n'ont cessé d'accroître leur degré de concentration. Elles ont sauvegardé ainsi leur taux de profit et elles ont encore accru un pouvoir économique et politique déjà élevé, mais qui avance toujours de nouvelles exigences, comme elles l'ont montré dans le cadre des négociations avortées de l'A.M.I.¹⁵⁵

Chesnais pose très bien le problème : les F.T.N. ont oeuvré inlassablement à tourner à leur avantage les politiques adoptées par les États et besognent maintenant à conserver leurs acquis tout en continuant d'en acquérir d'autres. Néanmoins, nous notons que le consensus recherché par les F.T.N. pour l'effectivité de leur projet hégémonique n'a pas fonctionné ou a été brisé selon la perspective où l'on se situe puisque la résistance en provenance d'acteurs socio-politiques étudiée dans le dernier chapitre fut très forte.

¹⁵⁴ COX, Robert W., « A Perspective on Globalization », op., cit., p. 23

¹⁵⁵ CHESNAIS, François, op., cit., p. 33

Toujours en se référant à Cox, pour saisir l'hégémonie, il faut comprendre le lien très fort entre les idées, les conditions matérielles et les institutions. Si en réalité, l'interférence des firmes transnationales dans les décisions politiques rend possible l'existence d'un projet hégémonique des entreprises internationales, celui-ci n'est réalisable qu'en présence d'une idéologie qui reflète leur vision de la société. Nous l'avons vu plus haut, dans le cas de la mondialisation, l'idéologie dominante est le néolibéralisme. Cette entreprise de subordination idéologique¹⁵⁶ devait aboutir à l'exercice de la domination par le consentement. Cette idéologie présentée de façon à être intériorisée et acceptée par les classes dominées est élaborée et véhiculée par les intellectuels traditionnels¹⁵⁷. Ces concepteurs sont ce que Ralph Miliband et Léo Panitch appellent les « apôtres du libéralisme »¹⁵⁸. Ces derniers qualifiés par Gramsci d'intellectuels organiques, dont le dominateur commun est la foi aux « principes du libre marché, le libéralisme économique, le multilatéralisme et la coopération, sont des technocrates qui conseillent les politiques en ce qui

¹⁵⁶ COX, Robert W., « Gramsci, Hegemony and International Relations : An Essay in Method », *Millennium*, 12 : 2, 1983, pp. 162-175 reproduit dans Stephen GILL, *Gramsci, Historical Materialism and International Relations*, Cambridge, University Press, 1993, p. 171

¹⁵⁷ D'après Gramsci pour mettre en place le processus d'hégémonie, le rôle des intellectuels est central. Quand ils créent des mécanismes éducatifs idéologiques et culturels qui préservent la tradition dominante, ils sont des intellectuels traditionnels. Par contre, s'ils sont au service des groupes populaires et, plus particulièrement, du mouvement ouvrier, Gramsci les appelle les intellectuels organiques. Leur fonction est de suivre les orientations de la classe révolutionnaire dans le but de la renforcer. Ces intellectuels peuvent faire que la conscience des classes populaires soit adaptée par les classes dominantes, ou qu'au sens contraire, qu'elle résiste à la cooptation et qu'elle arrive, si possible, à introduire un nouveau langage, une nouvelle manière d'appréhender la réalité qui bouleverse idéologiquement l'ordre imposé par la classe dirigeante. DE SANTA ANA, Julio, « Eléments théoriques pour comprendre la société civile », dans CENTRE TRICONTINENTAL, *Société civile : lieu des luttes sociales*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1998, p.63-64

¹⁵⁸ PANITCH, Léo and Ralph Miliband (dir.), « The New World Order and the Socialist agenda » in *New World Order? The Socialist Register*, 1992, London, Merlin Press, 1992, p. 2

a trait à la coopération politique et économique¹⁵⁹. Ils sont aussi très liés aux organisations internationales à caractère économique. Cette idéologie est puissamment relayée par les médias et les efficaces lobbies soutenues par les F.T.N. Ainsi qu'elle se fonde sur une idéologie, l'hégémonie s'appuie sur des structures.

2.6.1. LE RÔLE DES LOBBIES DANS LE PROJET HÉGÉMONIQUE

Même si elles étaient les principaux bénéficiaires de la mise en place d'un cadre régissant les investissements, ainsi que nous y reviendrons, il reste que pendant les négociations sur l'A.M.I., les F.T.N. se sont fait très discrètes et ont laissé les gouvernements monter en première ligne. Aussi étonnante qu'elle puisse paraître, cette attitude est néanmoins le propre des forces hégémoniques. L'idéologie à la base du projet hégémonique est consolidée et perpétuée par des institutions telles que les OI et les États. Nous l'avons vu plus haut, les F.T.N. laissent cette tâche aux bons soins des intellectuels organiques qui se chargeront d'influencer les gouvernants et convaincre les masses du bien-fondé du projet.

¹⁵⁹ DOUCET, Marc, *L'A.P.E.C. et l'ordre hégémonique mondial*, Thèse de maîtrise, Ottawa, Université d'Ottawa, 1994,

En effet, le néolibéralisme est véhiculé par des associations, comités et autres « boîtes à penser », dont la manifestation la plus importante est l'annuelle World Economic Forum de Davos durant lequel les intellectuels organiques rencontrent des chefs d'État et de gouvernement, des ministres et des hauts fonctionnaires nationaux et internationaux afin de leur vanter les mérites du libéralisme. C'est grâce à une redoutable infrastructure intellectuelle et médiatique que la « pensée unique néo-libérale » cherche à se présenter comme quasi naturelle et inévitable.

En ce qui concerne l'A.M.I., le texte à la base duquel les négociateurs mandatés par les gouvernements ont mené leurs négociations a dû recevoir l'agrément des « boîtes à penser » et autres cercles de réflexion affiliés aux lobbies des groupes industriels et financiers. Pour preuve, le nombre non négligeable de points de convergence entre le contenu du projet préparé par le « groupe de négociation sur l'A.M.I. » et les préoccupations des grands groupes industriels et financiers. Dans le rapport annuel de la C.N.U.C.E.D. de 1996 sur l'investissement international, *World Investment Report*, il y est énuméré un certain nombre de règles indispensables pour protéger les investissements inspirées par des organisations défendant les intérêts des groupes financiers et industriels telles que la *United States Committee on International Business* (US.C.I.B.), la *Chambre internationale du commerce* (C.I.C.), et du *Business and Industry Advisory Committee* (B.I.A.C.), l'instance officielle de lobbying des groupes industriels et financiers

au sein de l'O.C.D.E. La majeure partie des règles mentionnées dans ce document se retrouve dans le texte des négociations. Parmi celles-ci, on peut souligner le statut juridique contraignant pour les États signataires, c'est-à-dire son statut de traité, l'irréversibilité des mesures de libéralisation, la combinaison du traitement national et du traitement de la nation la plus favorisée, l'abolition des obligations de résultat imposées aux investisseurs, la limitation au maximum du nombre des exceptions et des réserves, dont la présence risquait d'affaiblir l'accord.

Cette éventualité que les F.T.N. ont d'influer dans les décisions concernant le commerce international nous est rappelé par Tony Clarke. Dans son ouvrage consacré au démantèlement du Canada par les firmes, il nous expose à grands traits sans pour autant nous dire comment, que dans des documents destinés au grand public, la coalition d'affaires américaine *Intellectual Property Committee*, regroupant des sociétés telles que *General Electric*, *Pfizer* et *IBM*, se vantait d'avoir été l'artisan de la position adoptée par les États-Unis en vue de la création de l'O.M.C.¹⁶⁰ Il nous explique également que la très influente *Advisory Committee for Trade Policy and Négociations* dans lequel sont représentées de grandes firmes comme *AT&T*, *Time Warner*, *Boeing*, *Mobil Oil*, *General Motors*, *American Express*, *Hewlett Packard*, en entente avec leurs

¹⁶⁰ CLARKE, Tony, op., cit., p. 101

partenaires européens japonais et européens, ont joué « un rôle déterminant dans la mise en place de l'O.M.C. »¹⁶¹.

2.6.2. LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LA CONSOLIDATION DU PROJET HÉGÉMONIQUE

Tel que mentionné précédemment, si nous en sommes arrivés à cette situation, c'est en grande partie du fait de la volonté des pouvoirs publics d'adopter des mesures facilitant l'action des acteurs économiques internationaux. Pour quelques auteurs, contrairement aux apparences, ces initiatives sont loin d'être neutres, au contraire elles vont dans le sens d'encadrer l'épanouissement des firmes. Selon eux, les bases d'un projet hégémonique se sont construites socialement, par le biais d'une idéologie, elles sont perpétuées et même consolidées, par des institutions. Peter Hall oriente sa pensée dans ce sens : "Ideas have real power in the political world, but they do not acquire political force independently of the constellation of institutions and interests already present there"¹⁶². Quelques auteurs marxistes voient bien l'entité étatique dans cette tâche puisqu'ils le conçoivent en tant qu'instrument des classes exploiteuses. Sa fonction principale est de reproduire les rapports sociaux et d'organiser la domination qui les caractérise par le biais d'un ensemble de normes destinées à régler le fonctionnement de la société de

¹⁶¹ CLARKE, Tony, op., cit., p. 102

¹⁶² HALL, Peter, *The Political Power of Economic Ideas*, Princeton, N.J. : Princeton University Press, 1989, p. 390

manière à permettre la reproduction constante des conditions économiques, idéologiques et juridico-politiques¹⁶³. Dans le mode de production capitaliste, l'État permet aux classes dominantes de s'unifier, de s'organiser et de se constituer en classe politiquement dominante¹⁶⁴.

Les États, dont l'orientation des politiques paraît être dictée par l'intérêt de leurs entreprises transnationales, cherchent à créer partout dans le monde un environnement politique et social propice à l'économie de marché. Les États interviennent directement pour renforcer la position des entreprises de leurs pays d'origine dans la compétition internationale.

2.6.3. LA PARTICIPATION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES AU PROJET HÉGÉMONIQUE

Certes, l'État est indispensable, mais il n'est pas la pièce maîtresse dans l'établissement du consensus indispensable à l'hégémonie des F.T.N. Les O.I., tout de même des créatures des États mais noyautées par les F.T.N. par un intense travail de lobbying, en sont les acteurs majeurs. À en croire ce qu'en disent Stephen Gill et David Law, l'importance des O.I. réside dans l'expansion planétaire du mode de production capitaliste. En effet, les O.I., « par les normes qu'elles produisent, les idées qu'elles propagent, les programmes

¹⁶³ HANACKAER, Martha, *Les concepts élémentaires du matérialisme historique*, Bruxelles, Éditions Contradictaires, 1974, p. 108

¹⁶⁴ POULANTZAS, Nicos, *L'État, le pouvoir de socialisme*, Paris, PUF Politique, 1978, p. 138

qu'elles soutiennent, contribuent à la défense du système capitaliste »¹⁶⁵. Gounelle n'y va pas par quatre chemins, il voit dans les OI des appareils idéologiques de la société internationale qui œuvrent largement à la production d'une idéologie économique néo-libérale participant puissamment à la structuration des relations internationales contemporaines »¹⁶⁶. La thèse de Cox est similaire à celle de Gounelle quand il souligne que non seulement « Institutions tend to stabilize and perpetuate a particular order », mais plus spécifiquement « international organizations function as the process through which the institutions of hegemony and its ideology are developed »¹⁶⁷. Dans le cas de l'A.M.I., l'O.C.D.E., en tant que maîtresse-d'œuvre, est l'organisation s'étant le plus illustré, mais dans le processus global du projet hégémonique des F.T.N., toutes les O.I. à caractère économique (G.A.T.T./O.M.C., G7, F.M.I., B.M., etc.), contribuent à la diffusion et à l'application du néolibéralisme qui sous-tend la mondialisation économique. Les acteurs socio-politiques contre la mondialisation ne s'y sont pas trompés en faisant de ces organisations leurs principales cibles lors des autres campagnes anti-mondialisation qui ont suivi : du 30 novembre au 3 décembre 1999 à Seattle lors de la Conférence ministérielle de l'O.M.C. devant marquer le démarrage du Cycle du millénaire, en janvier 2000 au *World Economic Forum* à Davos (Suisse), en février 2000 lors

¹⁶⁵ DE SENARCLENS, Pierre, *La politique internationale*, Paris, Armand Colin, 1992, p.

¹⁶⁶ GOUNELLE, Max, *Relations internationales*, Paris, Dalloz, 1993, p. 76

¹⁶⁷ COX, Robert W., "Gramsci, Hegemony and International Relations", op. cit., p. 137

de la X^e session de la Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement (C.N.U.C.E.D.), les 15 et 17 avril 2000 aux sessions annuelles du FMI et de la Banque mondiale où près de 10 000 manifestants ont harcelé durant trois jours les délégués présents.

Après avoir défini les fondements théoriques les plus importants de cette interprétation de la mondialisation en tant que projet hégémonique des F.T.N., maintenant de plus en plus libérées du contrôle des États¹⁶⁸, il convient de rappeler que cette recherche de thèse s'accorde avec le postulat que la mondialisation ne soit pas un phénomène neutre¹⁶⁹, mais plutôt, ainsi que le soutient Chénais, une manifestation concrète des forces du marché (symbolisées par une association ambiguë entre États et les F.T.N.). Nous partons donc du principe que la mondialisation, qui conçoit l'économie comme le fondement de la société et le marché comme l'opérateur de l'ordre social, est véhiculée par les F.T.N.¹⁷⁰, considérées par Cox comme ses principaux agents¹⁷¹. Dans ce registre, Samir Amin conformément à ses habitudes ne s'est pas fait prier pour soutenir que cette mondialisation « est parfaitement régulée par les États et les OI, mais principalement pour le capital dominant représenté par les F.T.N., considérées comme le produit le plus caractéristique de

¹⁶⁸ COX, Robert W., "Gramsci, Hegemony and International Relations", op. cit., p. 609

¹⁶⁹ TURENNE-SJOLANDER, Claire, "The Rhetoric of Globalization : What's in a Wor(l)d", *International Journal*, 4, automne 1996, p. 603

¹⁷⁰ PAGÉ, Jean-Pierre, « Mondialisation, vers de nouvelles résistances », *La Pensée*, n° 313, janv.-fév.-mars 1998, pp. 65-71

¹⁷¹ COX, Robert, "Perspective of Globalization..." , op., cit., p. 23

l'évolution de l'économie internationale contemporaine, puisque exprimant au mieux l'internationalisation de l'économie ». ¹⁷²

Tout au long de cette synthèse, il a été maintenu l'idée faisant de l'A.M.I. un élément du projet hégémonique visant à étendre la mainmise des transnationales sur les sociétés. Poursuivant dans la même direction, la somme des activités anti-A.M.I. des acteurs socio-politiques opposés à cet élément de ce projet hégémonique représente une réaction dont la principale motivation était de s'opposer à la transformation d'une société démocratique à une société de marché à la place d'une économie de marché, mais aussi de rétablir les fonctions keynésiennes de l'État contrairement à la tendance de l'État minimal propre à l'idéologie néolibérale et finalement enfin de restaurer la démocratie et la pleine citoyenneté.

2.7. LES FORCES DE RESISTANCE AU PROJET HÉGÉMONIQUE OU L'OPPOSITION À L'EFFECTIVITÉ DE L'HÉGÉMONIE

Suivant la logique dont l'hégémonie a été présentée par Cox, il se peut que le projet du bloc hégémonique ne soit pas totalement assimilé par les classes dominées et que ces dernières s'y opposent ; ce qui est le cas avec la mondialisation. D'après ce théoricien critique des relations internationales, non

¹⁷² AMIN, Samir, « Les défis de la mondialisation », *Agone*, n° 16, « Misère de la mondialisation », 1996, pp. 187-203

seulement les structures sont des construits sociaux, mais si l'organisation du système mondial est déficiente, il faut proposer un nouveau réarrangement puisqu'il est possible de passer d'un ordre mondial à un autre. Cox constate que les causes potentielles d'un renversement dialectique de la tendance dominante actuelle, c'est-à-dire la mondialisation, ne sont pas difficiles à trouver, à la différence de la manière dont les forces de réaction contre la globalisation, forces contre-hégémoniques, peuvent se concerter, d'où ils viendraient, et autour de quelle idéologie.

Par contre, Cox prédit que les forces qui vont résister à la mondialisation proviendraient de la jonction des forces sociales des pays moins nantis; sans nous en dire plus, il croit que la réaction antiglobalisante viendrait du Tiers monde¹⁷³ (en vérité la réaction fut plus forte dans les pays développés). James Mittleman rejoindra Cox dans sa tentative de cerner le mouvement antiglobalisant. À la différence de Cox, il croyait en ce qui le concerne que « la résistance à la mondialisation proviendrait d'abord de la société civile et particulièrement des couches défavorisées ou désavantagées par ce phénomène, qui, en réaction, tenteront de reprendre le contrôle populaire du local¹⁷⁴. David Law et Stephen Gill quant à eux pressentent que la tendance actuelle dirigée par le néolibéraux ne deviendra un mouvement contre-

¹⁷³ COX, Robert W., « Dialectique de l'économie monde », op, cit, *Études internationales*, pp. 693-704

¹⁷⁴ MITTLEMANN, James H., « The Dynamics of Globalization », *Globalization : Critical Reflections*, Lynne Rienner Publishers, 1996, p. 10

hégémonique que si les forces qui y résistent soient transnationales et aient « accès à de larges ressources financières, qu'ils exercent un contrôle sur la production et la distribution de cette production ». ¹⁷⁵

Si l'on s'en tient à Polanyi, cette réaction, quelle que soit sa forme, sera de nature sociale. En s'inspirant de l'histoire, il en conclut que la dynamique de la société moderne a été dirigée par un double mouvement personnifié par deux principes: le premier est le principe du libéralisme économique qui vise à établir le marché autorégulateur et l'autre est celui de protection sociale, qui vise à conserver l'homme et la nature aussi bien que l'organisation de la production¹⁷⁶. Cox orientera son opinion sur la question dans la même direction que Polanyi. Il précise étant donné que toutes les protections sociales mises en place par le fordisme et les formes d'organisation politique qui les soutenaient sont entrain d'être balayées par la création d'un marché mondial ouvert pour donner pleine liberté au capital, cette tendance pourrait être atténuée et même renversée si les groupes défavorisés regroupaient leurs forces en construisant étape par étape un ordre mondial différent, de sociétés et de formes d'État. D'après lui, ces résistants peuvent être soit des États ou une coalition d'États luttant contre la domination des pays riches ou encore des acteurs non-étatiques, c'est-à-dire des mouvements à

¹⁷⁵ GILL, Stephen and David LAW, « Global Hegemony and the Structural Power of Capital » in Stephan Gill (ed.), *Gramsci Historical Materialism, and International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, pp. 93-124.

¹⁷⁶ POLANYI, Karl, op., cit., p. 122

caractère social, comme les groupes des femmes, les environmentalistes, les pacifistes, les peuples indigènes, les syndicats, les églises, etc. Même s'il ne précise pas si ces États et ces groupes proviendraient du Tiers-monde ou non, cette partie dernière partie de sa prédiction fut tout a fait fondée¹⁷⁷.

On ne peut pas dire que Cox a totalement eu tort puisque la résistance a quelque peu pris les formes qu'il avait prédit. En effet, l'émergence des F.T.N. n'est pas la seule source de la remise en cause du paradigme stato-centrique des réalistes. Ce paradigme des relations internationales est aussi remis en cause, non seulement par les organisations internationales, mais aussi par le développement croissant des mouvements sociaux et d'O.N.G. transnationaux. L'expansion de ces associations transnationales, qui influencent de plus en plus la politique internationale, a été facilitée par les nouveaux moyens de communication que représentent le réseau Internet et le fax. Grâce à ces moyens modernes de communication, des communautés virtuelles éparpillées un peu partout dans le monde peuvent partager des connaissances et des expertises en plus de leurs activités par l'organisation de rencontres internationales et même mieux à remporter des batailles de l'image, « les plus importantes dans les démocraties d'opinion »¹⁷⁸, rejoignant David Law et Stephen Gill qui pressentaient qu'un mouvement contre-hégémonique

¹⁷⁷ COX, Robert W., "Gramsci, Hegemony and International Relations", op. cit., p. 137

¹⁷⁸ FREDERIC, Jean-Gabriel, « L'Internationale des citoyens », *Le Nouvel observateur*, n° 1834, 30 décembre 1999 au 5 janvier 2000, p. 8

n'émergerait qu'à condition que les forces qui la composent soient transnationales.

Parce qu'en général l'élaboration et l'application des traités internationaux excluaient les citoyens et les citoyennes, et parfois même leurs élus, un mouvement disparate d'acteurs socio-politiques a émergé afin de permettre plus de démocratie dans la prise de décision au niveau international et rendre ainsi plus transparente et plus démocratique, au sens de la participation populaire, les mutations que connaît actuellement le monde. Ces O.N.G. censées, selon Smouts, représenter la "société civile" face aux États et aux grandes bureaucraties internationales, œuvrent pour l'exercice de la citoyenneté globale.¹⁷⁹ Suivant Smith, le mandat de ce qu'il appelle « société civile internationale » se résume en ces quelques phrases: « Their work to target international decision-making processes and to mobilize local and national groups around global policy issues provides the only democratic oversight and participation in international politics. Thus, they are the main forces working to provide democratic accountability within an evolving global governing framework. »¹⁸⁰ La communauté que forment ces regroupements de citoyens et de citoyennes se caractérise par sa diversité, par sa composition et par ses préoccupations sectorielles qui vont des problèmes touchant la santé aux droits

¹⁷⁹ SMOUTS, Marie-Claude, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 1995, p. 179

¹⁸⁰ SMITH, Jackie, "Global Civil Society. Transnational Social Movement Organizations and Social Capital" *American Behavioral Scientist*, vol., 42, n° 1, September 1998, p. 97

de l'homme en passant par l'environnement à la pauvreté, aux réfugiés, etc. Même s'il reste encore beaucoup à faire, les groupes qui la composent ont travaillé fort afin d'établir une alliance stratégique au-delà des frontières nationales pour mettre en forme et d'exprimer les revendications de ceux qu'ils représentent et de se regrouper pour coordonner leurs actions pour espérer influencer dans les prises de décisions. La lutte contre l'A.M.I. est à ce point une preuve tangible de cette volonté.

CHAPITRE 3

TYPOLOGIE ET MOTIVATIONS DES GROUPES AYANT RÉSISTÉ À L'A.M.I.

Dans cette partie, après avoir brossé le portrait de cette opposition, c'est-à-dire sa nature et son fonctionnement, l'accent sera mis sur les motivations et les solutions proposées par les différents groupes ayant participé à ce puissant mouvement de contestation contre l'A.M.I.. Ce chapitre permettra tout d'abord, ainsi que mentionné dans hypothèse, de démontrer que ce mouvement contre-hégémonique est le fait d'un regroupement hétéroclite d'associations de toute sorte¹⁸¹. Mais plus particulièrement de souligner que dans le discours même d'un certain nombre d'organisations faisant partie de cette résistance que ces acteurs socio-politiques revendicatifs se sont opposés aux négociations devant aboutir à la ratification de l'A.M.I. parce qu'ils considéraient ce traité, au même titre que les initiatives adoptées par les institutions multilatérales à caractère économique, comme faisant partie du processus de mondialisation économique dont la finalité est la mise en place

181 Toutefois, malgré leur caractère hétéroclite, ces acteurs socio-politiques composant ce mouvement contre-hégémonique avaient en commun qu'ils stigmatisaient la mondialisation. Ils partageaient le sentiment que la mondialisation ne doit pas être laissée au seul bon vouloir des F.T.N. et des autres ultra-libéraux. Pour ces eux, il est indispensable que la mondialisation soit humanisée afin de prendre davantage en compte les considérations sociales et environnementales. Il était également question de lutter contre la mainmise des marchés sur les instances politiques nationales comme internationales et par la même occasion réhabiliter le contrôle citoyen.

d'un ordre mondial néolibéral devant faciliter la consolidation du pouvoir des F.T.N., et constituait une menace à la souveraineté des États et de la démocratie. Nous ferons aussi apparaître que certains de ces O.N.G. pour la plupart provenant de pays développés¹⁸² contrairement aux prédictions de Cox, de crainte que l'autorité des États persiste dans son effritement et que les droits démocratiques du citoyen s'exercent dans le vide au profit des F.T.N., elles ont proposé des solutions alternatives dans lesquelles elles invitaient les pouvoirs publics à stopper cette hémorragie symbolisée par le transfert graduel de compétences du public vers le privé ; et par la même occasion faire prendre en considération les dimensions sociales, humaines, environnementales.

Dans bon nombre de pays, diverses associations se sont engagées dans cette campagne¹⁸³. Comme on l'imagine, les motivations profondes de ces groupes étaient très différentes les uns des autres, mais l'aspect le plus intéressant était que le discours de ces groupes ayant résisté à l'A.M.I. dépassait le cadre de leurs revendications traditionnelles. Dans la classification qui va suivre, l'un des points majeurs des revendications des participants de cette

¹⁸² Seuls l'Inde, la Malaisie, et la Malaisie étaient représentés au sein de la *Coordination Internationale contre l'AMI* connue sous le nom de *Forum citoyen* (LEMIRE, Marc, op. cit., p. 53)

¹⁸³ Le mouvement de contestation contre la libéralisation de l'économie à laquelle il faut associer la résistance à l'A.M.I., ne date pas d'aujourd'hui. Déjà en 1985, des organisations tel que le *Third World Network* s'étaient illustrées en dénonçant l'accroissement de l'influence des institutions financières internationales et les accords de libre-échange. Par la suite, au début des années 90, ce genre de campagne a connu un développement avec celles organisées contre l'O.M.C. auxquelles les organisations de plusieurs pays se sont progressivement joints pour donner un mouvement structuré d'O.N.G. œuvrant dans le domaine économique et social.

campagne dénonçait la montée en puissance des firmes qui en même temps œuvraient à se soustraire du contrôle démocratique.

Les acteurs socio-politiques s'insurgeaient contre le monopole de l'argent dans les décisions mondiales et au renforcement du pouvoir des détenteurs du capital qui constituaient une menace sur les acquis culturels, sociaux et environnementaux en plus de l'exclusion des populations et de leurs représentants à la gestion des affaires publiques. À travers cette typologie que nous avons réalisée, notre principal souci était de faire ressortir que la plupart de ces groupes résistant à l'A.M.I. tenait un discours presque similaire axé sur la dénonciation des travers d'une libéralisation des I.D.E. et des échanges qui vise la soumission des économies nationales aux intérêts des F.T.N.

Cette typologie n'a été effectuée ni sur l'autorité ni sur l'influence qu'ils ont exercées, nous avons défini les acteurs de cette résistance en mettant l'accent sur leur nature. Pour la réaliser, la catégorisation de Margaret E. Keck et Kathryn Sikkink mentionnée dans l'introduction nous a été beaucoup utile. Elle nous a permis de dégager des axes permettant de distinguer les différents groupes d'acteurs qui ont pris part à cette résistance, des associations de consommateurs aux syndicats en passant par les parlementaires et les intellectuels. Avec cette classification en tête, à laquelle nous avons ajouté les coalitions puisque nos recherches préliminaires dévoilaient qu'elles ont été très actives, nous sommes allés fouillés dans l'Internet en nous servant des

principaux moteurs de recherche (*www.yahoo.com* & *www.altavista.digital.com*). À partir des mots-clés « Accord multilatéral sur l'investissement » et « Multilateral Agreement of Investment », nous avons sélectionné les sites officiels ainsi que ceux qui parlent de ces acteurs socio-politiques revendicatifs qui rentrent dans ce classement suggéré par Keck et Sikkink. Concernant certaines catégories, par exemple celles des organisations professionnelles et des « groupes experts », nous nous sommes attardés sur les acteurs, avec un accent particulier sur ceux du Canada, qui étaient le plus cités dans les sites personnels ou d'organismes (pour les organisations appartenant à une catégorie professionnelle, il s'est avéré que celles qui étaient le plus mentionnées étaient des syndicats). Par la suite, après avoir fixé nos choix sur un certain nombre de groupes supposément représentatifs, les recherches entreprises à travers le Web ont été approfondies par des fouilles du côté des revues publiées par ces associations. Il se peut fort que certains groupes importants, notamment en ce qui concerne les « groupes experts », n'aient pas été représentés dans notre classification, mais nous sommes presque certain que ceux qui ont été mentionnés étaient parmi les plus significatifs.

3.1 LES GROUPES « EXPERTS » RÉSISTANT CONTRE LA PRIVATISATION DE L'ESPACE PUBLIC ET LA « DICTATURE DOUCE DU CAPITAL »

3.1.1. LES PARTICULARITÉS DE CE TYPE DE REGROUPEMENTS

Ces groupes « experts » ont joué un redoutable rôle d'expertise et de coordination durant la résistance; d'où l'utilisation du qualificatif « d'expert ». Ceux-ci ont beaucoup contribué à donner à l'opposition une telle ampleur. Ces O.N.G. se sont spécialisées à combattre cette orientation néo-libérale de l'économie internationale et la dérégulation des économies nationales qui sont à la base de la mondialisation. En fait, ces groupes ont la particularité d'avoir saisi très rapidement que les transformations amorcées à la fin des années 70, notamment par la déréglementation du marché dans les pays industrialisés et la diffusion des nouvelles technologies informatiques vont conduire à l'avantage par les entreprises transnationales un changement dans le système économique international dont l'un des principaux effets est une libéralisation des échanges, un flux des IDE et des échanges internationaux, l'internationalisation du capital et le changement dans la division internationale du travail.

Ces groupes « experts » furent les éléments clés durant cette campagne contre l'A.M.I. parce qu'ils en sont pratiquement la base. Dans un premier temps, après en avoir obtenu une copie et l'avoir diffusé via l'Internet, le texte

de l'A.M.I., que l'activiste canadien Tony Clarke n'a pas hésité à qualifier de « Traité de la domination des entreprises »¹⁸⁴, a été disséqué et analysé par ces organisations qui, parce qu'elles s'intéressaient de près à cette question, ont compris très tôt les enjeux. Cette étape a été menée par ces regroupements de façon individuelle et collective par le biais d'une alliance internationale formée de plusieurs structures « expertes » d'un peu partout sur la planète telles que le *Conseil des Canadiens* (Canada), l'*Observatoire de la mondialisation* (France), à qui il est attribué la décision de lancer la première initiative publique contre l'A.M.I. en France, ou encore le *Global Trade Watch* de *Public Citizen* des États-Unis¹⁸⁵. Ces organisations mettront au point un argumentaire anti-A.M.I., diffusé dans tous les pays, dans lequel ils ont fait ressortir les dangers que comportaient l'A.M.I. pour les citoyens et les citoyennes et les États (voir les principes de l'A.M.I. au chapitre 1). Ces arguments permirent aux participants à cette lutte de s'exprimer en termes similaires.

Par la suite, ce travail de réflexion¹⁸⁶ sera appuyée par des campagnes d'information, de sensibilisation et de mobilisation des opinions publiques et

¹⁸⁴ CLARKE, Tony, op, cit, p. 369

¹⁸⁵ Ces trois groupes ont été très actifs dans ces trois pays où la résistance a été la plus intense. Dans son article consacré à la résistance à l'A.M.I., SMYTHE désignera le *Public Citizen* et le *Conseil des Canadiens* comme étant des groupes « who did play a major role in leaking the draft text and providing detailed critiques of the MAI ». Dans leurs pays respectifs, ces O.N.G. ét aient à l'origine des conférences et autres manifestations organisées dans le cadre de cette campagne anti-A.M.I.. Ces regroupements peuvent également être considérés comme la cheville ouvrière des coalitions puisqu'ils agissaient au niveau local comme international. Cependant, pour les parties traitant des autres acteurs socio-politiques, nos choix n'ont pas été guidés par aucun critère si ce n'est de faire partie du mouvement anti-A.M.I.

¹⁸⁶ Ces groupes experts pour la plupart composés d'intellectuels nous rappellent le concept « d'intellectuels organiques » de Gramsci. D'après cet auteur, contrairement aux intellectuels organiques qui créent des mécanismes éducatifs idéologiques et culturels pour mettre en place le processus d'hégémonie, le rôle des intellectuels traditionnels est d'œuvrer à contrer ce processus.

de leurs représentants parlementaires par la diffusion de textes et d'articles, en général par les membres des O.N.G. « expertes », l'organisation des rencontres publiques, de colloques et de conférences publiques locaux et internationaux avec des spécialistes de l'économie internationale généralement des membres des O.N.G. «expertes» spécialisées dans la lutte contre la mondialisation, des conférences de presse dans le but de les alerter quant aux effets désastreux que pourrait occasionner l'adoption de l'A.M.I. Nous y reviendrons dans la partie consacrée aux moyens utilisés pour l'arrêt des négociations portant sur l'A.M.I.

Ces démarches allaient faire place de façon simultanée plus particulièrement dans les pays membres de l'O.C.D.E. à une forte campagne internationale de l'ensemble du corps social, mais à intensité variable selon les pays. Cette constellation de groupes de toutes sortes, des O.N.G. sur l'environnement aux regroupements des chômeurs, supportés par quelques-uns de leurs élus, s'étaient joints aux groupes «experts» pour former un réseau international contre la poursuite des négociations.

En plus de demander aux gens de signer des pétitions, d'écrire des lettres, de téléphoner, d'envoyer des fax ou de rencontrer leurs élus, le plus souvent peu ou pas informés, de manifester devant leurs bureaux pour leur demander de signifier aux gouvernements leur désaccord contre la participation de leurs pays aux négociations sur l'A.M.I. et de réclamer par la même occasion la tenue d'audiences publiques sur la question, ces O.N.G. les invitaient à se

joindre aux marches et réunions publiques qu'elles organisaient. Cette tactique s'avérera pour le moins très payante puisque certains parlementaires finiront par se rallier à la résistance et ne manqueront pas de relayer leurs revendications auprès de gouvernements. Par exemple, en France, des parlementaires écologistes, communistes et socialistes ont pris le relais des O.N.G. anti-mondialisation en diffusant l'information au niveau des instances dirigeantes et en bombardant leur gouvernement de questions, inspirées par l'argumentaire anti-A.M.I. proposé par la Coordination nationale contre l'A.M.I. dont l'*Observatoire de la mondialisation* était le leader. Ces interpellations ont conduit l'État français à créer une mission d'information sur l'A.M.I. dont les conclusions¹⁸⁷ ne seront pas sans effets sur la décision de ce pays de suspendre sa participation aux négociations.

La même attitude a été notée au Canada où un député est allé jusqu'à inviter son gouvernement à se retirer des négociations en développant point par point des arguments similaires à ceux publiés par le *Conseil des Canadiens* (C.C.). Dans son intervention prononcée le 17 mars 1998 à la Chambre des communes, le député New Democratic Party (N.D.P.) Bill Blaike (Winnipeg-Transcona), affirmait que les Canadiens devaient s'opposer à l'A.M.I. pour les 10 raisons suivantes : "The MAI would (1)give new rights and powers to foreign investors and corporations; (2) cripple our ability to create jobs; (3) give

¹⁸⁷ Voir LUMIERE, Catherine et Jean-Pierre LANDAU, *Rapport sur l'A.M.I.*, op., cit.

corporations more power to fight environmental regulations; (4) leave our culture at the mercy of U.S. entertainment mega corporations; (5) open our health care and public education to multinational corporations; (6) threaten our ownership of fisheries, forests, energy and other natural resources; (7) give corporations the right to sue our elected governments to protect their profits; (8) be decided in secret by trade experts with no public input; (9) impose tough unfair rules on developing countries that are not even part of negotiations; (10) and lock us into a bad deal for 20 years.”¹⁸⁸ Ces griefs soulevés par Mr Blaike rappellent ceux énumérés dans un article publié par le C.C. et dans lequel Maude Barlow la présidente du Conseil des Canadiens demandait au gouvernement canadien de se ressaisir face aux dangers d’un tel traité.¹⁸⁹ Ces éléments se retrouvaient dans un appel en destination du gouvernement fédéral, dans lequel on relevait en plus des points développés par Mr. Blaike que : « The draft MAI is fundamental flawed. On the one hand, it undermines the capacity of democratically elected governments to develop, deliver and protect public policies to serve the needs of their citizens. On the other hand, it provides foreign-based corporations with a set of tools to ratchet down unwanted economic, social, cultural and environmental laws, policies and programs. As a result, the MAI threatens not only Canada’s sovereignty as a

¹⁸⁸ BLAIKE, Bill, *Commons Debates*, March 1998, p. 4978

¹⁸⁹ Voir à ce sujet BARLOW Maude, “Towards a Citizen’s MAI”, *Canadian Forum*, July/August 1998, p. 9

nation but perhaps even more importantly, the democratic rights and freedoms of Canadians.»¹⁹⁰ Suite à ces pressions des O.N.G., des citoyens et des citoyennes et des parlementaires, le gouvernement canadien en est arrivé à accepter la tenue d'une commission parlementaire, dont les conclusions, tout en reconnaissant l'importance de meilleures règles multilatérales pour la sécurité des investissements en provenance et à destination du Canada insistaient sur la nécessité d'un débat public sur cette question.¹⁹¹

Cette parenthèse fermée, il pourrait être utile de revenir sur les discours de quelques-uns des groupes « experts » sur lesquels notre choix s'est porté, c'est-à-dire *Conseil des Canadiens* (C.C.), *l'Observatoire de la mondialisation* (O.M.) en France et le *Global Trade Watch* (G.T.W.) aux États-Unis.

¹⁹⁰ "The MAI : Canadians Say No. An open letter to the Federal Cabinet", *Canadian Perspectives*, Spring 1998, p. 6 (cette lettre ouverte publiée dans le magazine du C.C. qui paraît quatre fois par an, a été rédigée à l'issue d'une rencontre organisée à Ottawa le 2 février 1998 par plus de 40 organisations dont le *Canadian Labour Congress*, le *Canadian Teachers Federation*, le *Sierra Club of Canada*, le *National Action Committee on the Status of Women*, le *Canadian Health Coalition*, l'*Association of Canadian Publishers*, le *Canadian Union of Public Employees*, le *Greenpeace Canada*, le *Canadian Autoworkers*, le *Public Service Alliance of Canada*, le *Sierra Youth Coalition* et le *Centre for Social Justice*).

¹⁹¹ CANADA. Parliament. House of Commons. Sub-Committee on International Trade, Trade Disputes and Investment, *Canada and the Multilateral Agreement on Investment*, op., cit.,

3.1.2. LE GROUPE « EXPERT » CONSEIL DES CANADIENS

Concernant l'A.M.I., le C.C. a joué le rôle efficace de coordination à l'échelle nationale. Durant l'automne 1998, entre le 25 septembre et le 28 novembre 1998, le *Conseil des Canadiens* (*Council of Canadians*)¹⁹² en collaboration avec près d'une quarantaine de groupes, avait organisé une commission itinérante à travers tout le pays afin de recueillir les opinions des Canadiens intéressés sur les impacts de l'A.M.I. et en général de la mondialisation et des solutions alternatives à proposer. De ces audiences publiques, les idées et les recommandations formulées par les Canadiens ont été consignées en rapport¹⁹³. Dans ce document où l'A.M.I. et l'A.L.E.N.A. ne font qu'un, il apparaît que les Canadiens représentés au sein des groupes anti-pauvreté, du mouvement syndical, des groupes environnementaux, des groupes culturels, des *Health Care Associations*, des *Education Groups*, des organisations des femmes, des associations de fermiers, des communautés religieuses, des groupes de droits de l'homme¹⁹⁴, croient que l'économie doit servir à la communauté et

¹⁹² Founded in 1985, The Council of Canadians is Canada's pre-eminent citizens' watchdog organization, comprised of over 100,000 members and 50 chapters across the country. Strictly non-partisan, the Council lobbies Members of Parliament, conducts research, and runs national campaigns aimed at putting some of the country's most important issues into the spotlight: safeguarding our social programs, promoting economic justice, renewing our democracy, asserting Canadian sovereignty, advancing alternatives to corporate-style free trade, and preserving our environment. Source : <http://www.canadians.org/>.

¹⁹³ Il s'agit du THE COUNCIL OF CANADIANS, *The MAI Inquiry. Confronting Globalization & Reclaiming Democracy*, 1998, 38 p.

¹⁹⁴ Dans son rapport, le C.C. souligne que « the commission has identified 10 key sectors of civil society groups. The purpose here is to reflect the main themes and issues that emerged from the presentations made by groups in these 10 sectors. (THE COUNCIL OF CANADIANS *The MAI Inquiry*, op., cit., p.4

non au capital privé, et sur ce recommandent au gouvernement fédéral d'orienter ses actions et ses démarches sur la scène internationale à partir de ce principe. Dans l'espoir de vulgariser ces conclusions, le CC a mené des opérations de lobbying à destination des éditorialistes et des parlementaires afin de les amener au moins à lire le texte de l'Accord, et à destination du public par la publication de livres sur l'A.M.I.¹⁹⁵, des débats, des conférences, etc. concernant le projet de traité.¹⁹⁶

3.1.3 LE GROUPE « EXPERT » L'OBSERVATOIRE DE LA MONDIALISATION

En Europe, le groupe qui a mérité notre attention est *l'Observatoire de la mondialisation*¹⁹⁷ (O.M.), une association sans but lucratif présidée par Susan George. C'est à cette organisation qu'il revient en premier la diffusion de l'A.M.I. en France et la décision de lancer la première initiative publique de

¹⁹⁵ Voir CLARKE, Tony and Maude Barlow, *MAI. The multilateral agreement and the threat to Canadian Sovereignty*, Toronto, Stoddart, Published Co. Limited, 1997, 206 p. Dans cet ouvrage, les deux auteurs se sont attardés à démontrer point par point le traité de l'A.M.I. pour mieux faire ressortir son caractère anti-démocratique.

¹⁹⁶ NELSON, Jeremy, "Toppling the MAI: Canadian Activists Lead World in Fight for Democracy", *Canadian Dimension*, March-April 1998, pp. 24-26

¹⁹⁷ Ce groupe de travail, dont on peut dire qu'il a joué en France le même rôle que le C.C. au Canada, a été créé en 1996 suite à l'entrée en vigueur de l'O.M.C. en 1995, à l'instigation d'un groupe de 17 chercheurs (dont François Chesnais, auteur abondamment cité dans cette thèse), de journalistes, économistes, de responsables syndicaux et associatifs engagés dans le suivi critique de la mondialisation de l'économie. Les objectifs déclarés de cet observatoire étaient de faire l'étude, l'élaboration et la diffusion de toutes informations sur les processus de la mondialisation et leurs conséquences, d'analyser les périls politiques croissants que soulève la mondialisation (rupture de la cohésion sociale, menace de l'Etat de droit et de la citoyenneté, affaiblissement du politique, montée des extrémismes en tous genres), mais également de promouvoir des débats sur ce dont les résistances des peuples à la domination des marchés financiers peuvent être porteuses en termes d'alternatives « fondées sur la solidarité et la coopération ». Source : <http://www.euroopa.org/Observ.htm>

portée tout à fait générale ; celle-ci a pris la forme d'une réunion publique tenue le 4 décembre 1997. Dans une déclaration, cette organisation soutenait que le monde est actuellement confronté à un processus de mondialisation accélérée de l'économie qui constitue une menace sans précédent pour la paix, la démocratie, les cultures et les droits des peuples.¹⁹⁸ Cette O.N.G. dénonce que la mondialisation économique provoque des destructions et des délocalisations d'industries et des services, baisse des salaires, dégradation des conditions de travail, chômage et précarité, démantèlement des droits sociaux et des systèmes de protection collective, accroît considérablement les inégalités entre le Nord et le Sud ainsi qu'au sein de chaque pays. L'O.M. croit aussi que le libéralisme poussé à l'extrême soumet toutes les activités humaines à la seule loi du profit et à une compétition sauvage sur un marché mondial entraînant une terrible concentration de pouvoirs au sein d'un nombre limité de grandes firmes transnationales¹⁹⁹. Étant donné que ce processus a été favorisé par les États par les déréglementations et privatisations systématiques des services publics, l'O.M. souligne un affaiblissement de la démocratie puisque les gouvernements se soumettent à l'autorité des marchés financiers et d'instances internationales « au service des intérêts des plus puissants et en l'absence totale de transparence et de contrôle démocratique. »²⁰⁰

¹⁹⁸ Déclaration de l'Observatoire de la mondialisation, <http://terresacree.org/obsmondi.htm>

¹⁹⁹ Ibid..

²⁰⁰ Ibid.

Dans le même ordre d'idées, l'O.M., dans un appel lancé, au nom de la coordination contre l'A.M.I. regroupant plus de cinquante associations, syndicats, O.N.G. représentant les mouvement social, écologique, culturel, en prélude à la mobilisation internationale contre l'O.C.D.E. le 28 avril à Paris en appelait à la responsabilité des gouvernements de ne pas plier devant la pression du B.I.A.C., le puissant lobby industriel et financier représenté au sein de l'O.C.D.E., afin d'obtenir par tous les moyens un engagement en faveur de la libéralisation du régime des investissements internationaux. Dans le même communiqué²⁰¹, l'O.M. y rappelait que signer l'A.M.I. serait avant tout accorder un statut juridique supérieur à celui des États aux entreprises transnationales et aux grands groupes financiers et porter une irréversible atteinte à la démocratie et aux droits des peuples.²⁰²

Cette position est défendue dans l'ouvrage en ligne *L'A.M.I. Le test de Dracula* publié à l'occasion de la semaine internationale d'initiatives et d'action contre l'A.M.I du 21 au 28 septembre 1998. Dans cette synthèse d'interventions, d'articles et de notes de travail émanant de membres de l'O.M., il est maintenu qu'à travers cet accord les populations sont confrontées à la prétention des groupes industriels et financiers, et des gouvernements qui les

²⁰¹ Communiqué de presse de l'Observatoire de la mondialisation pour Rassemblement international aux portes de l'O.C.D.E. pour l'enterrement de l'A.M.I., contre l'agression néolibérale, pour les Droits de l'Homme et les Droits des peuples le mardi 28 avril 1998

http://www.sacd.fr/A.M.I._cp_210498.htm

²⁰² A coté de ces griefs soulevés en conformité avec notre hypothèse, s'y rajoutaient ceux qui mentionnaient que l'A.M.I. s'il était ratifié allait anéantir les protections sociales et environnementales et livrer les domaines de l'éducation, de la culture, de la santé, du logement au totalitarisme du marché.

soutiennent, d'écrire dans l'ombre, au sein de leurs cénacles réservés, « la constitution d'une économie mondiale unifiée pour le XXI^e siècle », ainsi énoncé par le directeur général de l'O.M.C., Renato Ruggiero²⁰³. Ce groupe de travail reconnaissait également que l'A.M.I. allait prendre place, aux côtés du F.M.I. et de l'O.M.C., dans la panoplie des institutions internationales économiques publiques et privées qui ont été réformées ou créées de toutes pièces dans le but d'établir en douceur une sorte de « dictature de facto » pour le compte du capital industriel et financier international.²⁰⁴ Subséquemment, si ce traité en venait à être ratifié, ce serait un pas gigantesque vers une véritable « dictature de l'ombre des intérêts privés les plus puissants » qui serait franchi.

3.1.4. LE GROUPE « EXPERT » *PUBLIC CITIZEN*

Aux États-Unis, nous avons jeté notre dévolu sur *Global Trade Watch*²⁰⁵, une branche de *Public Citizen*, à qui l'on doit la première publication mondiale sur son site Internet du texte des négociations.

²⁰³ L'OBSERVATOIRE DE LA MONDIALISATION, *Lumière sur l'A.M.I. Le test de Dracula*, Paris, L'Esprit frappeur, 1998 / <http://www.monde-diplomatique.fr/livre/lumiere/63.html>

²⁰⁴ Observatoire de la mondialisation, *Lumière sur l'A.M.I. Le test de Dracula*, op., cit.

²⁰⁵ *Global Trade Watch* (GTW), a division of *Public Citizen*, the national consumer group founded in 1972 by Ralph Nader, was created in 1993 to promote government and corporate accountability in an area on which few public interest groups were focused: the international commercial agreements shaping the current version of globalization. Having built unique substantive capacity and diverse contacts with other NGOs, the press and policy-makers, GTW is still the only U.S. organization focused full-time on globalization issues. GTW have become a leader in promoting a citizen's perspective on an array of globalization issues, including implications for health and safety, environmental protection, economic justice, and democratic, accountable governance. Currently, GTW has a staff of eleven as well as part time field organizers in some states. GTW combines substantive and analytical capacity with extensive grassroots, press, and policy-maker relationships to develop public policy debates on vital globalization issues. Source : <http://www.citizen.org/pctrade/Trade/aboutgtw.htm>

Selon cette O.N.G., “The goal of the MAI is to apply the extreme deregulatory agenda of the GATT-WTO to the few vital economic sectors not already covered by GATT-WTO rules.”²⁰⁶. Dans le même ordre d’idées, Global Trade Watch est d’avis que “the MAI would represent an audacious expansion and consolidation of the power of investors and international corporations relative to the nation state”²⁰⁷. De manière plus explicite, la position de *Global Trade Watch* est bien résumée dans cet extrait : “Epitomized by MAI, the primary objective of the corporate « investment » agenda is to ensure the ability of speculators and multinational corporations to move capital in and out of countries without governmental involvement or public interests rules. We have seen the negative impacts of this model on macroeconomic stability of nations, the sovereignty of governments, the well-being of workers and farmers, and the survival of small, independent businesses.”²⁰⁸

Ces différents extraits montrent la préoccupation de ces groupes sélectionnés de voir circonscrire la liberté d’action de l’État. Pour ces groupes « experts », le texte de l’A.M.I., qu’ils assimilaient à un « Bill of Rights and Freedoms for Transnational Corporations », comportait des dispositions déjà abordées dans notre discussion au chapitre 1 sur les principes de l’A.M.I., plus

²⁰⁶ GLOBAL TRADE WATCH, “Everything You Wanted to Know About the Multilateral Agreement on Investment (MAI) ... but Didn’t Know to Ask” <http://www.citizen.org/pctrade/mai/maihome.html> (consulté le 8 novembre 2000)

²⁰⁷ PUBLIC CITIZEN, Global Trade Watch, “Everything You Wanted to Know”, op., cit.

²⁰⁸ PUBLIC CITIZEN, Global Trade Watch, *The MAI Shell Game*, www.citizen.org/pctrade/Shell_Game/Cover.htm

particulièrement ceux établissant pour les États une série de devoirs et d'obligations et seulement des droits pour les investisseurs, pouvant être considérés comme un moyen pour les F.T.N. d'assurer la consolidation et l'extension de leur pouvoir sur les États²⁰⁹. La campagne menée contre l'A.M.I. par ces groupes « experts » trouve ses racines sur la forme même du projet de traité, mais aussi sur le fond, car l'A.M.I., comme l'ensemble du processus de la mondialisation, mettait en jeu des choix de société fondamentaux, surtout en ce qui concerne la redéfinition de souveraineté et de la citoyenneté. Pour ces regroupements en désaccord sur la direction idéologique que le monde est entrain de prendre, ce traité était destiné à bouleverser les bases même de la démocratie. En d'autres termes, l'A.M.I. était concocté pour des forces sociales qui voudraient faire passer les pays « du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes au droit des investisseurs à disposer des peuples »²¹⁰.

3. 2. LES ACTEURS POLITIQUES

Contrairement à l'idée qu'on se fait à première vue, l'opposition contre l'A.M.I. n'était pas exclusivement l'affaire des O.N.G. À côté de celles-ci, des

²⁰⁹ On imagine bien entendu que les défenseurs de l'A.M.I. étaient loin d'être en accord avec les conclusions des O.N.G.. Dans un document réalisé le 23 mars 1998 par le US Bureau of Economic and Business Affairs, on peut y lire que « The MAI would not undermine a government's authority to regulate generally, including for the protection of health, worker safety, and the environment. (Bureau of Economic and Business Affairs, "Multilateral Agreement on Investment (MAI) : The Facts",

www.usia.gov/www/issues/economic/fs_980323_multilat.htm

²¹⁰ L'OBSERVATOIRE DE LA MONDIALISATION, *Lumière sur l'A.M.I. Le test de Dracula*, op., cit.,

www.monde-diplomatique.fr/livre/lumiere/63.html

gouvernements municipaux²¹¹ et provinciaux, des élus ainsi que des partis politiques se sont rangé du bord des opposants, soit pour ne pas s'aliéner leurs supports traditionnels ou tout simplement pour être en phase avec leurs programmes. Dans ce registre, au Canada, nous pouvons citer les cas du gouvernement N.P.D. de la Colombie-Britannique, qui, en plus d'offrir son soutien aux regroupements s'opposant à l'A.M.I.²¹², a formellement signifié, par la voix du Premier ministre Glenn Clark, son opposition au projet de l'A.M.I.; de celui de la province de l'Île-du-Prince-Édouard, dont la législature bien qu'à majorité conservatrice a adopté une résolution contre l'A.M.I.; du gouvernement de la Saskatchewan dénonçant que l'accord ait été conclu derrière des portes fermées à l'insu de plusieurs politiques et des personnes ordinaires et a demandé au gouvernement fédéral «to subject any full consensus draft on the MAI to a full impact analysis»²¹³; et sans oublier le

²¹¹ En guise d'illustrations, quelques exemples de résolutions municipales canadiennes : Federation of Canadian Municipalities, le 6 mars 1998; Kitchener City Council, le 2 mars 1998; City of Orillia, le 6 avril 1998; City of Windsor, le 9 mars 1998; Town Council of Tecumseh, le 10 mars 1998; Toronto City Council, le 7 avril 1998; Owen Sound City Council, 23 mars 1998; Mississauga, 22 avril 1998; Woodstock City Council, 19 mars 1998; City of Peterborough, 20 avril 1998; County of Peterborough, le 23 mars 1998; Lakefield, le 17 avril 1998; City of Hamilton, Town of Pickering, City of Waterloo et Montréal, le 31 mars 1998; Union of BC Municipalities, le 17 février 1998; Vancouver, 28 avril 1998; le Conseil municipal de Coquitlam, le 19 janvier 1998. Ces cas tirés du contexte canadien, qui nous est plus proche, n'étaient certainement pas des exceptions à travers le monde.

²¹² Voir à ce sujet l'interview réalisée par Murray Dobbin intitulé « Glen's World » paru dans *Canadian Forum*, July/August 1998, pp. 10-14. Dans cette interview, Glen Clark croit qu'il y a possibilité que les gouvernements et les « extra-parliamentary groups » de travailler ensemble afin de contrebalancer le pouvoir des corporations (p. 12).

²¹³ La résolution a été votée le 18 décembre 1998. Dans celle-ci, les élus de l'Île-du-Prince-Édouard croient que «the most recent draft of the MAI indicates that if adopted, transnational corporations would have the status of nation states with certain political rights». Voir texte de la résolution au www.goupe.ca/leg/hansard/1997/fall

Yukon, dont l'Assemblée législative a passé une motion demandant au gouvernement fédéral de cesser les négociations sur l'A.M.I.²¹⁴.

Malgré qu'il reconnaissait la nécessité d'une réglementation multilatérale dans le domaine des IDE, le Parlement européen, première instance élue à débattre de l'A.M.I., a voté à une écrasante majorité le rapport de l'élu vert allemand M. Kreissl-Dörfler, recommandant aux États membres de l'Union européenne de ne signer l'A.M.I. qu'après avoir procédé à une analyse approfondie. Le Parlement européen trouvait que le traité sur l'A.M.I. allait être un accord déséquilibré, particulièrement entre les droits et obligations des investisseurs, « lesquels se voient octroyer une protection et des droits pleins et entiers, tandis que les États signataires sont soumis à de lourdes obligations qui pourraient laisser leurs populations sans protection. »²¹⁵ En sus, ce rapport a également réclamé un dialogue public ainsi que la transparence concernant les négociations de l'O.C.D.E.

À côté de ces entités, on retrouvait les élus et les partis politiques. En ce qui les concerne les députés canadiens et français n'ont cessé de réclamer un

²¹⁴ Dans cette motion n° 82 déposée par Mr Todd Hardy (NPD) puis débattue et acceptée par l'Assemblée législative du Yukon le 19 novembre 1997, on y lit que "the democratic process which Canadians so value is seriously threatened by the MAI whose aim is to remove control of the economic process from the people's elected representatives and consolidate it in the hands of the transnational corporations". Ces arguments sont sensiblement similaires à ceux développés par la députée Louise Hardy dans le *Commons debates*, March 1997, p. 4988.

²¹⁵ PARLEMENT EUROPEEN, Procès verbal A4-0073/98 du 11/03/98. « Résolution contenant les recommandations du Parlement européen à la Commission concernant les négociations conduites dans le cadre de l'O.C.D.E. en vue d'un accord multilatéral sur l'investissement (A.M.I.) », 7 p. <http://attac.org/A.M.I./europarl/980310fr.htm>

débat national sur la question²¹⁶. Dans son rapport qu'il a déposé au Sous-Comité du Commerce du Parlement canadien, des différends commerciaux et des investissements internationaux, le N.D.P. affichait clairement qu'il n'était pas en désaccord avec une économie mondiale à base de règles, mais celles que l'A.M.I. cherche à établir accordaient un statut particulier aux droits des investisseurs. Ce parti croyait fermement qu'un bon nombre de firmes internationales tentent de plus en plus à limiter le pouvoir des gouvernements si ce n'est de les asservir encore plus²¹⁷. Cette argumentation sera reprise dans un communiqué en date du 23 janvier 1998, dans lequel le président du caucus du NPD de la Colombie-Britannique Joan Smallwood (CB) affirme que «BC and Canada already provide very high standards of investment protection, but the MAI will grant special rights to international investors and place restrictions on democratically elected governments to act behalf of citizens at the local, provincial and federal levels »²¹⁸. Le South African Communist Party (S.A.C.P.) voyait en l'A.M.I. « the latest attempt to ensure that trans-national

²¹⁶ John, SOLOMON, "Multilateral Agreement Investment", *Commons debates*, March 17 1998, p. 4987

²¹⁷ SOUS-COMITÉ DU COMMERCE, DES DIFFERENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX, «Rapport minoritaire du Nouveau Parti Démocratique concernant l'Accord multilatéral sur l'investissement » in Canada. Parliament, House of Commons, Sub-Committee on International Trade, Trade Disputes and Investment, *Canada and the Multilateral Agreement on Investment*, p. 81

²¹⁸ NPD Caucus Communications, "Multilateral Agreement on Investment a Direct Threat to British Columbia and Canada», News release, January 23, 1998

corporations have almost absolute control across the world (...) Its main goal is to reduce the ability of the state (at all levels).»²¹⁹

En France, les élus communistes, socialistes et verts demandaient à leur gouvernement de proposer à ses partenaires de l'O.C.D.E. de rechercher des solutions alternatives intégrant la dimension sociale et la participation citoyenne comme fins et moyens de l'activité économique planétaire. En réponse à ces députés qui n'ont cessé d'interpeller le gouvernement sur l'A.M.I., le ministre français des finances du gouvernement socialiste a fini par annoncer que celui-ci opposait une fin de non-recevoir à l'A.M.I.. D'après cet officiel, son pays n'avait aucune intention de s'engager dans un quelconque accord qui limiterait son pouvoir ou celui du Parlement à définir leurs règles sociales, fiscales ou leurs règles environnementales ou qui d'une quelconque manière permettrait à une entreprise étrangère de contester au nom de cet accord leur propre législation. Cette réponse de M. Straus Khan s'aligne sur la demande des députés communistes de renoncer à un tel projet, qui selon ces parlementaires, « mettait en péril tous les secteurs de l'économie française, du système de protection sociale, des institutions. Parce que tous les droits seraient octroyés aux investisseurs. Il ne s'agirait donc pas seulement d'une attaque

²¹⁹ South African Communist Party, "New Movs to Entrench Capitalist Domination! ", March 1998 <http://persomagic.fr/dguillemot/>

contre l'exception culturelle, mais de la mise sous le boisseau des souverainetés nationales et de l'exercice du suffrage universel »²²⁰.

En somme, ces acteurs politiques ont certes senti la nécessité de s'opposer à l'A.M.I. à cause de pouvoirs exorbitants accordés à des firmes. Cependant, à la différence des O.N.G., leur participation a plutôt servi de relais et de support aux revendications des O.N.G., véritables acteurs de la résistance.

3.3.ORGANISATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET HUMAINES

D'habitude, les préoccupations de ce genre d'organisations agissant au niveau local et au plan international étaient orientées plus spécifiquement vers soit l'environnement, le développement et les droits de la personne ou les intérêts des consommateurs etc.²²¹. Mais durant ce mouvement de contestation à l'A.M.I., leurs revendications dépassaient leurs traditionnels champs d'activités. Au niveau du discours, on ne notait pas un important écart avec celui des acteurs politiques mentionnés plus haut.

²²⁰ « Le gouvernement français oppose une fin de non-recevoir à l'A.M.I. », mars 1998, <http://perso.magic.fr/dguillemot/>

²²¹ Pour donner une idée de leur diversité, parmi les structures de cette nature ayant pris part à la résistance, on peut mentionner des O.N.G. locales œuvrant au niveau de l'environnement le *Polish Ecological Club* (Pologne), *Canadian Environmental Networks*; pour les droits de l'homme, la *Liga Mexicana por la Defensa de los Derechos Humanos*; pour la justice sociale et développement, le *Australian Coalition for Economic Justice*; des groupes de femmes comme le *Canadian Voice for Women and Peace*, la *Mujeres sin Fronteras A.C.* (Mexique); des associations de consommateurs telle que la *Fédération Nationale des Associations de Consommateurs du Québec*. Les O.N.G. internationales *Greenpeace*, *World Wide Fund for Nature*, *Friends of the Earth*, *Third World Network*, *Women's International League for Peace and Freedom* se sont également impliquées.

Par exemple, dans une des publications, l'O.N.G. *Economic Justice Now* dénonce que « All of these investment agreements are biased in favour of maximizing the ability of transnational investors to move freely around the globe with minimum interference from national governments or international regulatory bodies.»²²²

3.4. LES MOUVEMENTS DE PEUPLES

Des organisations de peuples indigènes ou de communautés se sont dressés contre ce traité et ont dénoncé les menaces qu'il faisait peser sur la souveraineté des peuples et leur droit à définir leur avenir. Dans un article publié par Ovide Mercredi, ancien chef de l'assemblée des Premières Nations du Canada, on pouvait y percevoir que l'A.M.I. constituait un danger pour les nations autochtones du Canada parce qu'en cas de ratification, il aurait un impact négatif sur les capacités du gouvernement à exercer sa souveraineté et donc à protéger les intérêts publics. Selon lui, la réduction de la souveraineté du gouvernement fédéral correspond à la réduction du pouvoir des Premières Nations²²³. D'après Ovide Mercredi, déjà que le Canada ne reconnaissait pas toujours les droits ancestraux des Premières Nations, l'A.M.I. serait par conséquent synonyme de perte de ce qui leur restait à défendre. Il s'étonnait en

²²² Economic justice Now, "Alternatives for the Americas – Foreign Investment" , <http://economicjustice.org/alternatives/ForeignInvestment.html>

²²³ MERCREDI, Ovide, "Globalization's Indian Act. The MAI poses the greatest threat to First Nations in a generation", *Canadian Perspectives*, Spring 1998, p. 7

plus qu'on reconnaisse par le biais de l'A.M.I. aux F.T.N. des droits supérieurs aux leurs.²²⁴ Ce plaidoyer s'apparente de beaucoup au discours véhiculé par le groupe expert le *Conseil des Canadiens* avec lequel Ovide Mercredi a été très proche durant cette campagne.

À travers le monde, d'autres organisations de défense des droits des peuples ont adhéré au soulèvement populaire suscité par l'A.M.I. en général. Plusieurs organisations actives dans le domaine des droits des peuples se sont joints pour former le *Peoples Global Action Against Trade and Free Trade and the World Trade Organization* (PGA)²²⁵. Cette organisation dont plusieurs membres ont signé la Déclaration commune des O.N.G. sur l'A.M.I. du 27 octobre 1997 à Paris, se voulait un outil de coordination, d'échanges d'informations et de soutien mutuel pour les luttes engendrées par la mondialisation. Elle appelait à une désobéissance civile non-violente et une construction d'alternatives locales comme réponses à l'action des gouvernements, des institutions multilatérales et des firmes transnationales.

3.5. LES ORGANISATIONS CITOYENNES

Les regroupements de citoyens et de citoyennes étaient aussi de la partie. Aux États-Unis, le *New Jersey Citigrade Action*, le *New York Citizen Action*,

²²⁴ MERCREDI, Ovide, op., cit., p. 7

²²⁵ Le PGA des organisations paysannes telles que le *Brazilian Movimento Sem Terra* et le *Peasant Movement of the Philippines*, des groupements indigènes dont le *Mexican Zapatists*, le *Nigerian Movement for Survival of the Ogoni People*, des groupes de femmes parmi lesquelles le *Indigenous Women's Network*.

le *Citizen's Alliance of Santa Barbara* et bien d'autres ont clamé leur détermination à redonner aux populations leurs voix. À l'issue d'une réunion publique tenue durant le week-end du 26 juin 1999, les citoyens et les citoyennes de Perth en Australie occidentale ont publié un communiqué dans lequel ils invitaient le gouvernement fédéral de l'Australie à éviter de négocier des accords semblables à l'A.M.I. qui cherche à affaiblir la puissance gouvernementale mais plutôt de supporter le développement d'un accord alternatif sur les investissements, qui ferait participer le public à l'élaboration des règles sur les IDE et favoriserait un développement mondial écologiquement et socialement soutenable.

3.6. LES MOUVEMENTS RELIGIEUX

Comme il est de tradition dans toutes les luttes où le mouvement social est engagé au nom de la dignité humaine et à la dénonciation du profit au détriment des plus faibles, les organisations religieuses, pour la plupart catholiques et protestantes, n'ont pas manqué de se rallier à la résistance à la mondialisation à travers l'A.M.I.. Aux États-Unis, plusieurs groupes religieux²²⁶ se sont fait entendre, notamment en signant la déclaration commune de près 700 groupes dénonçant l'A.M.I.

Plus proches de nous, plusieurs organisations catholiques ont manifesté leurs inquiétudes. Dans une résolution adoptée lors de son

assemblée annuelle d'août 1998, la *Catholic Women's League of Canada* (CWLC) demandait au gouvernement fédéral de se retirer des négociations portant sur l'A.M.I. et de veiller à la sauvegarde de la souveraineté du Canada. Dans une lettre adressée au premier ministre du Canada, le *Conseil national de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix* faisait une requête similaire à celle de la C.W.L.C. La *Commission épiscopale des affaires sociales de la Conférence des évêques catholiques du Canada* a poussé plus loin sa participation en déposant un mémoire aux audiences du Sous-comité parlementaire sur l'A.M.I. On y lit que la C.É.C.C. réclamait au gouvernement canadien de « faire une pause et d'examiner en profondeur les implications de l'objectif de l'A.M.I., qui veut confier un métapouvoir aux sociétés transnationales »²²⁷. La C.É.C.C., par la voix de la Commission épiscopale, en plus de déplorer la manque de transparence qui a entouré les négociations, pensait fermement que « l'A.M.I. profiterait aux grandes sociétés internationales des pays du Nord qui n'ont d'obligations envers aucun État et dont les lobbies ont tout fait pour abolir les entraves aux marchés »²²⁸. Sur les conséquences que l'on prête à l'A.M.I. et à la mondialisation en général, les évêques canadiens avertissaient que des études doivent être faites pour prouver que cet accord n'offrait aucune protection aux

²²⁶ Tels que la *National Catholic Social Justice Lobby*, le *Network for Environmental and Economic Responsibility of the United Church of Christ*, le *U.S. Catholic Mission Association*, la *United for a Fair Economy*, la *United Church Board for World Ministries*, la *United Church of Christ*

²²⁷ WEISBERGER, James, « Mémoire de la CÉCC sur l'Accord multilatéral sur l'investissement », *L'Église catholique*, vol. 32, n° 5, mai 1999, pp. 164-167

²²⁸ Ibid., p. 165

droits humains reconnus par les traités internationaux et les conventions de l'Organisation mondiale du travail.²²⁹ Finalement, les évêques étaient convaincus que les différents paliers de gouvernement seraient affaiblis par la conclusion d'un tel accord autorisant les F.T.N. à les poursuivre en justice. Mais également, le fait de déposséder les élus du pouvoir décisionnel démocratique pour le remettre aux gestionnaires ne faisait guère avancer la démocratie.

3.7. LES ORGANISATIONS APPARTENANT À UNE CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Ces groupes, assez bien structurés et dotés de très importants moyens, représentent d'habitude les intérêts des travailleurs, des agriculteurs et d'autres secteurs d'activités de la vie économique. Pour l'essentiel, cette catégorie, qui couvrait presque tous les domaines, était composée de syndicats : ex : *Syndicat des Mettals de l'Amérique du Nord*, *South African Municipal Workers Union*, *Sindicato de Trabajadores de la Industria Metalica* (Mexique), etc. À côté de ces confédérations de travailleurs, on retrouvait des groupes culturels (organisations d'artistes, d'auteurs, de compositeurs et de producteurs de films), des organisations paysannes dont le *Mouvement des paysans sans terre* (Brésil), *Confédération paysanne de France*, *National Farmers Union* (États-Unis), etc.

²²⁹ COALITION OECUMENIQUE POUR LA JUSTICE ECONOMIQUE, « Ethical Reflections on the MAI », *Economic Justice Report*, Vol. IX, n° 1, mars 1998, p. 11

Dans la plupart des documents publiés par ces organisations, il apparaissait très nettement que leurs objectifs ne se limitaient pas seulement au quotidien immédiat de leurs membres, c'est-à-dire « la conquête d'avantages matériels pour leurs adhérents ou la protection de situations acquises, tendant à accroître le bien-être de la catégorie qu'ils représentaient »²³⁰, mais allaient bien au-delà. Pour en faire la démonstration, nous nous sommes attardés sur les positions du *Congrès canadien du travail* (C.C.T.), la *Confédération générale du travail de France* (C.G.T.), le *Syndicat American Fédération of Labor-Congress of Industrial Organizations* (A.F.L.-C.I.O.) à tendance protectionniste, trois syndicats à la recherche de la justice sociale pour leurs membres qui regroupent des millions de travailleuses et de travailleurs²³¹.

3.7.1. L'EXEMPLE DE LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DE FRANCE (C.G.T.)

En s'arrêtant aux griefs soulevés par la C.G.T., on se rend compte qu'ils dépassaient le cadre de leurs revendications traditionnelles de syndicats de travailleurs. Dans des documents accessibles depuis leur site Internet, on y lit textuellement que l'A.M.I., notamment le principe de non-discrimination, ferment la porte à toute liberté de choix et d'orientation politiques et remet en

²³⁰ MEYNAUD, Jean, *Les groupes de pression*, Paris, Collection Que sais-je?, Presses de l'Université de France, 1965, p. 10

²³¹ Il est vrai que dans cette partie consacrée aux organisations appartenant à une catégorie professionnelle, nos choix pourraient être plus variés. Malheureusement, il se trouve que les informations publiées par ces syndicats de travailleurs étaient les plus accessibles.

cause la souveraineté nationale. Il risquait de généraliser la mise en concurrence des salariés et de renforcer la tendance à l'abaissement des normes sociales et environnementales. L'A.M.I. déresponsabilisait les investisseurs et les firmes multinationales et leur accordait en revanche des droits et des privilèges nouveaux, parce que les États se privent d'exiger une obligation de résultat, plus particulièrement en matière d'emploi, de protection sociale et environnementale ou encore d'accès aux technologies et au savoir-faire.²³² Pour finir, elle dénonçait le caractère antidémocratique de l'A.M.I. qui se préparait à l'insu des peuples, des parlements nationaux et des instances représentatives directes, en plus de mettre les pays hors l'O.C.D.E., c'est-à-dire les pays en développement, devant « le fait accompli ».²³³

3.7.2. L'EXEMPLE DU SYNDICAT AMERICAN FEDERATION OF LABOR-CONGRESS OF INDUSTRIAL ORGANIZATIONS (A.F.L.-C.I.O.)

L'A.F.L.-C.I.O. reprendra ces arguments à son compte en soutenant que « the principal objective of the MAI is to strengthen and expand international rules that elevate the mobility of capital and the rights of investors above all other considerations. In this system, worker rights, environmental protection, and necessary government regulation of the economy take a back

²³² CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL, « L'Accord multilatéral sur l'investissement : quels dangers et quelle perspective pour l'intervention syndicale », 1998

www.cgt.fr/03actual/actuapgf/france/1998/02/A.M.I.txt.htm

seat to the interests of private capital »²³⁴. Dans le même document, l'A.F.L.-C.I.O. va plus loin ; consciente des dangers d'un tel traité, cette organisation conclut par cette note : "The model of globalisation promoted by the MAI underlies many of the problems in the world economy. The A.F.L.-C.I.O. rejects the MAI as flawed in both model and design. We will oppose this and any similar set of rules in the OECD, the World Trade Organization, the International Monetary Fund, or any other forum."²³⁵

3.7.3. L'EXEMPLE DU CONGRÈS CANADIEN DU TRAVAIL (C.C.T.)

Quant aux critiques faites par le C.C.T., elles non plus ne s'arrêtaient pas seulement à la recherche de la justice sociale et économique des travailleurs. Dans une déclaration sur l'A.M.I. publiée en novembre 1997, le C.C.T. s'opposait à la conclusion de l'A.M.I. tel qu'il est conçu parce qu'il établissait des obstacles inutiles et inappropriés à la réalisation d'objectifs sociaux et économiques importants en empêchant les gouvernements de prendre des mesures de différents types. Le syndicat des travailleurs canadiens jugeait que cet A.M.I. donnait des droits aux investisseurs et aux sociétés transnationales sans permettre à d'autres segments de la société de se protéger contre les

²³³ CGT, « L'Accord multilatéral sur l'investissement », op., cit.

²³⁴ AFL-CIO Executive Council, "AFL-CIO Statement on the MAI", October 14, 1998

²³⁵ Les négociations multilatérales qui ont suivi celle sur l'A.M.I. montrent que presque tous les groupes opposant à l'A.M.I. partageaient cette conclusion. La suspension de l'A.M.I. n'ayant pas eu raison de leur détermination.

décisions et les actions des investisseurs. Le C.C.T. considérait également que l'A.M.I. n'apportait aucune contribution positive au règlement des véritables problèmes des travailleurs du Canada qui sont au chômage, la stagnation du niveau de vie, l'augmentation et l'insécurité. De plus, le C.C.T. dénonçait le caractère non transparent des négociations, exclusivement entre les pays avancés.

À côté de ces dénonciations, le C.C.T. voyait aussi en l'A.M.I. « une nouvelle étape importante de l'élimination du pouvoir des gouvernements démocratiques de réglementer les marchés dans l'intérêt des citoyens et citoyennes, des travailleurs et travailleuses et des collectivités »²³⁶. Enfin, dans l'analyse critique préliminaire sur l'A.M.I. fait en 1998, cette organisation a synthétisé la perception qu'elle a de cet accord en le qualifiant tout simplement de « véritable charte des droits des sociétés transnationales pour le 21^e siècle »²³⁷.

Il semble que ces organisations ne se soient pas simplement limitées à la protection des acquis de leurs membres, mais surtout pour s'insurger contre tout ce qui pouvait être associé à la libéralisation du commerce international, un processus mené au seul bénéfice des F.T.N. C'est du moins l'interprétation que nous en faisons. Cette extension du discours n'est pas seulement le propre

²³⁶ CONGRES DU TRAVAIL DU CANADA, « Déclaration du Congrès du travail du Canada concernant l'A.M.I. », novembre 1997 / www.cdc-ctc.ca/francais/policy/trade/A.M.I.97.html

²³⁷ CONGRES DU TRAVAIL DU CANADA, « Analyse préliminaire sur l'A.M.I. », 1998 / www.cdc-ctc.ca/francais/policy/trade/A.M.I.98toc.html

de l'A.F.L.-C.I.O., de la C.G.T. et de la C.T.C., mais de beaucoup d'autres organisations professionnelles qui ont pris part à cette campagne. Selon ces groupes, après avoir pris conscience des enjeux importants soulevés par l'accord en négociation, la solution à toutes ces menaces que l'A.M.I. faisaient peser sur les sociétés était une réponse citoyenne qui encadrerait l'action économique selon des principes politiques décidés par les États et leurs parlements au profit de la majorité. En quelque sorte, repenser la mondialisation et l'humaniser afin qu'elle ne soit pas profitable qu'à une minorité. Nous le verrons d'ailleurs dans la dernière partie de ce chapitre, les alternatives suggérées par les opposants à l'A.M.I. allaient dans ce sens.

3.8. LES GROUPES RÉACTIFS

À côté de ces organisations bien structurées et aux objectifs bien définis, on notait la présence d'une constellation d'autres acteurs n'appartenant à aucune organisation qui se sont joints spontanément à la résistance contre l'A.M.I. Pour ces manifestants, l'important était de souligner leur désaccord contre la situation économique et politique des sociétés auxquelles ils appartenaient ou tout simplement par solidarité au mouvement social dont ils sont idéologiquement plus proches. Parmi ceux-ci, on notait la participation des chômeurs, de « sans logis », des « sans papiers », des intellectuels, des étudiants, des universitaires, des militants de l'environnement et les défenseurs

des espèces rares ou en voie de disparition sans aucune affiliation. Dans ce registre, on retrouve un groupe d'anarchistes croyant dur comme fer que le changement social ne pouvait se faire que par une mobilisation ouverte et violente si nécessaire contre l'ordre dominant. Il est plus difficile de cerner le discours de ces acteurs qui ne se sont pas singularisés par la publication de documents, mais on présume qu'ils partageaient le point de vue des autres en ce qui concernait le pouvoir croissant des firmes.

3.9. COALITIONS LOCALES ET NATIONALES

Ces acteurs socio-politiques, quelle que soit leur catégorie d'appartenance, ont réalisé qu'ils seraient mieux entendus s'ils mettaient leurs forces en commun. Ils s'entendaient sur l'intérêt d'œuvrer ensemble à la mise en place de coalitions et de plate forme à défendre localement. Le rôle de ces coalitions était de coordonner, au niveau local ou national, le travail de l'ensemble des groupes prenant part à la campagne dans la zone en question à partir des stratégies qu'ils ont eux-mêmes élaborées ou déjà concoctés au niveau international. Ces coalitions pouvaient être locales (*Manitoba MAI Awareness Coalition*, *South Australian MAI Community Awareness Campaign*, *Coordination genevoise contre l'A.M.I.*), ou encore nationales (*Coordination suédoise contre l'A.M.I.*, *Coordination nationale contre l'A.M.I.- France*, etc.)

Ces coalitions nationales ont été très efficaces. Ainsi dans le vieux continent, plus particulièrement en France, à la veille de la réunion au siège de l'O.C.D.E. à Paris du « Groupe de négociations » de l'A.M.I., du 16 au 18 février 1998, un véritable front commun d'organisations du mouvement social français a été à l'origine de la première manifestation devant l'O.C.D.E. Ce front, mené par l'*Observatoire de la mondialisation*, a ensuite fait vivre un collectif de travail de plus en plus large et dynamique se réunissant tous les quinze jours. L'objectif de ces coalitions ne se limitaient pas seulement à coordonner les actions de ses composantes, mais aussi à effectuer un travail de réflexion dans le but de mener à bien leur campagne. À ce titre, nous pouvons citer le cas du groupe de travail national sur l'A.M.I. coprésidé par le *Conseil des Canadiens* et le *Congrès du travail du Canada*, dont la mission consistait à évaluer la campagne.

Ces coalitions pouvaient aussi ne regrouper que les membres d'un secteur qui se sentait menacé par le projet de l'A.M.I., comme ce fut le cas des membres du secteur culturel français qui ont créé le *Comité de Vigilance sur l'A.M.I.* réunissant tous les acteurs de ce secteur.

3.10. LES COALITIONS INTERNATIONALES

Les connexions entre les acteurs de la résistance se faisaient aussi à l'échelle internationale. Déjà, dès que le texte de l'A.M.I. a été rendu public, une alliance internationale d'associations et de clubs de toutes sortes, mais

ayant en commun leur aversion au néolibéralisme, s'était mise en place pour décortiquer le texte et engager une campagne d'information et de mobilisation. La coopération a donné lieu à la mise en place d'une *Coordination internationale contre l'A.M.I.*

Tout le temps qu'a duré la campagne anti-A.M.I., cette volonté de travailler ensemble était manifeste, c'est d'ailleurs dans cette direction que le *Collectif contre l'A.M.I.* a mis en chantier, grâce à un travail en réseau avec des associations et des organisations de nombreux pays, d'un « contre-A.M.I. », un projet d'institution qui rétablirait le contrôle complet des peuples et des nations sur l'investissement international.

Comme on le devine, ces structures, par des pétitions, des conférences et des manifestations s'insurgeaient contre l'établissement d'une « constitution d'une économie globale et unifiée » qui non seulement plaçait la démocratie sous contrat privé en accordant tous les droits aux firmes et tous les devoirs aux États et aux populations

Ces coalitions proposaient des alternatives à la dérégulation sauvage. L'opinion qui illustre la position de l'ensemble des groupes qui ont combattu l'A.M.I. est à chercher dans la déclaration conjointe publiée par près de 700 O.N.G. de 68 pays, publié à Paris le 27 octobre 1997 et revue le 7 novembre de la même année. Dans cette déclaration largement diffusée à travers l'Internet et dont l'une des porte-parole de la campagne aux États-Unis, Lorri Wallach,

avocate de l'association « experte » *Public Citizen* a remis le 13 février 1998 aux membres du Congrès américain, la coalition internationale tout en reconnaissant l'importance d'une réglementation multilatérale des IDE, demandait la non-ratification de l'A.M.I., parce que dans sa forme présente, son intention n'est pas de réglementer les investissements, mais de réglementer les gouvernements. D'après ce document, avec son côté restrictif, l'A.M.I., non seulement ne tenait pas compte des engagements de l'O.C.D.E. pour intégrer les politiques économiques, environnementales et sociales, mais supprimait les responsabilités des entreprises transnationales déjà instaurées par l'O.C.D.E. en vertu des instructions de l'O.C.D.E. pour les entreprises multilatérales de 1976, et mettait les droits des investisseurs bien au-dessus de ceux des gouvernements, des collectivités locales, des citoyens et des citoyennes, des travailleurs et de l'environnement.

Dans le cadre d'un accord contraignant, l'A.M.I. conférait aux investisseurs étrangers le droit d'attaquer des réglementations légitimes, visant à protéger l'environnement, la santé publique, les droits des travailleurs, et à promouvoir une concurrence équitable. Cette coalition internationale appelait donc à la suspension provisoire des négociations pour permettre d'évaluer de façon indépendante avec la participation du public les répercussions de l'A.M.I. sur l'aspect social, l'environnement et le développement. Après cette étape, ils croient que les futures négociations devraient être ouvertes aux médias, aux

parlementaires et au grand public et élargies à un plus grand nombre d'institutions gouvernementales.

Dans cette déclaration commune, ces groupes y considéraient que l'A.M.I. était un accord dommageable qui ne saurait être appliqué dans sa forme actuelle. En ce sens, ils proposaient des solutions alternatives afin que ces changements substantifs soient incorporés au corps du texte de l'A.M.I. intégrant la dimension sociale et la participation citoyenne comme fins et moyens de l'activité économique planétaire. Nous reviendrons sur quelques-unes de ces alternatives après avoir passé en revue le mode de fonctionnement de la résistance et les moyens utilisés par ces groupes, parmi lesquels l'Internet a occupé une place de choix.

3.11 LE MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA RÉSISTANCE

Malgré la constitution de coalitions, la résistance portant sur l'A.M.I. a fonctionné sans coordination unique, mais sous forme d'un réseau sans pôle réellement dominant. Toutefois, les groupes « experts », de par leur travail d'information, de sensibilisation et de mobilisation des opinions publiques ont réussi à donner un sens à la résistance, en le faisant dépasser le cadre de traité international à une lutte contre la mondialisation dont l'A.M.I. était

incontestablement un élément²³⁸, notamment en orientant les critiques de façon plus générale sur la libéralisation des marchés, et sur le refus de la vassalisation du politique au marché.

L'autre caractéristique intéressante à souligner est l'effort d'agencement du local au global. Les objectifs ainsi que les actions de ces résistants à l'A.M.I. s'inscrivaient en même temps à une échelle plus large, globale, et à un niveau plus restreint, c'est-à-dire local. Susan George, de *l'Observatoire de la mondialisation*, le rappelle, les réunions de stratégie entre les acteurs prenant part aux coalitions définissaient des temps communs d'action, et chaque pays ou région en faisait ce qu'il voulait. Martin Khor du *Third World Network*²³⁹ est du même avis puisque pour lui, le succès du travail global vient de ce que chacun adapte le débat général aux conditions particulières de son pays sans perdre de vue l'objectif principal qu'était la lutte contre la libéralisation sauvage des économies. Si en France on insiste sur la culture, en Inde, les questions de protection de l'industrie domestique étaient très importantes. Ce mode de fonctionnement correspondait tout à fait à la pensée du mouvement anti-A.M.I. voulant revoir le processus de mondialisation en

²³⁸ Lemire ne s'y est pas trompé en présentant l'A.M.I. et le Cycle du millénaire, « deux projets morts-nés qui visaient l'un et l'autre la libéralisation des échanges commerciaux entre pays et l'ouverture vers l'extérieur des économies nationales, comme des manifestations des enjeux de la mondialisation économique (LEMIRE, Marc, op., cit., p. 50)

²³⁹ Cet O.N.G. a commencé à fustiger dès 1985 les accords de libre-échange menés par le GATT (future O.M.C.). Progressivement, ce centre de recherche est arrivé aujourd'hui à un réseau de 100 O.N.G. travaillant sur les droits de propriété intellectuelle, le poids de la dette, le contrôle des flux financiers, la réforme des institutions de Bretton Woods.

encourageant les idées et les activités qui revitalisent les économies locales et les communautés.

3.12. EXEMPLES DE MOYENS UTILISÉS POUR L'ARRÊT COMPLET DES NÉGOCIATIONS PORTANT SUR L'A.M.I.

Concrètement la résistance des composantes de l'opposition afin d'obtenir l'arrêt des négociations de l'A.M.I. s'est fait progressivement et de bien différentes manières. Dans un premier temps, après l'avoir diffusé via l'Internet, le texte de l'A.M.I., que l'activiste canadien Tony Clarke a qualifié de Traité de la domination des entreprises²⁴⁰, a été disséqué et analysé par ces groupes que nous avons qualifié d'experts dans notre classification des acteurs de cette résistance. À l'issue de cette étape, ces groupes ont au point un argumentaire anti-A.M.I., qu'ils diffuseront à travers l'Internet. Ensuite, ce travail de réflexion sera soutenu par des campagnes d'information, de sensibilisation et de mobilisation dans le but d'alerter les opinions publiques sur les effets négatifs que pourrait occasionner son adoption. Ces démarches allaient aboutir dans beaucoup de pays à une forte campagne internationale.

Étant donné les limites d'espace, il nous serait pratiquement impossible de revenir sur l'ensemble des manœuvres déployées par les résistants à l'A.M.I.. Toutefois, quelques autres exemples aideraient à se faire

²⁴⁰ CLARKE, Tony, op., cit, p. 369

une bonne idée de son ampleur et de sa variété. À la veille de la reprise, après six mois de suspension officielle, des négociations sur l'A.M.I. au siège de l'O.C.D.E. à Paris les 20 et 21 octobre 1998, les regroupements anti-A.M.I. se sont associés pour lancer, du 21 au 28 septembre 1998, une semaine internationale d'initiatives et d'actions contre l'A.M.I. afin d'exhorter leurs gouvernements respectifs d'honorer leur promesse de transparence, de débat public et de consultation, annoncée lors de la dernière réunion ministérielle sur l'A.M.I. les 27 et 28 avril de la même année. À cette occasion, les coalitions des différents pays, locales et nationales, dont le mot d'ordre était « À agression internationale, riposte internationale », décidèrent d'afficher leurs oppositions et d'exprimer la dimension internationale de la contestation de l'A.M.I. Ainsi, dans de nombreuses capitales et villes du monde entier, de Washington à Manille, tous les réseaux et des citoyens et citoyennes actifs contre l'A.M.I. ont organisé de multiples actions, assez représentatives de ce que furent les actions élaborées contre l'A.M.I. durant tout le temps qu'a duré la campagne.

En France, il y a eu sortie d'ouvrages collectifs de *l'Observatoire de la Mondialisation*, des conférences-débats citoyens et événements en régions, des « ateliers résistance », des opérations « Avis à la population », des meetings de rue, etc.; un grand rassemblement contre l'A.M.I. à Genève organisée par la *Coordination genevoise contre l'A.M.I.* ; séminaire international en Belgique avec une centaine de représentants de mouvements européens sur le thème

« résistance et stratégie contre l'A.M.I., le pouvoir des firmes transnationales, le néo-libéralisme » ; aux États-Unis, des conférences de presse, une conférence sur l'A.M.I. et la mondialisation et actions, etc. ont été organisées; des conférences et des ateliers à Londres ; un piquet devant le bureau du patronat de Nouvelle-Zélande²⁴¹ organisé par *GATT Watchdog* ; à Amsterdam, un débat public avait pour thème « L'investissement direct étranger et les normes de travail dans les pays en développement : les conséquences de l'A.M.I. pour le droit du travail »; une enquête nationale dans les principales villes du Canada sur les effets de l'A.M.I. sur les législations sociales et environnementales au Canada ; des actions par le groupe de travail sur la globalisation de l'O.N.G. *Friends of the Earth* en Finlande, etc. La liste pourrait être encore plus étoffée.

La partie la plus connue de ce déploiement contre le pouvoir hégémonique des F.T.N., parce que plus médiatisée, est celle qui regroupe les actions déployées sur le terrain. La plus importante masse de manifestants, le plus souvent composée de membres d'organisations syndicales, de mouvements pour la paix, d'organisations de défense de l'environnement et des mouvements religieux, se contentait de manifester pacifiquement dans les rues des villes. Ces marches étaient en général très bien organisées. Ce premier lot de contestataires situait leurs revendications au niveau du désaccord politique. À côté de ces processions presque inoffensives, on retrouvait des

²⁴¹ La chambre du Commerce du patronat de Nouvelle-Zélande est le représentant national au B.I.A.C., *Business Advisory Committee*, principal promoteur de l'A.M.I. à l'O.C.D.E.

manifestants, souvent très jeunes, dont l'ambition était de dépasser le stade de l'action symbolique et marquer leur présence par des actes spectaculaires, mais non-violents, de désobéissance civile, tels que celui de bloquer l'accès aux délégués des lieux de discussions portant sur le sujet. Quant au dernier cercle des opposants, il est constitué d'anarchistes qui privilégient la logique de confrontation. Leur credo était d'en découdre avec « le capitalisme et son économie fondée sur la recherche du profit et mise sous la coupe des multinationales »²⁴² en s'en prenant à ce qu'ils considèrent comme les symboles de l'oppression capitaliste par le saccage de magasins associés aux grandes firmes multinationales, destruction de logos des entreprises, etc. Ces derniers sont considérés comme les responsables d'actes de vandalisme ou de déprédations et les éléments déclencheurs des émeutes qui surviennent lors de manifestations dénonçant la mondialisation (Seattle, Davos, Washington, etc.) Cette violence, que les groupes d'action directe assimilent à une réappropriation de la démocratie par les citoyens et les citoyennes est vivement déplorée par les autres groupes pour qui cette minorité étouffe le message de milliers de paisibles manifestants.

²⁴² « En défense des rebelles de Seattle », *Les temps modernes*, n° 607, janvier 2000, p. 253

3.13. L'UTILISATION DE L'INTERNET PAR CES ACTEURS SOCIO-POLITIQUES²⁴³

Les regroupements et coalitions participant à la campagne contre l'A.M.I. ont grandement bénéficié du développement de l'Internet. Grâce à cet outil, les acteurs socio-politiques implantés dans plusieurs États ont pu communiquer entre eux et au-delà des frontières²⁴⁴, échanger par courriers électroniques et mailing-lists de grandes masses d'informations de manière rapide et à coûts moindres. En contournant la volonté de l'O.C.D.E. de le garder confidentiel, le projet d'accord a été rendu accessible par l'Internet via le site web de *Public Citizen* et relayée grâce à ceux des autres O.N.G., où l'on retrouvait des liens permettant d'aller lire les textes à la base des négociations et des analyses sur les enjeux de l'A.M.I. en particulier et des méfaits de la libéralisation de l'économie en général²⁴⁵.

En plus d'avoir été le moyen par lequel ces groupes ont diffusé instantanément, sans contrôle étatique, les textes en cours de discussion dans leurs versions française et anglaise et, par delà les frontières, de partager des connaissances, des expertises par courrier électronique et des opinions par

²⁴³ Concernant l'utilisation de l'Internet, il serait intéressant de consulter l'article de Smith et Smythe (Source : SMITH, Peter and Elisabeth SMYTHE, "Globalization, Citizenship and Technology. The MAI Meets the Internet", *Canadian Foreign Policy*, 7, 2, winter 2000, 83-106)

²⁴⁴ DROHAN, Madelaine, "How the Net Killed the MAI", *The Globe and Mail*, 3 July 1998, p. 13

²⁴⁵ DE JONQUIERES, Guy, "Network guerillas", *Financial Times*, Thursday April 20 1998, p. 8

l'organisation des forums de débats virtuels (ex : listes *Mai!Not*, *ATTAC*)²⁴⁶, l'Internet a permis aux parties en présence de coordonner leurs activités entreprises dans les différents pays, notamment les manifestations.

Dès lors, on peut soutenir sans trop exagérer que c'est avec le support de l'Internet que l'internationalisation de l'information et de l'opposition à l'A.M.I. est devenue une réalité, rejoignant en cela les conclusions de Josepha Laroche selon lesquelles : « Les O.N.G. reliés par ordinateurs exploitent l'Internet comme outil de mobilisation au service de l'ensemble de la société civile et comme vecteur de liberté face aux pouvoirs institués. »²⁴⁷ Outre l'Internet, l'information a pu circuler par de nombreuses rencontres aux quatre coins du monde, qui ont en même temps permis aussi d'arrêter les stratégies.

3.14 . UN RÉSUMÉ DES SOLUTIONS ALTERNATIVES À L'A.M.I. ET À LA MONDIALISATION EN GÉNÉRAL PAR CES ACTEURS SOCIO-POLITIQUES

Ces organisations, dont nous avons scruté le discours, œuvraient pour un changement social concerté en persuadant les décideurs de revoir les termes de ce projet accord. Ils jugeaient que l'A.M.I. ainsi que toutes ces mutations économiques auxquelles nous faisons face sont au seul bénéfice des sociétés transnationales lesquelles ne semblaient hésiter devant rien pour renforcer leur

²⁴⁶ C'est en grande partie par l'utilisation intense de l'Internet, malgré le degré technique élevé du projet de traité, que les groupes du Nord comme du Sud sont apparus, aux yeux des observateurs, comme très bien informés de ce qui se négociait et en connaissaient parfaitement les enjeux et les impacts.

²⁴⁷ LAROCHE, Josepha, op., cit., p. 213

pouvoir. Pour la plupart, il n'était pas question de faire demi-tour, mais de réorienter la direction que le nouvel ordre économique international avait prise et de rectifier ses conséquences politiques, économiques et sociales. Reformier était le mot clef du discours de ces acteurs socio-politiques progressistes. Dans son rapport sur l'A.M.I. à l'intention du gouvernement français, la députée européenne Catherine Lalumière mentionne que dans ses consultations, elle n'a pas rencontré d'hostilité de principe à l'IDE encore moins sur la nécessité de règles internationales s'appliquant à l'investissement étranger, mais moins que le principe d'un accord, c'est l'architecture et les modalités de l'actuel projet d'A.M.I. qui posaient problèmes au niveau des opposants de l'A.M.I..²⁴⁸

Cette constatation nous ramène à faire un rappel de la démonstration faite dans le chapitre 2 dans laquelle cette résistance a été présentée en réponse au projet hégémonique des F.T.N., sous forme d'une réaction contre-hégémonique. Nous y soutenions qu'il se pouvait qu'un projet hégémonique ne soit pas totalement assimilé par les classes dominées et que ces dernières s'y opposent pour proposer un nouvel réarrangement. Cox soulignait que cette tendance qui consistait à balayer toutes protections sociales mises en place par le fordisme et les formes d'organisation politique qui les soutenaient par la création d'un marché mondial ouvert pour donner pleine liberté au capital pourrait être atténuée et même renversée si les groupes défavorisés

²⁴⁸ LALUMIERE, Catherine et Jean-Pierre LANDAU, *Rapport sur l'A.M.I.*, op., cit.

regroupaient leurs forces en construisant étape par étape un ordre mondial différent, de sociétés et de formes d'État. Fort heureusement, les résistants anti-mondialisation ne se limitaient pas à la seule dénonciation, plusieurs groupes ont fait comprendre qu'ils ne sauraient s'accommoder d'un monde dans lequel le droit des investisseurs et des détenteurs du capital serait élevé bien au-dessus de celui des gouvernants, des communautés locales, des citoyens et des citoyennes, etc. En ce sens, ils proposaient une autre approche où l'État serait plus présent dans une économie nationale comme internationale plus centrée sur les préoccupations humaines, sociales et environnementales. Plus spécifiquement, en ce qui a trait à l'A.M.I., la déclaration mentionnée plus haut et le texte de Tony Clarke²⁴⁹ proposent, sans trop rentrer dans les détails, quelques idées dont les plus significatives étaient de veiller avec sa compatibilité avec la politique de l'O.C.D.E. en matière de partenariats de développement.

Rappelant que l'A.M.I. aboutissait à la dégradation des droits démocratiques et des libertés, les États se devaient de reprendre en mains les outils servant à superviser et à réguler les investissements de sorte qu'ils servent

²⁴⁹ CLARKE, Tony, *Pour un A.M.I. des citoyens. Une approche alternative pour le développement d'un traité d'investissement global sur les droits des citoyens et le contrôle démocratique* Ottawa, Polaris Institute, 1998. Ce texte rédigé par Tony Clarke est une compilation de plusieurs propositions faites par d'autres O.N.G. oeuvrant contre la mondialisation. Dans le préambule du document, il avoue s'être beaucoup inspiré du travail fait durant la préparation du Sommet populaire des Amériques à Santiago en 1998 par John Dillon de la *Coalition Océanienne pour la Justice économique* au Canada et Alberto Arroyo de *Red Mexicana de Acción Frente al Libro Comercio* du Mexique, des publications de Maude Barlow du *Conseil des Canadiens*, de Colin Hines de l'*International Forum on Globalization in the United Kingdom*, de Martin Khor du *Third World Network*, de Ward Morehouse du *Program for Corporations*, Loi et démocratie aux USA et de Vandana Shiva du *Research Foundation for Science, Technology and Natural Resource Policy* en Inde.

aux priorités économiques et aux besoins dans le secteur de l'environnement, du culturel et du social. Toujours en rapport à l'A.M.I., il était demandé aux États d'intégrer des critères de la CNUCED pour identifier les investissements favorables au développement et d'autres textes concernant la responsabilité des investisseurs, d'obliger les investisseurs étrangers à respecter les normes d'environnement, de travail, de sécurité et de droits de l'homme grâce à un accord contraignant sur les responsabilités des investisseurs qui prime sur les droits des investisseurs.

Il était également véhiculé le souhait d'abandonner le système de règlement des différends, et de le remplacer par la création de mécanismes démocratiques et transparents qui donnent de nouveaux moyens à la société civile, et en particulier aux populations locales et aux populations indigènes, pour contraindre les entreprises à assumer leurs responsabilités. Il a été demandé aux gouvernements d'assurer aux citoyens et aux citoyennes les droits reconnus et inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, ce qui comprend le droit au travail, les droits sociaux, le droit à l'environnement et les droits culturels. Les États étaient invités à maintenir le contrôle sur leur politique fiscale et monétaire, mais aussi de créer des lois et des programmes visant à réguler l'économie dans l'intérêt public, de protéger les secteurs stratégiques de leurs économies par la création d'entreprises publiques et les secteurs sensibles à travers des services publics.

Dans un communiqué émanant de l'organisation environnementale *Friends of the Earth* en date du 24 août 1998, on découvrait qu'une coalition d'associations de défense des droits de l'homme dénommée *International NGO Committee on Human Rights in Trade and Investment* a réussi lors de la 50^e session de la Commission de l'ONU sur les droits de l'homme en se basant sur les incohérences entre l'A.M.I. et les obligations existantes entre les États dans le domaine des droits de l'Homme a réussi à convaincre la sous-commission sur la Prévention de la discrimination et la protection des minorités de faire voter une résolution de l'ONU pour que l'objectif premier des régulations sur les échanges, l'investissement et la finance, soit les droits de l'homme et les respect de normes sociales et environnementales. Ces solutions alternatives étaient en rupture totale avec le néolibéralisme qui est véhiculé par la mondialisation.

CONCLUSION

Au tout début de cette recherche, nous soutenions que l'A.M.I. entretenait un lien très étroit avec la mondialisation économique. La mondialisation définie en tant que compression accélérée de l'espace et du temps par le biais de l'explosion dans les années 80 de flux internationaux de toutes sortes plus intenses et étendus puis accélérée par la chute du communisme suivie de l'adhésion des anciens pays socialistes à l'économie de marché est marquée par un retour en force de l'idéologie néolibérale qui permet au marché de reprendre sa place après la mise au placard de l'État type keynésien. Sa principale caractéristique est donc qu'elle applique les principes du libéralisme. La logique de marché remise en selle par le néolibéralisme dans le cadre de la mondialisation renvoie aux principes d'indépendance des acteurs, possible seulement dans la mesure où le cadre dans lequel ces acteurs évoluent est libéralisé afin de privilégier la libre compétition des entreprises pour leur permettre de s'installer là où leurs chances de profits sont meilleures.

C'est à ce niveau qu'il faut situer le lien entre la mondialisation économique et la mise en place d'un accord visant à défaire les obstacles, discriminations et autres incertitudes d'ordre juridique qui entravent l'accès au marché afin de permettre une concurrence saine entre investisseurs sur une

base juste et équitable²⁵⁰. Le mandat qui était justement assigné à l'A.M.I. était de libéraliser et de protéger l'investissement étranger, puisque les initiateurs de cet accord pensaient que plus l'investissement dans l'économie mondiale s'accroît, plus il devenait important de disposer d'un cadre multilatéral qui empêche de régresser quant au niveau de libéralisation amorcée au cours des dernières années. De plus, pour l'O.C.D.E., l'A.M.I. avait pour visée de fournir un cadre contribuant à ordonner et à maîtriser le processus de la mondialisation, dont la croissance de l'investissement international fait partie prenante²⁵¹. L'A.M.I. devait être un traité international autonome ouvert à tous les pays membres de l'O.C.D.E. et aux communautés européennes ainsi qu'à l'adhésion de pays non-membres, quand on sait que l'O.C.D.E. ne regroupe que 29 pays, il n'y a qu'un pas à franchir pour croire que l'O.M.C., qui assistait aux négociations en qualité d'observateur, prendrait naturellement le relais. Le pouvoir coercitif des institutions de Bretton Woods sur beaucoup de pays en développement contribuerait à augmenter le nombre d'adhérents à l'A.M.I..

²⁵⁰ JOHNSTON, Donald, « L'accord multilatéral sur l'investissement, A.M.I. ou ennemi », *Politique étrangère*, 63^e année, n° 2, été 1998, p. 360 (Donald Johnston était secrétaire général de l'O.C.D.E. lors des négociations sur l'A.M.I.)

²⁵¹ JOHNSTON, Donald, « L'accord multilatéral sur l'investissement, A.M.I. ou ennemi », *op. cit.*, p. 360

Au terme de cette étude, il ressort tel que formulé dans notre hypothèse que ces acteurs socio-politiques s'étant opposés à l'A.M.I. étaient une constellation de groupes de toutes sortes opposés au transfert de souveraineté aux F.T.N. de la part des États et préoccupés à ce que la mondialisation, dont l'A.M.I. était un élément, ne consacre le règne des F.T.N. sur le monde. À la lumière des développements effectués dans le cadre de cette thèse, force est de constater que sans aucun doute ce regroupement hétéroclite d'acteurs socio-politiques revendicatifs de féministes, militants écologistes, pacifistes, d'associations d'aide aux pays en voie de développement et pratiquement tous les groupes de pression imaginables que certains n'hésitent pas de qualifier d'incohérente²⁵², a opposé une farouche résistance au projet de l'A.M.I. parce qu'au même titre que les mesures adoptées par ces structures multilatérales économiques comme faisant partie du processus de mondialisation économique symbolisée par la mise en place d'un ordre mondial néo-libéral provoqué par les États et perpétué par les institutions multilatérales économiques.

L'A.M.I.²⁵³ devait être associé aux moyens déployés par les principaux agents de la mondialisation que constituent les F.T.N dans le but d'accroître

²⁵² Entretien avec Thomas L. Friedman intitulé « Vive la mondialisation » paru dans *l'Actualité*, vol. 25, n° 8, 15 mai 2000, p. 19

²⁵³ Pour en revenir à l'A.M.I., une bonne partie de l'opinion publique, à cause du succès obtenu par ces résistants, pense que ce projet de traité devant réguler les I.D.E. de l'A.M.I. relève maintenant du passé. Malheureusement, cette certitude doit être remise en cause, si l'on se fie aux dernières nouvelles, les tenants du projet cherchent à ressusciter par divers moyens et sous d'autres formes telles que le partenariat économique transatlantique (PET), le Cycle du millénaire de l'OMC..

leur pouvoir à caractère hégémonique au détriment de la souveraineté des États et de la démocratie, notamment sur la capacité des États à exercer ses compétences sur son territoire, sur le droit des peuples à s'auto-déterminer, sur le droit des parlements à légiférer en fonction des intérêts de leurs mandants. Bien entendu, cette conclusion est loin d'être partagée par tout le monde. Certains auteurs, tout en reconnaissant que le politique et l'économique interagissent désormais dans un espace géographique qui n'est plus celui dans lequel opérait la régulation keynésienne-fordiste, croient que parler d'un pouvoir économique supranational est excessif et nie la prégnance des rapports inter-étatiques dans le cadre de la Triade anglo-saxonne²⁵⁴. Pour ceux-là, il est abusif de considérer que l'économique s'est désormais émancipé du politico-étatique, que le capital dicte sa loi. Nous acceptons qu'il puisse paraître difficile que la forme politique actuelle qu'est l'État puisse se transformer en un tour de main en un spectateur impuissant de l'activité économique. Tout de même, vu l'intensité et la profondeur des changements auxquels nous faisons face, il se peut fort bien que l'État se retrouve dans une phase de mutation au point que les F.T.N. se servent de lui pour expulser la politique de l'économique tel que le prône l'idéologie libérale.

Nous croyons que notre démonstration a été assez édifiante sur le fait que les F.T.N. puissent être considérées comme les principaux agents de cette

²⁵⁴ KAEL, Michel et Richard SOBEL, « Mondialisation et néolibéralisme », *Les Temps modernes*, p. 13

nouvelle phase de la mondialisation. C'est peut-être utiliser un raccourci que d'en faire les seuls acteurs puisque les États, et par la suite les organisations internationales à caractère économique, de par leurs décisions, ont une part dans le raffermissement de ce processus mondialisateur. Mais nous reconnaissons tout de même que les F.T.N., dont leur réorganisation reposant sur une internationalisation continue du capital et du processus de production leur a permis de contrôler une grande partie du commerce international, en furent les principaux architectes. Il n'est donc pas exagéré, comme l'ont fait les opposants à la mondialisation, de reprocher aux firmes de vouloir accroître leur pouvoir par le biais de la mondialisation qui vient limiter l'autonomie de l'Etat-nation, c'est-à-dire sa capacité d'intervention au sein de la société dont il assure la régulation, la protection et la reproduction.²⁵⁵ Suivant les transnationalistes, la dynamique de la société internationale n'est plus régie par la coexistence des États dotés chacun d'intérêts spécifiques et homogènes, mais plutôt de l'ensemble des rapports noués entre différentes structures par delà les barrières étatiques et animé par la multiplicité des intérêts personnels et collectifs, lesquels se mettent en rapport les uns avec les autres. Ainsi l'État est de plus en plus partagé entre la logique économique et la logique politique, celle des entreprises dont il n'hésite pas à se mettre à leur service (rappelons-nous missions économiques d'Équipe Canada) et la sienne.

²⁵⁵ NYE, Joseph and O'KEOHANE, Robert, *Transnational relations and World Politics*, Cambridge, Harvard university Press, 1970, p. 380

Ce n'est donc pas par hasard que l'élément récurrent dans le discours des opposants anti-A.M.I. ait été la dénonciation du pouvoir croissant des F.T.N. et de l'effritement de celui des États. Aux yeux de ces résistants, ce traité allait codifier un ensemble de droits spécialement adaptés aux entreprises en tant qu'investisseurs, et devait être assimilé à une "charte des droits et libertés à l'usage exclusif des sociétés transnationales que garantiront les gouvernements"²⁵⁶.

Nous avons également démontré dans cette thèse que ces appréhensions des opposants à la mondialisation avait un fondement théorique très solide. À en croire ces penseurs, avec pour chefs de file Samir Amin et Robert Cox, dans leurs écrits, il se dégagait une tendance voulant que cette libéralisation croissante des marchés, en d'autres termes ce projet de la mondialisation, n'était pas sans danger. Ils soutenaient que celle-ci était ostentatoire à la souveraineté des États et de la démocratie, sur la capacité des États à exercer ses compétences sur son territoire, sur sa capacité législative. Ces auteurs prophétisaient la possibilité d'un dépérissement des fonctions de l'État sous l'action des forces du marché. Pour eux, les F.T.N. ont utilisé, quelque fois en association avec les États, et continueront de le faire, tous les artifices pour tourner à leur avantage les mesures prises par les gouvernements, si tout simplement elles ne les y contraignent pas, afin de conserver leurs acquis

²⁵⁶ CLARKE, Tony, op., cit, p. 369

tout en continuant d'en obtenir d'autres pouvoirs. Ces mises en garde nous ont permis de mieux comprendre que cette mondialisation économique, doublée d'un discours vantant les mérites de l'idéologie libérale et présentée de façon à être intériorisée et acceptée puisque immuable et inévitable, est loin d'être neutre.

Une telle interprétation permettrait de comprendre pourquoi les actions entamées contre l'A.M.I. par ces groupes ne se limitaient pas au seul traité sur les investissements. Elles se sont étendues à tous les cadres et institutions associés de près ou de loin à la libéralisation des échanges commerciaux mondiaux. C'est ce qui explique qu'après la suspension des négociations sur l'A.M.I., les organisations ayant participé à la campagne anti-A.M.I. ont focalisé leur énergie et orienté leurs flèches en 1999 sur le Sommet de l'O.M.C. à Seattle ou encore plus récemment en juillet 2000 à Okinawa (Japon) lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement du G8.

En conséquence de quoi, par crainte que l'autorité des États persiste dans son effritement et que les droits démocratiques du citoyen s'exercent dans le vide, la plupart de ces acteurs sociaux se sont mobilisé pour proposer des solutions alternatives à la mondialisation économique dans lesquelles la dimension sociale serait largement prise en compte, et par la même occasion, inviter les pouvoirs publics, tout en leur signifiant que les citoyens et les citoyennes n'acceptaient pas le glissement de pouvoir qui était entrain de

s'opérer, à stopper cette hémorragie caractérisée par le transfert graduel de compétences du public vers le privé.

Avant de clore cette partie, nous n'avons pas pu manquer de revenir sur tout ce remue-ménage causé par la mondialisation ainsi que sur le tir nourri auquel ont fait face les F.T.N.. Sans aller jusqu'à soutenir que ces groupes anti-mondialisation ont fait un mauvais procès à la mondialisation, puisque de façon indéniable ce processus n'est pas sans effet sur la protection sociale, sur la préservation des emplois, sur la défense des cultures nationales, sur la souveraineté des États et j'en passe, mais dans leurs discours l'aspect bénéfique de la mondialisation a été occulté.

Les griefs soulevés par ces groupes anti-A.M.I., pour la plupart faisant partie des pays riches, ne sont pas tous partagés par les gouvernements des pays pauvres. Au contraire, beaucoup des pays en développement (P.E.D.) comptent sur ces mutations économiques pour se réconcilier avec la prospérité. L'ouverture croissante des économies constitue pour eux une bouée de sauvetage qu'ils bataillent farouchement à obtenir. Ces pays veulent négocier de meilleures ententes durant les négociations multilatérales afin que les pays de l'O.C.D.E. ouvrent à leur tour leurs frontières et investissent davantage chez eux. Grosso modo, ce qu'ils veulent, « c'est leur part du gâteau »²⁵⁷. Dans une entrevue accordée à la revue *Croissances*, Michel Camdessus, l'ancien directeur du

²⁵⁷ FRIEDMAN, Thomas L., op., cit, p. 19

F.M.I., partage ce point de vue. Pour lui, « la mondialisation , souvent synonyme d'insécurité, est riche d'opportunités pour les pays en développement »²⁵⁸.

Nous ne croyons pas que les P.E.D. étaient intéressés à ce qu'on leur parle de souveraineté des États, de la capacité de ces derniers à exercer leurs compétences sur leur territoire, du droit des peuples à s'auto-déterminer, de celui des parlements à légiférer en fonction des intérêts de leurs mandants, de droits démocratiques du citoyen, parce que les droits politiques, économiques et sociaux de la plupart d'entre eux ont déjà été sacrifiés sur l'autel des ajustements structurels ou confisqués au nom de ces politiques draconiennes imposées par le FMI et la Banque mondiale.

Il y a aussi que les questions environnementales ou de cette nature ne nous semblent pas être des préoccupations de premier ordre pour des personnes pour qui la nature demeure ingrate et la terre stérile. Est-ce à dire que le discours de ces groupes anti-mondialisation s'est construit au détriment ou à l'encontre des préoccupations ces pays pauvres? Peut-être pas, mais il y a lieu de souligner que les appréhensions de ces anti-mondialisation ne cadraient pas toujours avec celles des P.E.D., pour qui, rappelons-le, prendre le train de la mondialisation était devenue une nécessité. Le refus des syndicats américains de permettre aux exportateurs africains de textile d'importer plus que leur 0,8%

²⁵⁸ CAMEDESSUS, Michel, « Ne soyons pas réducteurs sur la mondialisation », *Croissance*, n° 432, décembre 1999, p. 6

du textile disponible sur le marché américain, en dit long sur certaines motivations qu'ont eu certains de ces groupes qui de bon cœur ont déchiré les chemises et grimpé dans les rideaux au nom de l'anti-mondialisation.

On a beau dire que la mondialisation avait des incidences négatives sur l'emploi, mais il reste que les différentes mesures réduisant les barrières tarifaires et non-tarifaires ayant conduit à la libéralisation des capitaux ont accru le commerce mondial au point de créer beaucoup d'emplois; ces emplois créés par la mondialisation dont on parle peu. Dans un pays comme le Canada, la bonne santé économique, donc le bien-être des populations, dépend largement du commerce international. Par exemple, dans la province du Québec, le 1/3 du produit intérieur brut (PIB) dépend désormais des exportations internationales et près d'un demi-million d'emplois dépendent du commerce international²⁵⁹. Il est facile de soutenir que ce cas est particulier, mais les faits demeurent.

Concernant la régression dont l'État est victime face aux forces du marché, nous admettons que l'État est de plus en plus partagé entre la logique économique et la logique politique, celle des entreprises et la sienne. Deux logiques fort différentes, mais tout de même complémentaires. L'État impose sa domination sur un espace géographique dans le but d'y organiser la vie collective tandis que les entreprises cherchent à créer des richesses matérielles

²⁵⁹ CÔTÉ, Roch, « La mondialisation est menaçante », *L'Actualité*, vol. 24, n° 16, octobre 1999, p. 13

en accumulant des profits sur la production et les échanges. Il est vrai que la conséquence immédiate en est que l'État est tiraillé entre deux préoccupations contradictoires, mais indispensables, « celle de préserver l'espace dont il est responsable et celle d'adapter son espace à la compétition en ne perturbant pas ces mouvements de marchandises, d'argent, d'idées, sources essentielles de prospérité et de vitalité »²⁶⁰. Il faut aussi pouvoir accepter que les États puissent rencontrer des difficultés devant ces firmes qui s'étendent sur plusieurs pays, aux activités de plus en plus diversifiées allant du tourisme aux communications en passant par les assurances et les transports et dont les chiffres d'affaires avoisinent et dépassent même les budgets des États. Le poids économique et financier de ces firmes suffit à leur donner une importance politique. Quoiqu'on puisse reprocher aux États, on ne devrait pas oublier que les pays industrialisés ont réussi à sortir de la crise, qui avait amené ces gouvernements à déréglementer et à prendre ces mesures visant à libéraliser, grâce au redéploiement stratégique de ces firmes qui a contribué concrètement à asseoir les bases de la nouvelle mondialisation.

De toute façon, malgré toutes les critiques auxquelles ils font face, les États ne donnent pas l'impression de rester les bras croisés en ce qui concerne les mécanismes de fonctionnement de l'économie nationale et internationale, et sur l'affranchissement des F.T.N. du contrôle des États. En cours de rédaction,

²⁶⁰ DESFARGES, Phillipe-Moreau, *La mondialisation, vers la fin des frontières?*, op. cit., p. 57

des événements survenus récemment nous révèlent que l'État, à moins qu'il n'ait décidé de réagir aux nombreuses sollicitations des citoyens et des citoyennes, ne semble pas être totalement dépassé. Annoncé en décembre 1999, le projet de mégafusion entre les numéros deux et trois des télécommunications aux États-Unis *WorldCom* et *Sprint*, qui représentait une opération de 290 milliards de dollars, a été rejeté par le Département américain de la justice et bloquée par la Commission de l'Union européenne. Dans un communiqué publié le 28 juin 2000 et obtenu dans le site de l'Agence France Presse, comme du reste les autres sources dont nous allons faire référence dans les lignes suivantes, la Commission a expliqué les raisons de son refus. Pour elle, l'opération de concentration par le cumul des réseaux étendus et l'importante clientèle des parties, entraînerait la création d'une puissance telle sur le marché que tant les concurrents que les clients seraient dépendants de la nouvelle entité issue de l'opération pour obtenir. Pour sa part, la division antitrust du Département à la Justice américain avait expliqué qu'elle dénonçait aussi ce projet de fusion car elle mettrait en péril la compétition dans la plupart des services de télécommunications du pays et se traduirait par des hausses de prix pour des millions de consommateurs. Après une série exceptionnelle d'environ soixante-dix fusions-acquisitions, ces deux grands des télécommunications se sont heurtés à un mur, parce que les pouvoirs publics, comme l'a déclaré M. Monti, de la commission européenne, les progrès

impressionnants dans la libéralisation des échanges doivent être préservés, en s'assurant que les barrières gouvernementales ne soient pas remplacées par des barrières privées qui auront le même effet.

La société américaine de logiciels *Microsoft* s'est aussi retrouvée dans le collimateur de la justice américaine. Suite à une action en justice lancée le 18 mai 1998 par une coalition de 20 États et le gouvernement fédéral américains pour pratiques anti-compétitives et de violation de la loi anti-trust, une décision de la justice américaine a imposé l'éclatement de *Microsoft* en deux entités séparées, cassant ainsi son monopole de fait sur les systèmes d'exploitation. L'État canadien s'était aussi récemment illustré en refusant aux banques *Royal Bank* et *Canadian Imperial Bank of Commerce CIBC* de fusionner.

Cette reprise en main ou prise de conscience des gouvernements n'enlèvent en rien l'effort que ces groupes anti-mondialisation ne cessent de fournir pour ce que le fonctionnement de l'économie internationale soit revu. Au dernier sommet du G8 tenu à Okinawa (Japon) le 23 juillet 2000, les chefs d'État et de gouvernement du G8 ont convenu qu'il fallait donner un visage plus humain à la mondialisation, consacrant une large part de leurs travaux aux questions du développement. Selon le président français repris par une dépêche de l'Agence France Presse, qui a prononcé un plaidoyer pour une mondialisation « maîtrisée, humanisée, civilisée », qui se fasse « au bénéfice de tous et non de quelques-uns seulement » car « la mondialisation sans loi, c'est la

loi de la jungle », « l'une des conséquences de ce sommet, c'est la prise de conscience que la mondialisation est à la fois inéluctable et potentiellement riche de progrès, créatrice d'activités, de ressources, d'emplois, de richesses, mais qu'elle comporte des dangers, des risques de dérives. » Par ailleurs, dans un texte rendu public, les chefs d'État et de gouvernement du G8 ont aussi proposé d'établir un « nouveau partenariat » avec les autres pays, notamment les plus pauvres, les organisations internationales et la société civile. En somme, une reconnaissance du discours revendicateur de ces opposants à la mondialisation sous sa forme actuelle.

BIBLIOGRAPHIE

AFL-CIO Executice Council, "AFL-CIO Statement on the MAI", october 14, 1998

ALBALA, Nuri, « Les implications juridiques de l'AMI : une analyse du contenu du texte du projet d'Accord et de ses effets en France », www.econropa.org/obs/albala.html

ALTER, Rolf, « IDE-élément moteur de l'emploi », *Investissement direct, échanges et emploi*, Paris, OCDE, 1995, p. 9

AMIN, Samir, « Les défis de la mondialisation », dans *Agone*, n° 16, Misère de la mondialisation, 1996, pp. 187-203

AMIN, Samir, *L'empire du chaos*, Paris, L'Harmattan, 1991, 137 p.

AMIN, Samir, « Vers un forum mondial critique. Penser la construction de l'économie au service des peuples », *La Pensée*, n° 313, janv.fev-mars 1998, p.

ANDREFF, Vladimir, *Les multinationales globales*, Paris, La découverte, 1995, p. 30

ANDREFF, Wladimir, « Vers la formation d'un capitalisme mondial », *L'Expansion Management Review*, décembre 1996, p. 62

ATTAC, « Un mouvement international pour le contrôle démocratique des marchés financiers et de leurs institutions. Pour une convergence des résistances au néolibéralisme »
<http://attac.org>

« Asymétries et dualités dans la mondialisation », *Futuribles*, avril 1998, p. 7

AZUELOS, Martine, « Introduction » dans *La déréglementation des économies anglo-saxonnes : bilan et perspectives*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, 1995, pp. 11-13

BARLOW, Maude, «MAI Notebook», *Canadian Perspectives*, spring 1998, p. 4

- BARLOW Maude, "Towards a Citizen's MAI", *Canadian Forum*, July/August 1998, p. 9
- BAYLIS, John and Steve SMITH (dir.), *The Globalization of World Politics*, New York, Oxford University Press, 1997,
- BHALLA, A. S., (dir.), *Mondialisation, croissance et marginalisation*, Ottawa, CRDI, 1998, 276 p.
- BOURDIEU, Pierre, « L'essence du néolibéralisme », *Le Monde diplomatique*, mars 1998, p. 3
www.monde-diplomatique.fr/1998/03/BOURDIEU/10167.html
- BOYER, Robert and Daniel DRACHE (dir.), *States against markets. The limits of globalization*, Routledge, London, 1996, 448 p.
- BRETON, Gilles, « Pouvoir politique et économie mondiale : une esquisse théorique », *Sociologie et sociétés*, vol 15, n° 1, avril 1983, p. 141-154
- BRETON, Gilles, « Mondialisation et science politique, la fin d'un imaginaire théorique », *Études internationales*, vol. 24, n° 3, sept. 1993, p. 533-547
- BURGI Noelle et Philip S. Golub, « Déjà , au XIXe siècle », *Le Monde diplomatique*, avril 2000, pp.
- CANADA, Parliament. House of Commons. Sub-Committee on International Trade, Trade Disputes and Investment, *Canada and the Multilateral Agreement on Investment : third report of the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade : first report of the Sub-Committee on International Trade, Trade Disputes and Investment*, Ottawa, House of Commons, Canada, 1997, 86 p.
- CAMEDESSUS, Michel, « Ne soyons pas réducteurs sur la mondialisation », *Croissance*, n° 432, décembre 1999, pp. 6-8
- CASTELLS, Manuel, *Société en réseaux. L'ère de l'information*, Paris, Fayard, 1998, 613 p.
- CENTRE TRICONTINENTAL, *Société civile : lieu des luttes sociales*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1998, 207 p.

- CHESNAIS, François, « Mondialisation du capital & régime d'accumulation à domination financière », dans *Agone*, n° 16, Misère de la mondialisation, 1996, pp. 15-39
- CHESNAIS, François, « Le capital rentier aux commandes », *Les Temps modernes*, 607, janvier 2000, p. 19
- CHAUPRADE, Aymeric et François THUAIL, *Dictionnaire de géopolitique*, Paris, Ellipses, 1998, 621 p.
- CHAUPRADE, Aymeric, *Introduction à l'analyse géopolitique*, Paris, Ellipses, 1999, 320 p.
- CHAGNOLLAUD, Jean-Paul, *Relations internationales contemporaines*. 2^e édition, Paris, L'Harmattan, 1999,
- CHOMSKY, Noam, « Démocratie & marché dans le nouvel ordre mondial », dans *Agone*, n° 16, Misère de la mondialisation, 1996, pp. 43-73
- CIVICUS, *Civil Society at the Millennium*, Connecticut, Kumarian Press, 1999, 211 p.
- CLAIRMONT, FRÉDÉRIC F., « Ces firmes géantes qui se jouent des Etats », *Le Monde diplomatique*, décembre 1999, p. 19
- CLARK, Ian, *Globalization and International Relations Theory*, Oxford, Oxford University Press, 1999, 197 p.
- CLARKE, Tony, *Pour un Ami des citoyens. Une approche alternative pour le développement d'un traité d'investissement global sur les droits des citoyens et le contrôle démocratique*, Ottawa, Polaris Institute, 1998
- CLARKE, Tony, "The Corporate Rule Treaty. The Multilateral Agreement on Investments (MAI) seeks to consolidate global corporate rule", 1998
- CLARKE, Tony, *Main basse sur le Canada ou la tyrannie de la grande entreprise*, Montréal, Boréal, 1999, p. 100
- CLARKE, Tony and Maude BARLOW, "The Super NAFTA", *The Nation*, July 6 1998, 217, p. 8

CLARKE, Tony and Maude Barlow, *MAI. The multilateral agreement and the threat to Canadian Sovereignty*, Toronto, Stoddart, 1997, 206 p.

CROZET, Yves, « Mondialisation de l'économie et renouvellement du concept économique de nation », *Études internationales*, vol. XXIX, n° 2, juin 1998, pp. 225-238.

COALITION OECUMENIQUE POUR LA JUSTICE ECONOMIQUE,
« Ethical Reflections on the MAI », *Economic Justice Report*, Vol. IX, n° 1, mars 1998, p. 11

Communiqué de presse de l'Observatoire de la mondialisation pour
Rassemblement international aux portes de L'O.C.D.E. pour
l'enterrement de l'A.M.I., contre l'agression néo-libérale, pour les
Droits de l'Homme et les Droits des peuples le mardi 28 avril 1998

http://www.saccl.fr/A.M.I._cp_210498.htm

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL, « L'Accord multilatéral
sur l'investissement : quels dangers et quelle perspective pour
l'intervention syndicale », 1998

<http://www.cgt.fr/03actual/actuapg/france/1998/02/amitxt.htm>

CONGRES DU TRAVAIL DU CANADA, « Accord multilatéral sur
l'investissement, analyse préliminaire 1998 »,
www.cdc-ctc.ca/francais/policy/trade/ami98toc.html

COOPER, Richard N., « Le pouvoir économique après la guerre froide : qui la
détient? Qui peut l'exercer? », *Politique étrangère*, n° 2, été 1997, p. 340

COOPER, Richard, *The Economic Interdependence : Economic Policy in American
Community*, New-York, MacGraw-Hill, 1968

CÔTÉ, Roch, « La mondialisation est menaçante », *L'Actualité*, vol. 24, n° 16,
octobre 1999, p. 13

COX, Robert W., « Dialectique de l'économie monde en fin de siècle », *Études
internationales*, 21,4, déc. 1990, pp. 693-704

COX, Robert W., "Gramsci, Hegemony and International Relations : An essay
in Method", *Millennium : Journal of International Studies*, 12:2, 1983, pp.
162-175

- COX, Robert, "Social forces, States and World Orders : Beyond international Relations Theory", *Millennium*, vol. 10, n° 2, 1981, p. 141
- COX, Robert W., « A Perspective on Globalization », *Globalization :Critical Reflections*, sous la dir. de James H. Mittlemann, Lynne Rienner Publishers, 1996, pp. 21-30.
- COX, Robert W., "The Dimensions of Productions Relations", "The World Economic Crisis :Impact on State and World-order Structures", "Conclusions", *Production, Power, and World Order : Social Forces in the Making of History*, Columbia University Press, 1987, pp. 17-34; 273-308; 393-403.
- COX, Robert W., "Global Perestroika", *Approaches to World Order*, Robert Cox (avec Timothy J. Sinclair), Cambridge Press, 1996, pp. 296-313
- DE JONQUIERES, Guy, « Network guerillas » , *Financial Times*, Thursday april 20 1998, p. 8
- « Déclaration ministérielle concernant l'AMI », *L'Observatoire de l'OCDE*, n° 206, juin-juillet 1997, p. 50
- Déclaration du Congres du travail du Canada concernant l'AMI, novembre 1997
www.cdc-ctc.ca/francais/policy/trade/ami97.html
- DE BRIE, Christian, « Comment l'A.M.I. fut mis en pièces », *Le Monde diplomatique*, décembre 1998, p. 7
- DE BRIE, Christian, « Vers une mondialisation de la résistance. Comment l'AMI fut mis en pièces », *Le Monde diplomatique*, décembre 1998, p. 21
www.monde-diplomatique.fr/1998/12/DE_BRIE/11435.html
- DE BRIE, Christian, « L'AMI nouveau va arriver », *Le Monde diplomatique*, mai 1999, p. 13
www.monde-diplomatique.fr/1999/05/DE_BRIE/12006.html
- DESFARGES, Phillipe-Moreau, *La mondialisation, vers la fin des frontières?*, Paris, Dunod, 1993

- DESFARGES, Philippe Moreau, « Seattle : naissance d'une société civile mondiale? », *Défense nationale*, 56, mars 2000, p. 94
- DE SENARCLEANS, Pierre, *La politique internationale*, Paris, Armand Colin, 1992
- DIXON, Keith, *Les évangélistes du marché*, Paris, Liber-Raisons d'agir, 1998, 111 p.
- DROHAN, Madelaine, "How the Net Killed the MAI", *The Globe and Mail*, Wednesday april 29 1998, p. 13
- DOBBIN, Murray, "Glen's Wolrd", *Canadian Forum*, July/August 1998, pp. 10-14.
- DONNEUR, André, *Les forces transnationales*, Montréal, Guérin Universitaire, 1999, 405 p
- DOUCET, Marc, *L'A.P.E.C. et l'ordre hégémonique mondial*, Thèse de maîtrise, Ottawa, Université d'Ottawa, 1994,
- ECONOMIC JUSTICE NOW, "Alternatives for the Americas-Foreign Investment"
<http://economicjustice.org/alternatives/ForeignInvestment.html>
- « En défense des rebelles de Seattle », *Les temps modernes*, 607, janvier 2000., p. 253
- ESAMBERT, B., « L'Etat et les entreprises », dans Lenoir, R. et J. Lesourne (dir), Où va l'État? *La souveraineté économique et politique en question*, Paris, Le Monde éditions, 1992,
- « Ethical Reflections on the MAI », Coalition oecuménique pour la justice économique, *Economic Justice Report*, Vol. IX, n° 1, mars 1998, p. 11
- Extrait de la Déclaration de Genève du monde des affaires dans le cadre du Geneva Business Dialogue tenu en septembre 1998 cité par DE BRIE Christian, « L'AMI mis en pièce », *Le Monde diplomatique*,
- FREDERIC, Jean-Gabriel, « L'internationale des citoyens », *Le Nouvel observateur*, n° 1834, 30 décembre 1999 au 5 janvier 2000, p. 8

- FUKUYAMA, Francis, "La fin de l'histoire?", *Commentaire*, vol. 12, n° 47, 1989, pp. 457-470
- FOROWITZ, Yadigwa, *Économie internationale*, Montréal, Beauchemin,
- GERBIER, Bernard, « La continentalisation, véritable objet de la mondialisation. », *La Pensée*, n° 309, janvier-février-mars 1997, pp 27-40
- GERVAISE, Yves et Pierre JAMBARD, *Le commerce international*, Paris, Armand Colin, 1999,
- GEORGE, Susan, « L'A.M.I. dans le contexte de la mondialisation économique et financière »
www.econopa.org/obs/geaoge.html
- GEORGE, Susan et al., *L'A.M.I., le test de Dracula*, Paris, l'Observatoire de la mondialisation, L'Esprit frappeur et Le Monde diplomatique, 1998,
www.monde-diplomatique.fr
- GEORGE, Susan, Nuri ALBALA, et Lori WALLACH, *AMI : attention, un accord peut en cacher un autre !* l'Association suisse des Amis du Monde diplomatique et le Centre Europe - Tiers-monde, 1998, 143 p.
- GILL, Stephen and David LAW, "Global Hegemony and the Structural Power of Capital" in Stéphan Gill (ed.), *Gramsci, Historical Materialism, and International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, pp. 93-124.
- GILL, Stephen, "Towards a Postmodern Prince? The Battle in Seattle as a Moment in the New Politics of Globalization", *Millennium : Journal of International Studies*, vol. 29, n° 1, 2000, pp. 131-140
- GILL, Stephen and James Mittleman (edit.), *Innovation and Transformation in International Studies*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, 294 p.
- GILPIN, Robert, "The Nature of Political Economy" in ART, Robert C. and Robert JERVIS, *International Politics, Enduring Concepts and Contemporary Issues*, Harper Collins College Publishers, 1996, pp. 269-

- GLOBAL WATCH, « Everything You Wanted to Know About the Multilateral Agreement on Investment (MAI) », <http://www.citizen.org/pctrade/MAI/What%20is/maievery.htm>
- GOLDEN, James R., "Economics and National Strategy : Convergence, Global Networks, and Cooperative Competition" in ROBERTS, Brad (ed), *Order and Disorder after the Cold War*, Cambridge, The MIT Press, 1995, pp. 289-312
- GOUNELLE, Max, *Relations internationales*, Paris, Dalloz, 1993, 168 p.
- GRESH, Alain, Les révoltes du désespoir se multiplient dans le Tiers-monde, tandis que prolifèrent les mouvements messianiques, *Le nouvel état du monde - Bilan de la décennie 1980-1990*, Paris, Boréal, 1990, p. 210
- HALL, Peter, *The Political Power of Economic Ideas*, Princeton, N.J.: Princeton University Press, 1989, p. 390
- HALLIDAY, Fred, "The End of the Cold War and International Relations : Some Analytic and Theoretical Conclusions", in BOOTH Ken and Steve SMITH, *International Relations Theory Today*, Pennsylvania, The Pennsylvania State University Press, 1995, pp. 38-61
- HALLIDAY, Fred, "Getting real about the battle of Seattle", *Millennium : Journal of International Studies*, vol. 29, n° 1, 2000, pp. 133-129
- HARNACKAER, Martha, *Les concepts élémentaires du matérialisme historique*, Bruxelles, Editions Contradictaires, 1974, p. 108
- HARTLAND-THUNBERG, Penelope, "A Capital-Starved New World Order : Geopolitical Implications of Global Capital Shortage in the 1990s", in ROBERTS, Brad (ed), *Order and Disorder after the Cold War*, Cambridge, The MIT Press, 1995, pp. 351-366
- HARVEY, Julien, « Où va l'économie? » *Relations*, n° 587, janv.-fev. 1993, p. 7-19
- HASFI, Taieb, « L'État en mutation : désinvestir pour mieux agir dans un contexte de mondialisation », *Gestion*, vol. 15, n° 3, sept. 1990, p. 111-120

- HIRST Paul and Grahame THOMPSON, *Globalization in question: the international economy and the possibilities of government*, Polity Press, Cambridge, 1996, 227 p.
- HUNTZINGER, Jacques, *Introduction aux relations internationales*, Paris, Éditions du Seuil, p. 192
- HUNTIGTON, Samuel P. "Transnational Organizations in World Politics", *World Politics*, 25, april 1973, pp. 333-368
- JOHNSTON, Donald, « L'accord multilatéral sur l'investissement, ami ou ennemi », *Politique étrangère*, 63^e année, n° 2, été 1998, pp. 359-376
- KAEL, Michel et Richard SOBEL, « Mondialisation et néo-libéralisme », *Les Temps modernes*, 607, janvier 2000, p. 13
- KALDOR, Mary, "Civilising globalization ? The implications of the Battle in Seattle", *Millennium : Journal of International Studies*, vol. 29, n° 1, 2000, pp. 105-114
- KAPSTEIN, Ethan B., "We Are US : The Myth of the Multinational", in ART, Robert C. and Robert JERVIS, *International Politics, Enduring Concepts and Contemporary Issues*, Harper Collins College Publishers, 1996, pp. 367-375
- KÉBABDJAN, Gérard, « La nouvelle hégémonie américaine », *Problèmes économiques*, n° 2459, 14 février 1996, p. 24-27
- KECK, Margaret et Kathryn SIKKINK, « Les réseaux de militants dans la politique internationale et régionale », *Revue internationale des sciences sociales*, 159, mars 1999, pp. 97-110
- KECK, Margaret E. and Kathryn SIKKINK, *Activists beyond Borders. Advocacy Networks in International Politics*, Ithaca and London, Cornell University Press, 1998, 227 p.
- KEOHANE, Robert O., "Hegemony in the World Political Economy", in ART, Robert C. and Robert JERVIS, *International Politics, Enduring Concepts and Contemporary Issues*, Harper Collins College Publishers, 1996, pp. 286-298

- KHOR, Martin, « L'O.M.C., fer de lance des transnationales », *Le Monde diplomatique*, mai 1997, p. 10
<http://www.monde-diplomatique.fr/1997/05/KHOR/8161.html>
- KRUGMAN, Paul et OBSTFELD Maurice, *Economie internationale*, Bruxelles, De Boeck & Larcier, 1995, p. 188
- KOBRIN, Stephen, "The MAI and the Clash of Globalizations", *Foreign Policy*, Fall 1998, pp. 97-109
- KOWAK, Glenn, "Internet Governance and the Emergence of Global Civil Society", *IEEE Communications Magazine*, May 1997, pp. 52-57
- LAROCHE, Josepha, *Politique internationale*, Paris, L.G.D.J., 1998, p. 148
- L'Accord Multilatéral sur l'Investissement (AMI), Document de référence préparé par l'OCDE, *Electronic Journal*, vol. 2, no 2, *Economic perspectives*, p. 1 (version Internet)
- LAPALOMBRA, Joseph, "International Firms and National Governments : Some Dilemmas", in ROBERTS, Brad (ed), *Order and Disorder after the Cold War*, Cambridge, The MIT Press, 1995, pp 339-350
- LEAN, Geoffrey, « Contre la mondialisation rampante, la riposte s'organise », in *Independent on Sunday*, dans *Courrier International*, janvier 2000, p. 19
- LEMIRE, Marc, « Mouvement social et mondialisation économique », *Politique et sociétés*, vol. 19, n° 1, 2000, p. 49-78
- « Les multinationales et l'État », *Études internationales*, vol. 16, n° 2, juin 1985, p. 231-342
- LIPSCHUTZ, Ronnie D., "Reconstructing World Politics : The Emergence of Global Civil Society", in FAWN, Rick and Jeremy LARKINS (ed.), *International Society after the Cold War*, New York, St. Martin's Press, 1996, pp. 101-135
- LOSSON, Christian, « Fin de la X^e session de la Cnuced à Bangkok. Les ONG prennent le contre-pouvoir », *Libération*, samedi 19 et dimanche 20 février 2000 www.liberation.com/omc/actu/20000219samza.html
- HAARDY, Louise in *Commons debates*, March 1997, p. 4988.

LUMIERE, Catherine et Jean-Pierre LANDAU, *Rapport sur l'AMI*, octobre 1998, p. 2

www.finances.gouv.fr/pole_ecofin/international/ami0998/ami0998.htm#p14

MAI Drafts texts,

April, 1998 MAI text

www.oecd.org/daf/cnis/mai/negtext.htm

February, 1998 MAI text

www.oecd.org/daf/cnis/mai/maitext.pdf

MAI Draft text as of May 1998

www.oecd.org/daf/cnis/mai/mainnote.htm

MAILLARD, André, *Le marché inhumain et comment la dompter*, Paris, L'Harmattan, 1998,

MARSEILLE, Jacques (dir.), *La démocratie occidentale au XX^e siècle. Enjeux et modèles*, Paris, Association pour le développement de l'histoire économique (ADHE), 2000, 145 p.

MICHALET, Charles-Albert, « Etats nations, firmes multinationales et capitalisme mondial », *Sociologie et sociétés*, vol. 11, n° 2, oct. 1979, p. 39-57

MICHALET, Charles Albert, *Le capitalisme mondial*, 2^e édition, Paris, P.U.F, 1985

MICHEL, Louicuis et Zhan SU, « Analyse critique de la mondialisation, tendances et doctrine », *Etudes internationales*, vol. XXIX, n° 4, dec. 1998, pp. 909-937

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, *L'accord multilatéral sur l'investissement*, Révisé le 3 juin 1998
www.dfaic-maeci.gc.ca/francais/trade/f.htm

MITTLEMANN, James H., "The globalisation challenge : surviving at the margins", *Third World Quarterly*, vol. 15, n° 3, 1994, pp. 427-442,

MITTLEMANN, James H., "The Dynamics of Globalisation", *Globalization : Critical Reflections*, Lynne Rienner Publishers, 1996, pp. 1-19

- MITTLEMAN, James H., "Coxian Historicism as an Alternative", *International Studies*, vol 23, 1998, pp. 63-92
- MERCREDI, Ovide, "Globalization's Indian Act", *Canadian Perspectives*, Spring 1998, p. 7
- MERTENS-SANTAMARIA, Dominique, « Entreprises européennes et mondialisation, 1978-1996 : état des lieux et stratégies », Notes et études documentaires , n° 5051, avril 1997, p. 1-167
- MEYNAUD, Jean, *Les groupes de pression*, Paris, Collection Que sais-je?, Presses de l'université de France, 1965,
- MONGIN, Olivier, « Les tournants de la mondialisation : la bataille des interprétations », *Esprit*, n° 11, nov. 1996, p. 155
- NELSON, Jeremy, "Toppling the Mai : Canadian Activists Lead World in Fight for Democracy", *Canadian Dimension*, March-April 1998, pp. 24-26
- NORMAND, François, « Accord multilatéral sur l'investissement: La résistance s'organise », *Le Devoir*, 18 mars 1998
- NPD Caucus Communications, "Multilateral Agreement on Investment a Direct Threat to British Columbia and Canada" , News release, January 23, 1998
- NYE, Joseph et O'KEOHANE, Robert, *Transnational Relations and World Politics*, Cambridge (Mass.), Havard University Press, 1970, p. 380
- OCDE, *Investissement direct, échanges et emploi*, Paris, 1995, p. 3
- OCDE, « L'Accord multilatéral sur l'investissement », www.oecd.org/daf/onis/mai/mainindexf.htm
- OCDE, « Evolution récente de l'investissement direct étranger », *Tendances des marchés de capitaux*, vol. 64, Paris, Les Editions de l'OCDE, juin 1996, pp.
- OCDE, « Déclaration ministérielle concernant l'Accord multilatéral sur l'investissement », *L'Observatoire de l'OCDE*, n° 206, juin-juillet 1997, p. 50

- OCDE, *Investissement direct, échanges et emploi*, Paris, 1995, p. 3
- OMAN, Charles, *Globalisation et régionalisation : quels enjeux pour les pays en développement?* Paris : OCDE, 1994. Chapitre 1, « Globalisation et régionalisation : Les concepts », pp. 29-39
- PAGE, Jean-Pierre, « Mondialisation, vers de nouvelles résistances », *La Pensée*, 313, janv-fev.-mars 1998, pp. 65-71
- PANITCH, Léo et Ralph MILIBAND, (dir.) "The New World Order and the Socialist Agenda", in *New World Order? The Socialist Register 1992*, London, Merlin Press, 1992
- PARIZEAU, Jacques, « L'AMI menace-t-il la souveraineté des États », *Action nationale*, 89, 1, janvier 1999, pp. 37-54
- PARLEMENT EUROPEEN, Procès verbal A4-0073/98 du 11/03/98. Résolution contenant les recommandations du Parlement européen à la Commission concernant les négociations conduites dans le cadre de l'OCDE en vue d'un accord multilatéral sur l'investissement, 7 p.
<http://attac.org/ami/euoparl/980310fr.htm>
- PIKETTI, Thomas, *L'économie des inégalités*, Paris, Ed. La découverte, coll. Repères, 1997,
- POLANY, Karl, *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Éditions Gallimard, 1983, pp. 102-285
- POULANTZAS, Nicos, *L'Etat, le pouvoir de socialisme*, Paris, P.U.F., "Politique", 1978, p. 138
- PUTNAM, Robert, « Bowling Alone : America's Declining Social Capital », *Journal of Democracy*, n° 6, vol. 1, 1995, pp. 65-78
- RAJEE, Farhang, *Globalization on Trial*, Ottawa, International Development Research Centre, 2000, 149 p.
- RAMONET, Igniacio, « L'aurore », *Le Monde diplomatique*, janvier 2000, p. 1
- RAMONET, Ignacio, « Désarmer les marchés », *Le Monde diplomatique*, décembre 1997, p. 1

- RICHÉ, Pascal, « Une brève histoire de la mondialisation », *Libération*, samedi 27 novembre 1999
<http://www.liberation.fr/ornc/actu/991127b.html>
- ROSENAU, « Les processus de la mondialisation : retombées significatives, échanges impalpables et symbolique subtile » *Études internationales*, vol. XXIV, n° 3, sept. 1993, pp. 497-512.
- SALAMAN, Lester M., "The Rise of the Nonprofit Sector", *Foreign Affairs*, 73, july/August 1994, pp. 109-122
- SAMARY, Catherine, « La démocratie par le marché », dans BIDEY, Jacques (dir.) *Les paradigmes de la démocratie*, Paris, PUF, 1994, pp. 251-265
- SANGER Jackson (dir.), *Dismantling democracy : The Multilateral Agreement on Investment and its Impact*, Canadian Centre for Policy Alternatives, 1998.
- SCHOLTE, Jan Aart, "Cautionary Reflections on Seattle", *Millennium*, vol. 29, n° 1, 2000, pp. 115-121
- SINCLAIR, Timothy, "Beyond international relations theory : Robert W. Cox and approaches to world order", *Approaches to World Order*, Robert Cox (avec Timothy J. Sinclair), Cambridge Press, 1996, pp. 3-18
- SMITH, Adam, *Richesse sur la nature et la cause de la richesse des nations*, Paris, Flammarion, 1991
- SMITH, Jackie, "Global Civil Society. Transnational Social Movement Organizations and Social Capital.", *American Behavioral Scientist*, vol. 42, n° 1, september 1998, p. 97
- SMITH, Peter and Elisabeth SMYTHE, "Globalization, Citizenship and Technology. The MAI Meets the Internet", *Canadian Foreign Policy*, 7, 2, winter 2000, 83-106
- SMYTHE, Elisabeth, "Round Table : Globalization and The Negotiations of International Investment Rules in Post-MAI World", *Canadian Foreign Policy*, 7, 2, winter 2000, 1-22
- SMOUTS, Marie-Claude, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 1995, p. 179

- STEINER, Philippe, « L'insaisissable État minimal », *Les Cahiers français*, n° 228, oct.-dec. 1986, p. 9-11
- STRETEN, Paul, « Mondialisation : menace ou bienfait », dans *Mondialisation, croissance et marginalisation*, Ottawa, CRDI, 1998, p. 29-35
- South African Communist Party, « New Moves to Entrench Capitalist Domination! », March 1998
<http://perso.magic.fr/dguillemot/>
- SPIRO, Peter J., "New Global Communities : Nongovernmental Organizations in International Decision-Making Institutions", in ROBERTS, Brad (ed), *Order and Disorder after the Cold War*, Cambridge, The MIT Press, 1995, pp. 251-262.
- STRANGE, Susan, "Political Economy and International Relations", in BOOTH Ken and Steve SMITH, *International Relations Theory Today*, Pennsylvania, The Pennsylvania State University Press, 1995, pp. 174-154
- STRANGE, Susan, *States and Markets*, London, Printer, 1988
- STRANGE, Susan, *The retreat of the state: the diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge University Press, Cambridge, 1998, 218 p.
- STRANGE, Susan and John STOPFORD, *Rival States, Rival Firms. Competition for World Market*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991
- SWIFT, Jamie, *Civil Society in Question*, Toronto, Between the lines, 1999, 170 p.
- TERESTCHENKO, Michel, *Philosophie politique, Individu et société*, chap. 7, "Critique de l'économisme", Paris, Hachette Supérieur, 1994, p. 101
- THUROW, Lester B. "Head to Head : A New Economic Game", in ART, Robert C. and Robert JERVIS, *International Politics, Enduring Concepts and Contemporary Issues*, Harper Collins College Publishers, 1996, pp. 449-465
- THÉRIAULT, Yvon J., *La société civile ou la chimère insaisissable*, Montréal, Québec/Amérique, 1985

- THE COUNCIL OF CANADIANS, *The MAI Inquiry. Confronting Globalization & Reclaiming Democracy*, 1998, 38 p
- THOMPSON, Janice E. and Stéphan D. KRASNER, "Global Transactions and the Consolidation of Sovereignty", in ART, Robert C. and Robert JERVIS, *International Politics, Enduring Concepts and Contemporary Issues*, Harper Collins College Publishers, 1996, pp. 319-339
- TOSEL, André, *Démocratie et libéralismes*, Paris, Editions Kime, 1995, p. 253
- TURENNE-SJOLANDER, Claire, "The rhetoric of Globalization : What's in a Wor(l)d?" *International Journal* , 4, automne 1996, pp. 603-615
- TURNER, Scott, "Global Civil Society, Anarchy and Gouvernance : Assessing an emerging Paradigm", *Journal of Peace Research*, vol. 35, n° 1, 1998, pp. 25-42
- « Un manifeste du capitalisme mondial », *L'Humanité Hebdo*, n° 14, p. 10
- US Bureau of Economic and Business Affairs, "Multilateral Agreement on Investment (MAI) : The Facts",
www.usia.gov/www/issues/economic/fs_980323_multilat.htm
- VACHET, André, *L'idéologie libérale. L'individu et ses propriétés*, Ottawa, Presses de l'université d'Ottawa, 1988
- VERNON, Robert, (*Sovereignty at Bay : The Multinational Spend of US Entreprises*)
cité par FELD, Werner J., *Non Gouvernemental Forces and World Politics*, New-York, Praeger, 1972, p. 197
- WALLACH, Lori M., « Un Dracula sous les projecteurs, offensive contre l'A.M.I »,
www.econropa.org/obs/wallach.html
- WALLACH, Lori M., « Le nouveau manifeste du capitalisme mondial », *Le Monde diplomatique*, février 1998, p. 22
www.monde-diplomatique.fr/1998/02/WALLACH/10055.html
- WALLERSTEIN, Immanuel, « La restructuration capitaliste et le système mondial », dans *Agone*, n° 16, Misère de la mondialisation, 1996, pp. 207-233.

- WALDRON, Jeremy, « La législation », in DARTON, Robert et Olivier DUHAMEL (dir.), *Démocratie*, Paris, Éditions du Rocher, 1998, pp. 171-177
- WANNER, Éric, « Au-dessus et en dessous de l'État » in DARTON, Robert et Olivier DUHAMEL (dir.), *Démocratie*, Paris, Éditions du Rocher, 1998, pp. 197-201
- WEISBERGER, James, « Mémoire de la CÉCC sur l'Accord multilatéral sur l'investissement », *L'Église catholique*, vol. 32, n° 5, mai 1999, pp. 164-167
- WEIDENBAUM, Murray, "The Bussiness Response to the Global Marketplace", in ROBERTS, Brad (ed), *Order and Disorder after the Cold War*, Cambridge, The MIT Press, 1995, pp. 313-326
- WITHERELL, William H. « Un accord multilatéral sur l'investissement », *L'observateur de l'OCDE*, octobre-novembre 1996, p. 6